

# La protection humanitaire dans la région du Liptako-Gourma

Mécanismes locaux de  
protection et réponse  
humanitaire

Enquête de terrain réalisée dans la  
région du Lipako-Gourma  
(Août-septembre 2020)

---

Travail de recherche financé par  
AHRC-DFID et coordonné par le  
SIPRI en collaboration avec  
DRC, CGD, LASDEL et POINT SUD



Arts and  
Humanities  
Research Council

# Table des matières

<b>I. Introduction.....</b>	<b>7</b>
<b>II. Contexte général de la recherche : la protection humanitaire dans la région du Liptako-Gourma.....</b>	<b>9</b>
<b>A. Approche méthodologique .....</b>	<b>9</b>
1) Les partenaires de recherche.....	9
2) Zone d'étude et communes enquêtées au Burkina Faso.....	11
3) Zone d'étude et communes enquêtées au Mali.....	11
4) Zone d'étude et communes enquêtées au Niger.....	12
5) La collecte des données .....	12
6) Les limites de l'étude.....	13
a. L'inaccessibilité de certaines localités.....	13
b. La barrière linguistique.....	14
<b>B. L'échantillon.....</b>	<b>14</b>
1) Distribution : pays, âge et genre .....	14
2) Le niveau d'éducation .....	15
3) La profession des enquêtés.....	15
4) Le statut des enquêtés .....	16
.....	16
5) Types de déplacement .....	16
6) Rôle joué dans la société .....	17
<b>III. Menaces, risques et vulnérabilités.....</b>	<b>18</b>
<b>A. Nature des menaces et risques .....</b>	<b>18</b>
1) Les problèmes économiques.....	18
a. Les problèmes économiques liés à la présence des déplacés .....	19
b. L'accès difficile aux surfaces cultivables .....	20
c. Le vol de bétail .....	21
d. Les foires et marchés .....	21
2) Les problèmes de gouvernance.....	22
a. La pénurie d'eau .....	22
b. L'absence des papiers d'identité comme obstacle à la mobilité et aux activités rémunératrices ..	23
c. Le délitement des services publics .....	23
d. La montée des tensions intercommunautaires et les formes de discrimination.....	24
e. La spéculation foncière et le problème du logement .....	25
3) Les problèmes sécuritaires .....	25
a. Les attaques terroristes .....	25
b. Le banditisme.....	26
c. Les attaques contre les autorités traditionnelles .....	26
<b>B. Les facteurs de risques et vulnérabilité.....</b>	<b>28</b>
1) Les facteurs de risques.....	29
2) La pauvreté .....	29
3) Faibles opportunités d'emplois pour les jeunes.....	31
4) La prolifération et l'accès facile aux armes illicites .....	32
5) Des tensions intercommunautaires .....	32
<b>C. Les perceptions de la sécurité .....</b>	<b>34</b>
<b>IV. Les mécanismes locaux et les réponses de protection humanitaire .....</b>	<b>36</b>
<b>A. Les mécanismes locaux de protection .....</b>	<b>37</b>
1) Les différents types d'aide humanitaire.....	38
2) Les mécanismes locaux de protection développés par les victimes directes de l'insécurité.....	38
3) Les mécanismes locaux de protection déployés par les autorités des zones d'accueil des réfugiés et déplacés.....	41

a.	Les mécanismes de résolution des conflits.....	42
b.	Les mécanismes de protection déployés par les parents des déplacés et les communautés d'accueil .....	43
c.	L'accès à la terre .....	45
d.	Les appuis apportés par les organisations locales de la société civile .....	46
4)	Les mécanismes de protection humanitaire : les réponses extérieures.....	46
a.	Les mécanismes formels.....	46
b.	L'État dans la protection humanitaire.....	48
c.	Les agences, ONG et projets actifs dans la protection humanitaire. ....	49
<b>B.</b>	<b>Les interactions entre les mécanismes locaux et les réponses de protection humanitaire</b>	<b>52</b>
1)	La complémentarité entre les mécanismes locaux et les réponses extérieures de protection humanitaire.....	52
2)	Les éléments de divergence entre les mécanismes locaux et les réponses extérieures de protection humanitaire.....	55
3)	Les perceptions des populations sur les mécanismes de protection .....	56
<b>C.</b>	<b>L'impact de la réponse humanitaire .....</b>	<b>59</b>
1)	Les impacts positifs .....	59
2)	Les impacts négatifs. ....	59
<b>D.</b>	<b>Annexe.....</b>	<b>60</b>

## **Remerciements**

Cette recherche est menée dans le cadre d'un projet conduit par le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), le Danish Refugee Council (DRC) et les partenaires de recherche suivants : le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) au Burkina Faso, Point Sud au Mali et le Laboratoire d'Études et de recherche sur les Dynamiques Sociales et le Développement (LASDEL) au Niger.

Cette recherche est financée par the *Arts and Humanities Research Council* (AHCR-DFID) dans le cadre du « *Collaborative Humanitarian Protection Research Programme* ».

Nous remercions tous nos partenaires DRC, LASDEL, POINT SUD et CGD et, à travers eux, toutes les personnes, chercheurs, coordonnateurs et facilitateurs, autorités administratives locales qui ont été engagés ou ont facilité cette recherche.

## Liste des sigles

<b>AQMI</b>	Al Qaida au Maghreb Islamique
<b>ASACO</b>	Association de santé communautaire
<b>CICR</b>	Comité International de la Croix Rouge
<b>CGD</b>	Centre pour la Gouvernance Démocratique
<b>CNIB</b>	Carte nationale d'identité burkinabè
<b>COOPI</b>	Cooperazione Internazionale Italia
<b>CVD</b>	Conseiller Villageois de Développement
<b>DDG</b>	Danish Demining Group
<b>DRC</b>	Danish Refugee Council
<b>EIGS</b>	État Islamique dans le Grand Sahara
<b>FDS</b>	Forces de Défense et de Sécurité
<b>GANE</b>	Groupe armé non étatique
<b>GSIM</b>	Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans
<b>G 5 Sahel</b>	Groupe de 5 pays (Mauritanie, Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad)
<b>HD</b>	Centre pour le Dialogue Humanitaire
<b>HRC</b>	Haut-Commissariat aux Réfugiés
<b>LASDEL</b>	Laboratoire d'Études et de recherche sur les Dynamiques Sociales et le Développement
<b>ONEA</b>	Office national de l'eau et de l'assainissement
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PDI</b>	Personne Déplacée Interne
<b>PSIRC</b>	Programme de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre
<b>PTF</b>	Partenaires techniques et financiers
<b>SAT</b>	Site d'Aménagement Temporaire
<b>SIPRI</b>	Stockholm International Peace Research Institute
<b>WASH</b>	Water Sanitation and Hygiene

## **Principaux résultats**

Cette recherche a été menée dans le cadre d'un projet conduit par le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), le Danish Refugee Council (DRC) et les partenaires de recherche suivants : le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) au Burkina Faso, Point Sud au Mali et le Laboratoire d'Études et de Recherche sur les Dynamiques Sociales et le Développement (LASDEL) au Niger. Ce projet de 2 ans (2020-2022) se concentre sur la région du Liptako-Gourma ou région des trois frontières entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Cette région est, depuis 2015, l'épicentre de la crise sahélienne, caractérisée par une détérioration rapide de la situation sécuritaire.

### **L'économie :**

- Le principal problème économique énoncé par les enquêtés est le chômage et le manque d'opportunités économiques, le second est lié à l'accès limité aux terres agricoles au Burkina Faso et au Mali et aux mauvaises récoltes au Niger.
- L'augmentation de la population des localités d'accueil engendre de nouveaux besoins humanitaires en termes de protection et d'accès aux services sociaux de base. Les enquêtés sont inquiets de la présence des déplacés à cause de la méfiance entre les communautés que cela engendre mais la pression sur les moyens de subsistance est la préoccupation principale.
- L'arrivée de déplacés dans une localité et la durée du séjour ont des conséquences économiques importantes sur les communautés hôtes. Si les communautés qui accueillent les déplacés éprouvent de la compassion, la question de l'alimentation et de l'insécurité alimentaire comme risques inhérents à l'arrivée de déplacés reviennent très souvent dans les entretiens. L'insécurité alimentaire frappe aussi les familles résidentes du fait du manque d'accessibilité aux champs mais aussi de la charge que représentent les familles déplacées sur des économies déjà faibles.

### **La gouvernance :**

- Le manque d'infrastructures est cité comme le problème principal de gouvernance au Burkina Faso et au Niger tandis qu'au Mali le principal problème est l'accès aux services sociaux.
- Concernant les services sociaux de base, l'accès à l'eau et à l'alimentation sont les principaux problèmes mis en avant par les enquêtés. Viennent ensuite l'accès aux infrastructures de santé et l'accès au logement.

### **La sécurité :**

- Concernant l'engagement dans des groupes violents, la principale motivation est économique.
- Au Burkina Faso et au Mali, les enquêtés affirment pouvoir circuler librement à l'extérieur de leurs communautés tandis qu'au Niger des enquêtés disent ne pas pouvoir circuler librement à l'extérieur de leurs communautés.
- Quand les enquêtés ne se sentent pas en sécurité, cela est principalement dû à la proximité des zones de combat, aux attaques et menaces contre la population, aux activités criminelles et à la présence d'acteurs armés non étatiques.

### **Les mécanismes de protection :**

- La pluralité des mécanismes de protection tient à la variété du contexte sécuritaire d'un site à l'autre mais également à la position stratégique des différentes catégories d'acteurs définissant chacune une conduite particulière de protection.
- Parmi les mécanismes endogènes sont cités les comités de dialogue et réconciliation mis en place dans des villages, des dialogues communautaires conduits par les personnes âgées mais

les jeunes s'investissent aussi pour assurer la surveillance des villages et patrouillent dans les zones.

- En cas d'incident, les personnes le rapportent en priorité à la famille (49,81%) et majoritairement les femmes (63,33%) et ensuite aux leaders communautaires. Si l'enquêté est un migrant, il préfère le rapporter aux forces de défense et de sécurité (FDS). Si l'enquêté est un nomade, il préfère le rapporter aux leaders communautaires.
- Certains conflits ont été résolus par le dialogue et la médiation mais aussi par le cousinage à plaisanterie et le dialogue intercommunautaire notamment entre Dogons et Peuls au Mali.
- Les mécanismes de protection peuvent être communautaires ou institutionnels, chaque déplacement provoquant une chaîne de solidarité à tous les niveaux s'appuyant sur une solidarité de type traditionnel.
- La coordination de l'aide pose problème : l'information de la disponibilité de l'aide est donnée assez souvent par les mairies ou le conseil de cercle qui travaillent avec les préfets et sous-préfets des localités. Les populations se sentent mises à l'écart de la gestion de l'aide humanitaire. Des cas de détournement de l'aide humanitaire par les autorités locales ont aussi été signalés, en particulier au Mali.
- Couvrant plusieurs domaines, les distributions portent sur les biens de première nécessité, permettant aux populations déplacées de s'installer et de supporter le choc lié à leur déplacement. Pour la majorité des enquêtés (49,09%), les activités menées dans le cadre de la protection humanitaire répondent aux besoins les plus importants des communautés.
- Selon 72,23% des enquêtés, les activités de protection respectent les codes culturels locaux et 65,40% des répondants considèrent que la protection humanitaire permet de renforcer les mécanismes locaux de protection existants.
- La situation sécuritaire conduit à des transformations des systèmes locaux de prévention des conflits et de protection humanitaire. Les systèmes locaux de prévention des conflits et de protection humanitaire tendent à devenir obsolètes dans les localités du Nord et du Sahel au Burkina Faso où l'insécurité est très importante et de la méfiance qui s'installe entre les communautés, qui auparavant cohabitaient et partageaient des mécanismes de résolution des conflits. La stratégie des groupes terroristes consiste à s'attaquer aux garants de l'ordre social, les religieux, les chefs traditionnels et les élus locaux.

## I. Introduction

Dans le cadre du programme de recherche sur la protection humanitaire dans les zones de conflits, ce rapport cherche à comprendre l'impact des programmes de protection humanitaire menés dans la région du Liptako-Gourma et interroge les liens entre mécanismes de protection locale et mécanismes de protection humanitaire. Renforcer l'efficacité des programmes de protection nécessite de bien en comprendre les enjeux, en se fondant sur des données empiriques recueillies auprès d'un échantillon représentatif de populations. Ce rapport repose sur des données quantitatives et qualitatives collectées au Burkina Faso (régions du Nord et du Sahel), Mali (région de Mopti) et Niger (région de Tillabéri) en août et septembre 2020.

La région du Liptako-Gourma, située aux frontières du Burkina Faso, du Mali et du Niger, est le nouvel épicode de la crise saharo-sahélienne qui a éclaté en 2012. La montée de « *l'insécurité est attribuée à l'exacerbation de trois phénomènes : l'extrémisme violent, la criminalité transnationale organisée et les conflits locaux* »<sup>1</sup>. Les populations de ces régions font face à une violence généralisée et elles sont victimes de nombreuses exactions commises par différents groupes armés et les forces de défense et de sécurité. Les attaques se multiplient non seulement contre les populations civiles mais aussi contre les représentants et les symboles de l'État que ce soit les forces de défense et de sécurité<sup>2</sup>, les autorités locales – administratives, religieuses et coutumières – ou encore les fonctionnaires et les commerçants. Pour faire face à la situation, une force multinationale conjointe du G5 Sahel a été mise en place, en 2017, par la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad, et qui vient en appui aux forces nationales. Cette force se déploie le long des frontières des trois pays. Le Burkina Faso et le Niger mènent aussi leurs propres opérations militaires comme *Dongo* et *Almahau* dans la zone du Liptako nigérien, *Otaoanou* et *Doofu* du côté du territoire du Liptako Gourma au Burkina Faso, pour essayer d'enrayer la menace terroriste et lutter contre la prolifération des groupes armés et la criminalité organisée. Le Mali a également adopté un *Plan de sécurisation intégrée des régions du centre* en 2017 (PSIRC). Pourtant, en dépit de la mobilisation des forces étrangères et nationales, la sécurité continue de se dégrader et les communautés locales ont le sentiment d'être abandonnées par leurs États et certaines communautés sont de plus en plus isolées. Les attaques provoquent régulièrement des déplacements de populations qui s'ajoutent parfois aux réfugiés maliens qui ont fui les zones de combat depuis 2012.

Historiquement, la région du Liptako-Gourma s'étend sur huit régions administratives du Burkina Faso - Ouagadougou, Tenkodogo, Manga, Kaya, Fada N'Gourma, Ziniaré, Ouahigouya et Dori - quatre régions du Mali - Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal - et deux régions du Niger - Tillabéri et Dosso et l'aire métropolitaine de la capitale Niamey. On y trouve des populations nomades et sédentaires, une variété de groupes communautaires et socio-professionnels en particulier des agriculteurs, éleveurs, commerçants et pêcheurs. Le Liptako est aussi une zone historique de transhumance mais la diminution des aires de pâturage, liée à l'exploitation des terres agricoles, à la raréfaction de l'eau et des ressources fourragères et, plus largement, à l'impact du changement climatique, emporte de graves conséquences sur le mode de vie des populations. Différentes sécheresses ont déjà gravement fragilisé les populations et leurs bétails, accroissant les tensions entre communautés, au risque de se transformer en conflits inter et intra-communautaires. C'est actuellement une zone où sévissent de nombreux groupes armés non-étatiques, milices et/ou groupes d'autodéfense, souvent mis en place sur une base communautaire,

---

<sup>1</sup> Institut d'Études de Sécurité, *Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma*, Rapport sur l'Afrique de l'Ouest 26, décembre 2019, p 3.

<sup>2</sup> Entre 2016 et 2020, les forces de défense et de sécurité nigériennes ont perdu des dizaines de soldats dans des attaques menées par des groupes armés contre des camps dont Inatès, Sinaghodar, Ayorou, Wanzarbé, etc.



groupes extrémistes violents<sup>3</sup> qui condamnent les populations à vivre dans la peur, dans des zones où la présence de l'État est très inégale ou parfois même inexistante. Cette zone est le théâtre d'opération de groupes djihadistes transnationaux dont Al Qaida au Maghreb Islamique (AQMI), l'État Islamique au Grand Sahara (EIGS) et Ansar-ul Islam<sup>4</sup>. Tous ces groupes jouent aussi des tensions sociales, contribuant à aggraver des conflits locaux, avec de graves conséquences sur la cohésion sociale.

*Zone du Liptako-Gourma*



Depuis 2015, les conflits ont entraîné des déplacements massifs de populations, ce qui contribue à accroître la vulnérabilité des populations déjà fragilisées par la récurrence des mauvaises saisons agricoles avec, comme corollaire, la baisse de la production vivrière et fourragère. En 2020, la crise a entraîné la mort d'environ 5000 personnes (au 31 août 2020) et conduit à de nombreux déplacements : 1,617,132 personnes ont été déplacées dont 1,448,659 déplacés internes (90% des déplacés) ; 65 % des déplacés sont allés au Burkina Faso, 19% au Mali et 12% au Niger<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> Multiplication des groupes violents avec base combattante locale qui sont « dirigés, au moins au niveau intermédiaire, en majorité par des individus issus des communautés dans lesquelles ils s'implantent » témoignant d'une « endogénéisation de la menace » in Institut d'Études de Sécurité, *Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma*, Rapport sur l'Afrique de l'Ouest 26, décembre 2019, p 7.

<sup>4</sup> [https://ecfr.eu/special/sahel\\_mapping](https://ecfr.eu/special/sahel_mapping)

<sup>5</sup> [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/LGC\\_Monthly\\_Dashboard\\_October\\_2020\\_v4.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/LGC_Monthly_Dashboard_October_2020_v4.pdf)

## II. Contexte général de la recherche : la protection humanitaire dans la région du Liptako-Gourma

La recherche porte sur la protection humanitaire dans la région du Liptako Gourma et vise à *comprendre l'impact des programmes de protection humanitaire menés dans la région du Liptako-Gourma*. Une meilleure compréhension des mécanismes de protection permettrait, entre autres, d'identifier les interventions les plus efficaces et d'adapter les interventions pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des communautés affectées.

### A. Approche méthodologique

Lancée en juin 2020, cette étude ambitionne de comprendre l'impact des programmes de protection humanitaire sur les populations de cette région très affectée par la crise multiforme qui se joue actuellement au Sahel. Plus spécifiquement, l'objectif de cette recherche est d'analyser les mécanismes d'intervention humanitaire pour les rendre plus efficaces mais surtout plus adaptés aux attentes des communautés affectées. Pour ce faire, tenir compte des perceptions et priorités des populations et notamment des populations bénéficiaires des programmes de protection humanitaire est nécessaire pour améliorer leur conception et leur mise en œuvre, en se fondant sur des données empiriquement - qualitatives et quantitatives - contextualisées.

Pour cela, nous avons identifié plusieurs pistes de recherche :

1. Analyse des menaces, risques et vulnérabilités des populations du Liptako-Gourma ;
2. Identification des mécanismes locaux de protection et compréhension des normes et règles sociales sur lesquelles ils reposent ;
3. Identification des réponses de protection humanitaire et analyse de l'interaction entre les réponses de protection humanitaire et les mécanismes de protection locaux
4. Évaluation de l'impact des réponses apportées et de l'adéquation de l'assistance proposée avec les besoins identifiés.

#### 1) *Les partenaires de recherche*

À l'échelle des trois pays, la recherche a été coordonnée par le SIPRI. Dans chacun des pays, la coordination a été assurée par les institutions locales partenaires au Burkina-Faso (CGD), au Mali (Point Sud) et au Niger (Lasdel) qui ont chacun déployé des facilitateurs et chercheurs sur le terrain. La recherche sur le terrain a été réalisée dans les régions administratives du Sahel et du Nord au Burkina Faso, la région de Mopti au Mali et dans la région de Tillabéry au Niger en août et septembre 2020.

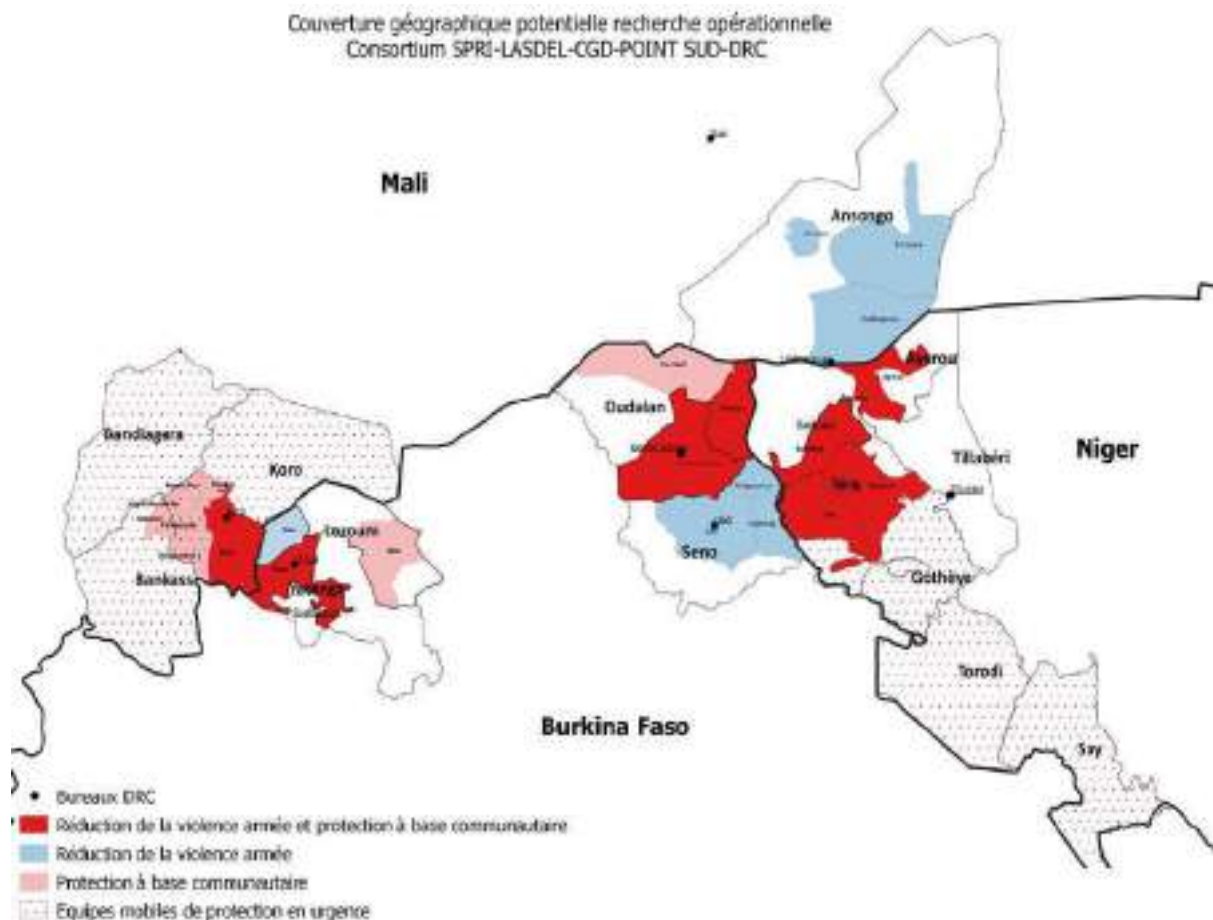
Travaillant dans la région du Liptako-Gourma depuis 2013, **DRC** fournit une grande variété d'aides d'urgence allant de la sécurité alimentaire, la protection, la protection des enfants.

- Dans la région du Sahel au Burkina Faso, DRC mène un programme de suivi visant à protéger et assister les personnes vulnérables à proximité de la frontière malienne, notamment via une assistance multisectorielle d'urgence ;
- Dans la région de Mopti au Mali depuis janvier 2013, DRC apporte une réponse à la crise sécuritaire. DRC est un des principaux acteurs de la protection à base communautaire et mène un projet depuis cinq ans pour prévenir la violence sexuelle et sexiste et mettre en œuvre la protection de l'enfance ;

- Au Niger, DRC met en place des programmes de protection dans la région de Tillabéri depuis 2018 ainsi qu'une réponse rapide d'assistance de première urgence (habitat, bien non alimentaires, AGR).

L'approche de DRC, basée sur une approche communautaire de la sécurité et de la gestion de ses activités, met l'accent sur l'identification des besoins et priorités des communautés affectées et favorise la mise en œuvre de solutions définies localement dans le cadre de la sécurité humaine.

La collecte de données tient compte des différences locales mais aussi du contexte institutionnel propre à chaque pays. La production de données dans des zones affectées par des conflits et leur analyse ne peuvent que soutenir et renforcer l'efficacité de l'aide humanitaire, en donnant priorité aux groupes les plus vulnérables. Fondées sur une approche mixte de recherche, qualitative et quantitative, ces données permettront à DRC d'orienter ses programmes en tenant compte des spécificités des contextes locaux pour aborder les mécanismes de contrainte et de protection locale.



## 2) Zone d'étude et communes enquêtées au Burkina Faso

L'enquête a été menée dans la *région du Sahel* qui se situe à l'extrême nord du Burkina Faso et est limitée au Nord par la République du Mali et au Nord-Est par la République du Niger. Sa superficie s'étend sur 36 737 km<sup>2</sup> soit 13,2 % du territoire national pour un peu plus de 1 395 109 habitants<sup>6</sup>. Elle est composée de quatre (4) provinces : le Séno, le Soum, l'Oudalan et le Yagha, vingt-six (26) communes (4 communes urbaines et 22 communes rurales) et six cent soixante un (661) villages.

Communes enquêtées :

- Djibo (province du Soum)
- Dori (province de Séno)
- Markoye et Gorom-Gorom (province de l'Oudalan)

La région du Nord est située dans la partie septentrionale du Burkina Faso, à la frontière avec le Mali. Sa superficie s'étend sur 20410,3 km<sup>2</sup> avec une population de 1.632.149 habitants<sup>7</sup>. Elle est composée de quatre provinces - Lorum, Passoré, Yatenga et Zandoma - divisés en 27 communes dont 4 urbaines et 23 rurales. L'enquête a couvert cinq (05) des 27 communes de la région à savoir les communes de Kain, Banh, Thiou, Ouahigouya et Yensé.

## 3) Zone d'étude et communes enquêtées au Mali

Région	Cercle/ province	Commune	Village/quartier	Observation
<b>Mopti</b>	Koro	Koro	Koro	
			Kiri	
			Bargou (Koro)	Bargou (Koro) a été remplacé par <b>Edjibara</b> dans la commune de Koro pour des raisons de sécurité au cours de l'enquête
			Bih	Bih a été remplacé par <b>Tagou-Souan</b> dans la commune de Koro pour des raisons de sécurité au cours de l'enquête
	Mopti	Mopti/Sévaré	Mopti/Sévaré	
	Bankass	Bankass	Bankass ville	

<sup>6</sup> Projection démographique de 2007 à 2020, *Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)*, Août 2009.

<sup>7</sup> *Idem.*

#### 4) Zone d'étude et communes enquêtées au Niger

Région	Département	Communes	Villages
Tillabéri	Bankilaré	Bankilaré	Amarsingué
			Petelkolé
			Bankilaré
	Téra	Diagourou	Bangaré
	Tillabéri	Dessa	Dessa
			Kandadji
			Sanguilé
			Seno
			Famalé
	Ayorou	Commune	Kongotchiré
Koutougou			
Gaoudel			

#### 5) La collecte des données

La recherche a été conduite suivant une méthode mixte qui combine entretiens approfondis de type semi-directifs, groupes de discussions et administration de questionnaires. Cette méthode permet de mesurer les perceptions de populations mais aussi d'approfondir certains aspects par la recherche qualitative.

Un séminaire de formation a été organisé dans chaque pays au profit des facilitateurs et des chercheurs juniors portant sur les techniques d'enquêtes qualitatives et quantitatives (conduite des entretiens, animation des groupes de discussion, technique de rapportage, etc.). A l'issue de ces formations, chaque centre a participé à l'élaboration du protocole de recherche et à la conception du guide d'entretien. Le questionnaire a été élaboré par SIPRI et DRC puis testé avec les facilitateurs lors des ateliers de formation. Chaque équipe a ensuite préparé son terrain en informant les autorités administratives et en mobilisant des points focaux.

La recherche quantitative a permis la réalisation de 1328 entretiens répartis comme suit :

La recherche qualitative a été fondée sur l'administration d'entretiens semi-directifs et l'organisation de groupes de discussion en particulier auprès :

- Des responsables locaux comme les chefs de village, les chefs religieux, les responsables des groupements de la jeunesse et des femmes ;
- Des communes et collectivités : responsables des structures communautaires, associations et personnes déplacées ;
- Des familles : chef de famille, personnes vulnérables.

	Burkina Faso	Mali	Niger
<b>Questionnaires</b>	540	394	394
<b>Groupes de discussion</b>	10	26	7
<b>Entretiens qualitatifs</b>	30	22	71

## 6) *Les limites de l'étude*

### a. *L'inaccessibilité de certaines localités*

Les limites de l'étude sont d'abord d'ordre sécuritaire. Au Burkina Faso, la zone d'étude est une zone fortement déconseillée par les autorités, rendant certains villages inaccessibles. Dans d'autres localités, les enquêteurs ont été mis en garde par les populations pour des raisons de sécurité. Dans plus d'une cinquantaine de communes dans les deux régions, seuls les ressortissants ou les personnes déplacées internes (PDI) ont pu être interrogés.

Au Niger, la mise en œuvre s'est heurtée à des défis opérationnels et sécuritaires. L'assassinat des 7 humanitaires à Kouré (le 9 août 2020) et la mise en place de l'état d'urgence dans la zone ainsi que les opérations militaires qui ont suivi ont rendu difficile la collecte. Du fait des risques liés au déplacement dans certaines localités, les entretiens par questionnaire n'ont pu être réalisés conformément au dispositif d'enquête initial. Les facilitateurs sont alors rentrés à Niamey sans avoir pu compléter tous les questionnaires. Dans la commune d'Ayorou, trois villages, situés à la frontière nigéro-malienne, étaient inaccessibles au moment de l'enquête : Kongotchiré, Koutougou et Gaoudel. Les enquêtes quantitatives ont été remplacées par des enquêtes qualitatives dans la ville d'Ayorou où il a été possible de rencontrer les autorités coutumières des villages de Kongotchiré et de Koutougou. Au terme de l'enquête, 32 entretiens individuels et de groupe ont été réalisés. A Bankilaré, l'équipe a pu administrer les questionnaires au niveau du chef-lieu de la commune. Pour des raisons sécuritaires, l'ensemble des autorités ont déconseillé à l'équipe de se rendre dans les villages de Petelkolé et d'Amarsingué. Une partie des villages s'est repliée sur Téra, dont les chefs de village qui résident depuis à Téra. La présence des autorités coutumières à Téra a permis de réaliser des entretiens qualitatifs où DRC organise également les rencontres avec les ressortissants de ces localités. Dans le département de Téra, le village de Bangaré situé à la frontière avec le Burkina Faso, dont une partie de la population a trouvé refuge à Téra, a été inaccessible. L'ensemble des leaders (enseignants, leaders d'opinion, leaders religieux, etc.) et responsables locaux (conseillers municipaux, maire, autorités coutumières) ont élu domicile à Téra depuis plus de 7 mois. Le choix a alors été fait de réaliser les entretiens à Téra même, auprès des déplacés de Bangaré et de Bouppo, un village avec lequel Bangaré partage le même terroir et la même insécurité. Ce « bricolage » a permis d'administrer une centaine d'entretiens. Devant le nombre très réduit d'entretiens par questionnaire (71 au total) réalisés au cours d'une première phase de collecte conduite dans les départements d'Ayorou, de Bankilaré et de Téra, une seconde phase a été conduite dans la commune rurale de Dessa (septembre 2020), plus accessible et moins exposée aux risques sécuritaires.

Au Mali, la situation sécuritaire a également engendré quelques difficultés : le climat d'insécurité a provoqué des déplacements de personnes de la localité de Bih et l'accès à ce village a été déconseillé par les ressortissants eux-mêmes, basés à Koro. Les populations craignent des représailles après le passage des facilitateurs. Néanmoins, ceux-ci étaient assez nombreux à Koro pour permettre aux équipes de mener des entretiens<sup>8</sup>. De même, la principale difficulté dans la région de Mopti est l'insécurité. Les forces de l'ordre sont présentes dans les chefs-lieux de cercles mais ne se déplacent pas dans les localités et la sécurité est assurée par les chasseurs dozos.

---

<sup>8</sup> La mobilité forcée est une des conséquences visibles de l'insécurité à Koro. Les villages les plus touchés sont Bih, Ségué, Lourgan, Derouh, Gomso, Pogonon, Ana-Mossila.

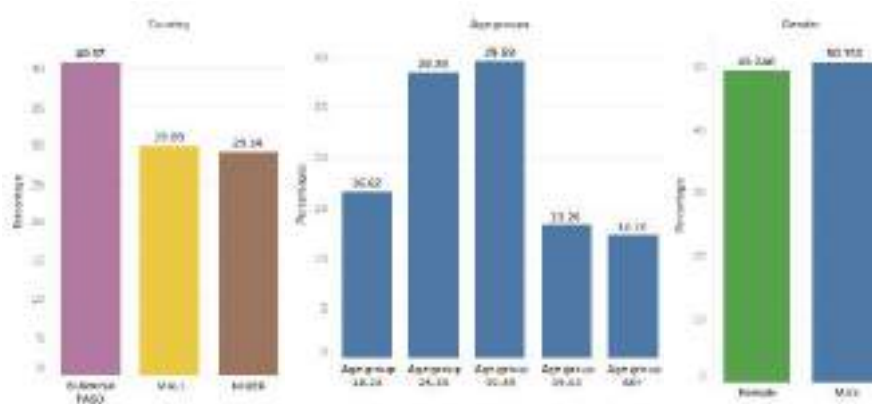
### b. La barrière linguistique

La seconde difficulté est d'ordre linguistique, limite rapportée par les équipes des trois pays. Par exemple, au Burkina Faso, malgré le soin pris par le CGD pour privilégier des ressortissants de la zone d'étude comme facilitateur, il est arrivé souvent de rencontrer des groupes de PDI ne s'exprimant pas ou peu dans la langue du facilitateur. Cette difficulté pouvait cependant être contournée par le recours à des points focaux qui ont servi d'interprètes, et ce dans les trois pays.

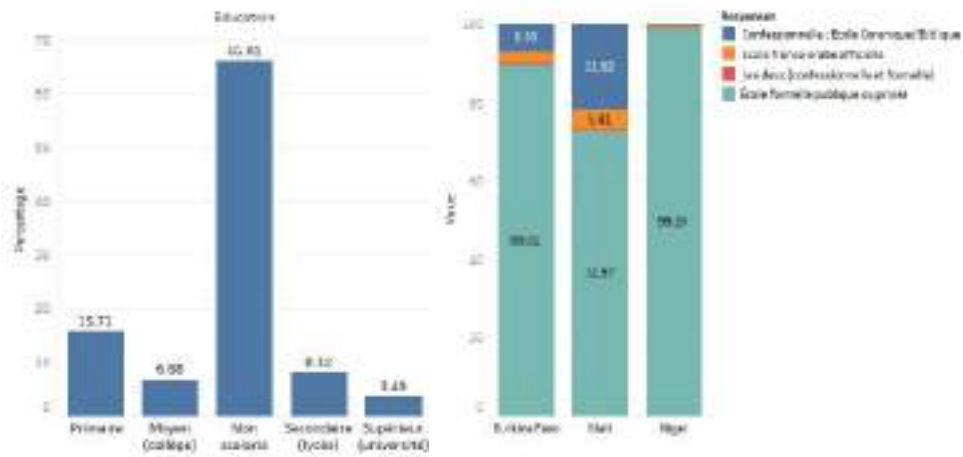


## B. L'échantillon

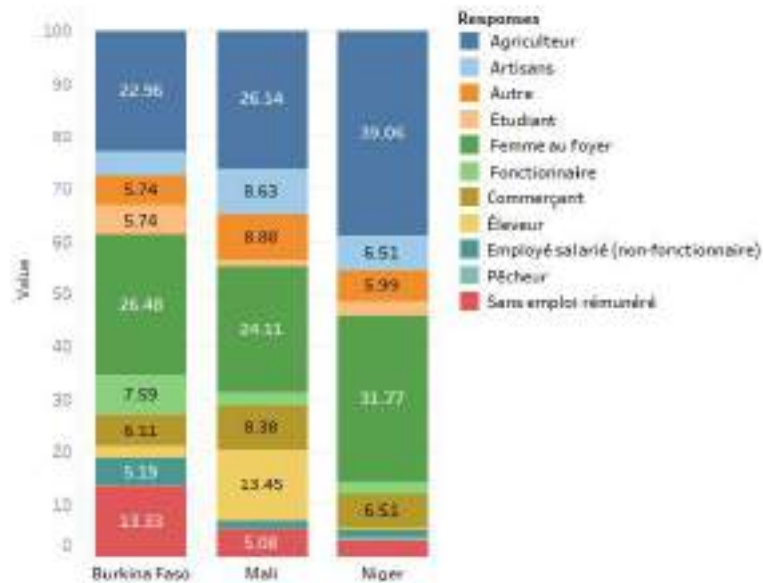
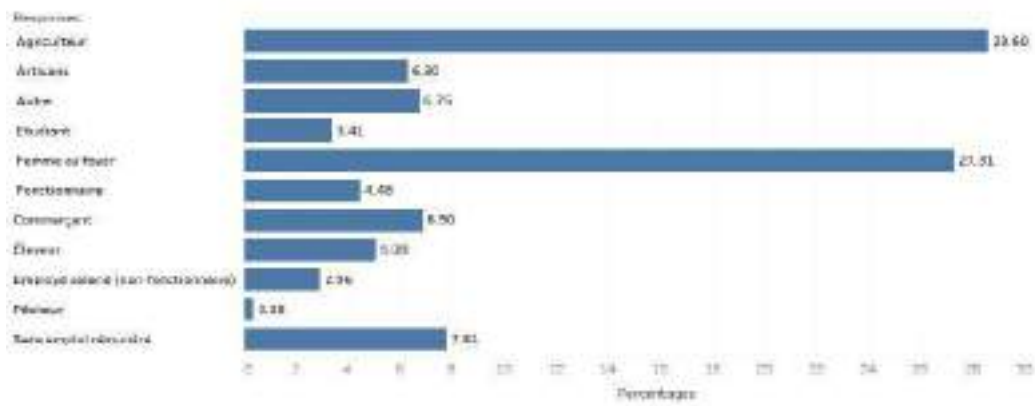
### 1) Distribution : pays, âge et genre



## 2) Le niveau d'éducation

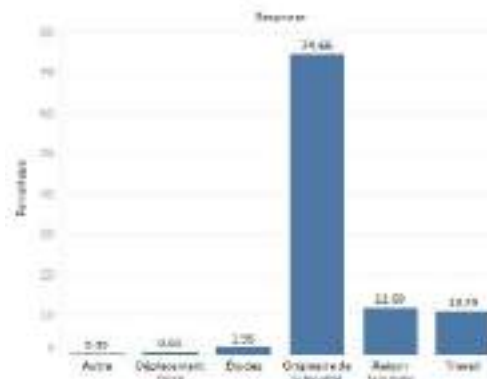
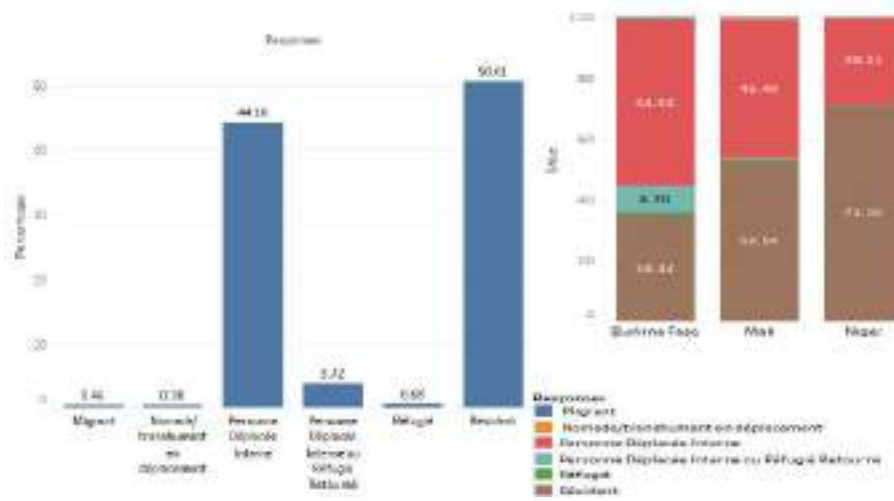


## 3) La profession des enquêtés

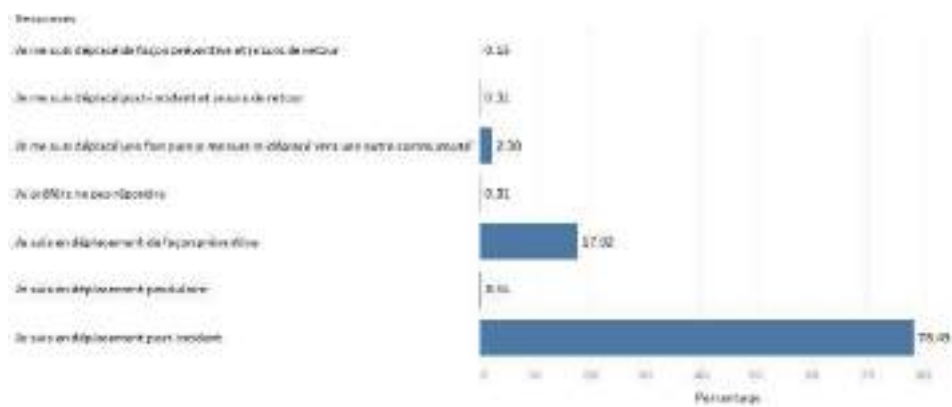


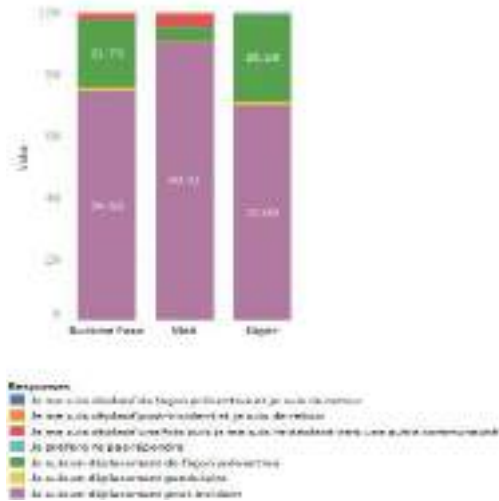


#### 4) Le statut des enquêtés



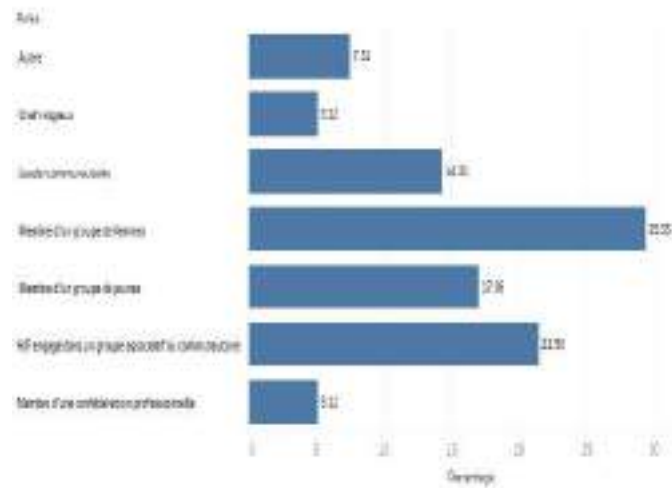
#### 5) Types de déplacement





### 6) Rôle joué dans la société

77,77% des personnes interrogées ne jouent pas de rôle social particulier au sein de leur société.

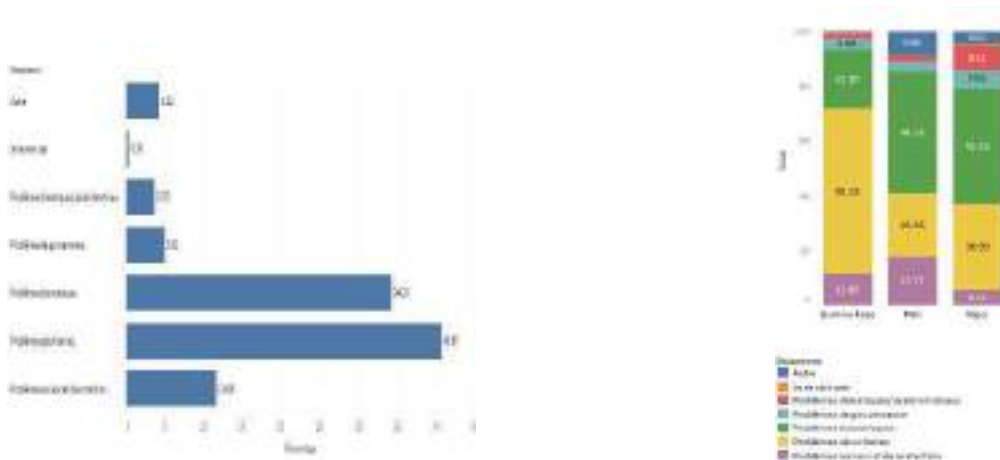


### III. Menaces, risques et vulnérabilités

Les localités enquêtées dans la région du Liptako-Gourma font face à divers types de menaces dont le terrorisme, la violence des groupes armés non étatiques dont des groupes extrémistes violents, divers trafics, la criminalité organisée, etc. Les populations, représentants de l'État ou autorités traditionnelles et religieuses, sont particulièrement visés par des assassinats ciblés, enlèvements, attaques à domicile et dans les foires, etc. Les populations civiles subissent des attaques diverses venant des groupes armés non étatiques et le nombre de victimes s'est considérablement accru. Cette crise exacerbe aussi les vulnérabilités structurelles comme la faiblesse des États, une pauvreté extrême, des clivages sociaux, une dégradation des ressources naturelles.

#### A. Nature des menaces et risques

Les menaces sont de natures diverses à la fois dans leurs fondements, leurs formes et les modes opératoires mais aussi dans la diversité des acteurs et des cibles. Pour **40,67 %** des personnes interrogées, **les problèmes sécuritaires sont les plus importants** : les problèmes sécuritaires sont cités en premier par 42,30% des hommes et 38,98% des femmes et aussi pour toutes les classes d'âge jusqu'à 49 ans. Après 50 ans, les problèmes économiques sont cités en premier. Si l'on désagrège par pays, l'on s'aperçoit que les problèmes sécuritaires sont beaucoup plus importants au Burkina Faso (60,19%) qu'au Mali et au Niger où les problèmes économiques sont plus importants



#### 1) Les problèmes économiques

Le principal problème économique est à **60,24% le chômage et le manque d'opportunités économiques** (60,39% pour les hommes et 60,09 % pour les femmes et tous âges confondus) dont :

- Burkina Faso : 67,59%
- Mali : 57,11 %
- Niger : 53,13 %

À 32,55 %, le deuxième problème le plus important est l'accès limité aux terres agricoles dont au Burkina Faso (41,67%) et au Mali (32,23%) et les mauvaises récoltes au Niger (27,34%).

a. *Les problèmes économiques liés à la présence des déplacés*

Du fait de l'insécurité, de nombreuses populations sont contraintes de quitter leurs villages, pour se réfugier dans les chefs-lieux des communes, de départements et de région. En novembre 2020, le Burkina Faso comptait 1.049.767 déplacés et 19.594 réfugiés, le Mali 295.015 déplacés et 29.828 réfugiés et le Niger 140.763 déplacés et 59.857 réfugiés<sup>9</sup>. Les déplacements s'effectuent vers des villages ayant des liens de parenté ou des liens matrimoniaux avec les villages victimes de conflits. Ces personnes déplacées internes viennent ainsi s'ajouter, dans certaines localités notamment au Niger, aux divers réfugiés déjà installés dans ces localités et tous ces déplacements de populations pèsent économiquement sur les communautés d'accueil.

**À 41,73%, les enquêtés se disent inquiets de la présence des déplacés** et surtout à cause de la méfiance entre communauté (51,64% dont 54,08% pour les hommes et 48,83% pour les femmes, 52,83% au Burkina Faso, 43,07% au Mali et 74,60% au Niger).

En revanche, les enquêtés sont moins inquiets des risques de tensions intercommunautaires (non à 75,64%) que de la pression que cela implique sur les moyens de subsistance (oui à 50,18%).

Au Niger, les villes frontalières d'Ayorou, de Téra et de Bankilaré et de Dolbel (Tillabéri) ont vu arriver un flux important de réfugiés (maliens et burkinabés) et/ou de déplacés internes, fuyant les violences qui sévissent dans leurs localités d'origine. L'augmentation de la population des localités d'accueil engendre de nouveaux besoins humanitaires en termes de protection et d'accès aux services sociaux de base. Par exemple, la ville frontalière d'Ayorou est très touchée par les migrations forcées. Du fait de sa situation géographique, la ville a vu l'arrivée de plusieurs vagues de réfugiés maliens depuis 2012, auxquels s'ajoutent les milliers de déplacés internes venus principalement d'Inatès (à partir de juillet 2019) lorsque les forces de défense et de sécurité ont abandonné la zone laissant les populations civiles sans défense. Aux déplacés internes d'Inatès s'ajoutent ceux de plusieurs autres villages frontaliers de la commune d'Ayorou tels que Wailabon, Gaoudel, Kongo Tchiré, Tedebet, etc.

L'arrivée de déplacés dans une localité et la durée du séjour ont des conséquences économiques importantes sur les communautés hôtes. Si les communautés qui accueillent les déplacés éprouvent de la compassion, l'impact est notamment très important sur la nourriture et la question de l'alimentation et de l'insécurité alimentaire comme risques inhérents à l'arrivée de déplacés reviennent très souvent dans les entretiens. Si la question de la famine concernait surtout les personnes déplacées, l'insécurité alimentaire frappe aussi les familles résidentes du fait du manque d'accessibilité aux champs mais aussi à la charge que représentent les familles déplacées sur des économies déjà faibles.

*C'est vrai qu'il existe une bonne cohabitation avec les déplacés mais il faut reconnaître qu'un sérieux problème de l'alimentation se pose dans la localité. Puisque ces déplacés sont venus avec les mains vides et que la population hôtes n'a pas les moyens nécessaires pour subvenir à leurs besoins même s'ils ont la volonté. (Groupe de discussion avec des hommes réalisé le 12 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass).*

*Il existe une parfaite cohabitation et collaboration entre les déplacés et la population de notre quartier. Je peux même témoigner cette bonne collaboration puisque j'ai entendu et vu de mes propres yeux. Nos mamans s'organisent pour aider leurs sœurs*

<sup>9</sup> IOM/Displacement Tracking Matrix, *Central Sahel and Liptako-Gourma Dashboard*, 30 November 2020.

*en difficultés à leur manière. (Groupe de discussion avec les jeunes réalisé le 13 août 2020 à Oroboye, cercle de Bankass).*

Sont également mentionnés les problèmes de cohabitation avec les familles hôtes, de logement, d'accès à la santé et à l'éducation : « *On ne peut pas énumérer tous les défis auxquels les déplacés et les familles d'accueil sont confrontés actuellement* ». (Groupe de discussion avec des femmes réalisé le 11 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass). L'arrivée de familles pose des problèmes de nourriture, logement et aussi des difficultés d'adaptation ou des problèmes de mésentente.

La destruction de villages, le déplacement des populations, la fermeture des écoles ont des conséquences importantes sur la vie des populations déplacées qui sont contraintes d'abandonner leurs activités et donc perdent leurs sources de revenus.

Si certains déplacés internes ont eu la chance de se déplacer avec quelques animaux, se pose alors la question du pâturage. En effet, les Sites d'Aménagement Temporaire (SAT) au Burkina Faso sont situés à côté des champs des populations hôtes et les populations déplacées ne peuvent relâcher leurs animaux surtout en saison pluvieuse sous peine de provoquer d'autres conflits. Des enquêtés ont rapporté que lorsque leurs animaux s'éloignent des sites, ils n'ont pas le courage d'aller les chercher. Au Mali, le bétail des déplacés crée des tensions :

*Ils sont venus avec leur bétail mais ça risque de devenir un problème entre nous, ils ont beaucoup de bétails et leur bétail commence à rentrer dans nos champs et cela risque d'être une tension entre nous chaque jour les conseillers partent pour parler avec eux, chaque jour ça devient de plus en plus un problème c'est ce que j'ai à dire. (Entretien avec un cultivateur, Diondori, cercle de Mopti réalisé le 14 août 2020).*

*b. L'accès difficile aux surfaces cultivables*

L'insécurité alimentaire est liée à l'incapacité des paysans de cultiver. **Dans les régions du Nord et du Sahel au Burkina Faso**, dans certaines zones comme Thiou, Tasmakatt et Tokanbangou, les paysans, par peur de représailles des groupes armés, ne vont plus au champ.

**Dans la région de Mopti**, si le risque de famine concernait principalement les personnes déplacées, c'est devenu une préoccupation majeure des populations, y compris les familles résidentes puisque la non-accessibilité aux champs limite les possibilités de récoltes dans un contexte de pluviométrie déjà difficile.

*Déjà les gens n'ont pas cultivé l'année dernière et cette année ils risquent de ne pas cultiver encore. Dans ce cas ils vont oublier le conflit. La famine est plus grave que le conflit, (Entretien avec le chef de village de Bankass réalisé le 6 août 2020).*

*C'est la quatrième année de la crise. Nous avons connu toute sorte de difficultés. Il y a la famine, les tueries, le vol du bétail. (Entretien avec le président du comité de gestion scolaire réalisé le 5 août 2020 à Kiri, cercle de Koro).*

### c. Le vol de bétail

Dans le Liptako nigérien, les attaques contre les éleveurs, les propriétaires d'animaux, les bergers mais aussi les vols et enlèvements d'animaux sont très fréquents. Les flux de populations exacerbent les tensions et les conflits liés à l'accès et au contrôle des ressources, particulièrement autour des points d'eau et des champs de cultures et des aires de pâturage.

*Ici à Ayorou, nous connaissons déjà des difficultés d'accès à l'eau potable bien avant l'arrivée des réfugiés et des déplacés internes. Mais c'est avec leur présence que le problème s'est aggravé. Et aujourd'hui beaucoup d'entre nous consomment directement l'eau du fleuve. Ce qui nous expose aux maladies. Le pire, dans tout ça, c'est que les étrangers qui sont venus, ont amené avec eux des animaux. Et comme ils ne peuvent pas rester en brousse, pour des raisons de sécurité, ils se sont installés avec leurs animaux à côté des champs ce qui donne lieu à des malentendus entre eux et les propriétaires des champs », (Entretien avec un responsable municipal à Ayorou, réalisé le 7 août 2020).*

Posséder des animaux est aujourd'hui devenu une source d'insécurité. La région de Tillabéri mais aussi la région de Mopti sont très touchées par ce phénomène de vol de bétail, de prélèvement sur le bétail en particulier les bovins. La possession des animaux n'est désormais plus le moyen d'assurer une certaine sécurité économique mais c'est devenu une source d'insécurité face aux actions des groupes violents dont l'impôt prélevé sur le bétail constitue une source locale de financement. Par exemple cette année à Sanguilé (région de Tillabéri), la population a payé neuf cent-cinquante mille (950.000) FCFA pour trois cent quatre-vingt têtes de bovins, en raison de deux mille cinq (2.500) par tête. En cas de refus de payer le montant fixé unilatéralement, le "récalcitrant" peut payer de sa vie son refus. Au Burkina Faso, dans la région du Sahel, la transhumance est particulièrement touchée puisque les éleveurs sont la cible des groupes armés qui les dépouillent de leurs troupeaux.

### d. Les foires et marchés

Les foires en particulier sont beaucoup affectées par l'insécurité. Les foires sont souvent désertées par les commerçants mais aussi par les populations comme c'est le cas des marchés hebdomadaires de Douna Pen, Dangatene, Dinangourou, Douari, Yeremdourou, Gangafani, Kiri, Diougani et Bamba au Mali. Or ces marchés permettaient aux populations de s'approvisionner en produits de première nécessité et de vendre des produits issus de la cueillette et de l'agriculture. En l'absence d'un marché régulier, les trafics se multiplient et le prix des denrées augmentent.

*Moi j'ai tout arrêté, car, auparavant je faisais du commerce entre Sévaré et Fatoma, je fréquentais les foires de Somadougou et de toutes les localités environnantes. J'ai tout arrêté maintenant à cause de l'insécurité, quand on se déplace on n'a pas l'esprit tranquille, on a constamment peur. La conséquence directe de cet arrêt des activités est la diminution sensible des revenus de notre ménage. Nous devenons plus pauvres que d'habitude, (Entretien avec une mère de famille à Sévaré réalisé le 6 août 2020).*

L'économie est très touchée par la situation d'insécurité. De nombreuses localités liées au tourisme, à la restauration et au commerce sont durablement affectées en particulier dans les localités de Koro et Bankass.

À la frontière entre le Mali et le Burkina Faso, la fermeture de la frontière a entraîné une augmentation des prix, en particulier du prix des condiments. L'arrêt des échanges avec le Burkina Faso est un manque à gagner pour les petits commerçants. La route du poisson (Koro-Burkina) permettait aux Burkinabé et Ghanéens d'acheminer leurs marchandises à Koro et vice-versa. Cette économie est sérieusement compromise par les attaques sur les axes routiers ainsi que le sabotage des ponts reliant différentes localités. Les femmes étaient notamment impliquées dans ce commerce, vendant de petits articles sur cette route ce qui leur permettait de faire face à leurs besoins quotidiens :

*Moi, je prenais des petits articles avec des commerçants de passage et que je revendais puis je faisais quelques profits, assez suffisants pour payer du savon ou des condiments. (...) C'est l'arrêt du trafic sur cette route qui nous a ruinées sinon... moi, j'avais toujours quelque chose à proposer au voyageur de passage : du charbon, de la volaille, des fruits de saisons etc.). Mais tout ça est parti à vau-l'eau. (Propos recueillis lors d'un groupe de discussion réalisé à Bargou, le 4 août 2020, cercle de Koro).*

Contraintes de limiter les voyages, les populations ont modifié leurs habitudes.

## 2) Les problèmes de gouvernance

À 42,79%, le **manque d'infrastructures** est cité comme le problème principal de gouvernance (42,60% pour les hommes et 42,99% pour les femmes) dont 63,70% au Burkina Faso et 40,10% au Niger. Le premier problème est l'accès aux services sociaux au Mali (29,44%). Le deuxième problème est à 37,63% l'accès aux services sociaux (école, santé, etc.) dont 46,85% au Burkina Faso, 28,17 % au Mali et 34,38% au Niger. Le troisième problème est l'accès limité aux services administratifs à 19,72% pour les femmes et l'accès limité à la justice et aux services de police et de gendarmerie à 17,94 % pour les hommes.

Concernant les services sociaux de base, **48,88% des personnes interrogées citent l'accès à l'eau et à l'alimentation comme principal problème** dont 45,44% des hommes et 50,39% des femmes. Les enquêtés citent ce problème à 54,81% au Burkina Faso, 51,04% au Niger et 35,28% au Mali. Le deuxième problème est à 28,15% l'accès aux infrastructures de santé dont 36,04% au Mali et 37,24% au Niger tandis que 34,63% des enquêtés au Burkina Faso citent l'accès au logement (43,53% dans la région du Sahel tandis que les enquêtés de la région du Nord citent à 54% l'accès à l'eau et à l'alimentation).

### a. La pénurie d'eau

La question de l'eau est un problème très important en particulier dans les centres urbains et semi-urbains, aggravée aujourd'hui avec l'arrivée de nombreuses populations déplacées et l'augmentation de la demande en eau. Au Burkina Faso par exemple, le problème d'eau (forages, pompes en panne, etc.) a été plusieurs fois rapporté – dès 2018 – par des organisations citoyennes à la Direction régionale de l'Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA).

*Vous savez à Ouahigouya depuis les années 1990, on a un problème d'eau. À partir du mois de février c'est compliqué. Je me rappelle, en 2018 les syndicats avaient déposé leur cahier de doléances et les autorités étaient obligées d'appeler l'ONEA afin qu'elle s'explique. C'est là que l'ONEA a dit qu'elle a une production journalière de 4000 m<sup>3</sup> pour un besoin de 40000 m<sup>3</sup> et figurez-vous, ils sont 38000 déplacés actuellement à Ouahigouya. Il y a un problème lié au WASH. (Entretien*

*réalisé avec le directeur régional du ministère en charge de l'action sociale à Ouahigouya le 6 août 2020).*

*b. L'absence des papiers d'identité comme obstacle à la mobilité et aux activités rémunératrices*

Les personnes déplacées abandonnent souvent leurs pièces d'identité ou des papiers d'identification comme l'acte de naissance ou la carte nationale d'identité. De ce fait, l'absence de pièces d'identité devient un obstacle à leur mobilité et à la recherche d'activités rémunératrices. Par exemple, au Burkina Faso, les personnes logées sur les sites d'aménagement temporaire sont empêchées d'entrer ou de sortir des centres urbains ou semi-urbains voire de voyager sur de longues distances dans la mesure où le contexte sécuritaire a renforcé les dispositifs de contrôle d'identité. Les activités rémunératrices deviennent également presque impossibles lorsqu'elles nécessitent des transactions bancaires ou téléphoniques<sup>10</sup>. Les autorités des zones d'accueil sont par ailleurs dans l'incapacité de délivrer des papiers d'identité aux populations déplacées :

*Une difficulté qui est non la moindre, c'est celle des papiers. Les sites des déplacés sont situés dans les non lotis hors de la ville. Ils ne peuvent pas entrer en ville. Très souvent on est obligé d'aller dans les postes de police pour intervenir. Moi-même je suis souvent obligé de délivrer des laissez-passer pour permettre à certains de rentrer dans la ville ne serait-ce que faire des achats. Les gens ont fui. Les communes d'origine même, l'administration de l'état civil, le maire tout le monde a fui. Alors que la législation dit que c'est là où tu es né qu'on établit l'acte de naissance. Là où tu es né n'est pas accessible. Alors que si tu n'as pas l'acte de naissance on ne peut pas établir la CNIB. Ils n'ont rien. Je pense qu'il faut revoir la législation pour l'adapter à la nouvelle situation. (Entretien réalisé avec le directeur régional du ministère en charge de l'action sociale à Ouahigouya le 6 août 2020).*

*c. Le délitement des services publics*

Au Mali, les écoles sont particulièrement affectées par la crise. Certaines écoles sont fermées depuis longtemps comme par exemple celle de Kiri, fermée depuis trois ans sans que les élèves n'aient été pris en charge dans un autre établissement.

*Ici les enseignants refusent de venir. On les a rassurés mais en vain. Donc nos enfants errent comme ça sauf ceux qui ont des parents à Koro. Or, la ville même de Koro est remplie de déplacés, donc c'est compliqué, (Entretien avec un pasteur réalisé à Kiri le 5 août 2020).*

Les enseignants, mais de manière plus générale les agents de l'État, craignent pour leur vie et ne veulent plus se déplacer dans certaines localités.

A Koro dans le centre du Mali, les populations hésitent également à aller se faire soigner dans les centres de santé :

*nous les femmes pour se rendre au niveau de notre centre de santé pour les consultations c'est tout un tas de problème. Parce que nous traversons la forêt et ces*

---

<sup>10</sup> Au Burkina Faso, les opérateurs de téléphonie ont développé des mécanismes de transaction appelés entre autres Airtel Money, Mobicash. La réception d'un transfert d'argent ou l'ouverture d'un compte exige des pièces d'identité.



*hommes armés cachent la bas (...) il y a aussi les menaces que nos enfants nous abandonnent pour la simple raison que l'école est fermée plus de trois ans et ceux qui rendent dans les villes comme Bamako pour le travail saisonnier ne retournent plus, si rien n'est fait nous allons nous retrouver sans enfants un jour, (Groupe de discussion avec des femmes réalisé le 07 août 2020 à Kiri)*

*Dans le domaine de l'éducation toutes les écoles sont fermées et nos enfants sont laissés à eux-mêmes. Aussi cette situation a entraîné un fait nouveau dans notre société : à savoir la mendicité. Actuellement nous constatons le nombre accru des mendiants (hommes, femmes et enfants) à l'intérieur de la ville de Bankass et dans les périphéries (Groupe de discussion avec des hommes réalisé le 12 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass).*

*d. La montée des tensions intercommunautaires et les formes de discrimination*

Les conflits intercommunautaires se sont multipliés ces dernières années dans toute la zone du Liptako-Gourma. Ces conflits peuvent être liés aux tensions entre agriculteurs et éleveurs, sur fond de raréfaction des ressources fourragères et hydrauliques ou liés aussi à la diminution des surfaces cultivables. Les conflits fonciers alimentent les tensions entre communautés. La stigmatisation<sup>11</sup> concerne toutes les communautés, entraînant des départs lorsque les gens se sentent menacés<sup>12</sup>. La stigmatisation s'observe aussi entre déplacés sur certains sites d'aménagement temporaire où cohabitent différents groupes :

*Quand vous allez sur les sites des déplacés sur la route de Youba, vous avez deux catégories de populations : les retournés de Yoro du Mali qui sont des Mossis des Maiga et en face, vous avez les déplacés de Barga des Peuls. Visiblement dès l'installation de ceux de Barga, il y a eu des tensions qu'on a essayé de calmer. Les retournés disent qu'ils ont été chassés du Mali par des Peuls et qu'il n'y a pas lieu qu'on installe ces Peuls à côté d'eux. Alors, on a travaillé à désamorcer la tension. Il y avait une fontaine qui avait été implantée par un natif de Youba, au début les retournés avaient dit que les Peuls n'allaient pas avoir accès à cette fontaine. (Entretien réalisé avec le directeur régional du ministère en charge de l'action sociale le 6 août 2020 à Ouahigouya).*

La discrimination est aussi régionale : selon les personnes enquêtées, la région du Sahel serait discriminée dans la redistribution des richesses nationales :

*Cette région est discriminée depuis l'indépendance, le partage des ressources est inéquitable ce qui fait que nous sommes le foyer de l'insécurité. Tant que ces discriminations ne sont pas résolues, l'insécurité pourrait partir un jour mais des mécontentements, il y en aura toujours. (Entretien réalisé avec un conseiller municipal le 10 août 2020 à Tokanbangou)<sup>13</sup>.*

---

<sup>11</sup> Nous avons remarqué que lorsque la question est évoquée au cours de l'entretien, il y a une résistance. Mais lorsque l'enregistrement est arrêté, les enquêtés par sont à l'aise pour l'évoquer. Autrement dit, ils préfèrent l'évoquer en off.

<sup>12</sup> Cette affirmation est ressortie lors d'un entretien avec un travailleur d'une ONG à Thiou le 04/08/2020 et lors d'un focus groupe organisé avec des jeunes de Thiou conviés pour la circonstance à Ouahigouya le 14/20/20.

<sup>13</sup> Propos d'un enquêté dans la province de l'Oudalan. Cette position ressort dans plus de trois entretiens réalisés dans la région du Sahel.

#### e. La spéculation foncière et le problème du logement

Les déplacés internes sont confrontés à des problèmes de logement. Les déplacés trouvent refuge dans des familles hôtes ou s'aménagent des « habitats spontanés » communément appelés « non lotis ». La forte demande de terrain pour la construction de ces habitats spontanés occasionne une spéculation foncière dans certains endroits comme à Gorom-Gorom, à Thiou et à Ouahigouya ville au Burkina Faso.

La vie quotidienne des populations est devenue très compliquée puisque l'insécurité emporte de graves conséquences sur l'accès à la santé, à la nourriture, à l'éducation ou même à la protection humanitaire. Comme l'indique un enquêté « *il y a une très grande peur. Si une roue s'éclate ici vous allez voir tout le village va se vider* »<sup>14</sup>. (Entretien réalisé avec un intervenant humanitaire à Thiou le 4 août 2020). Les déplacements de populations pèsent sur les déplacés qui se retrouvent sans ressources et sans moyens de subsistance mais aussi sur les communautés d'accueil en termes d'accès à l'eau, aux pâturages, à la terre, au logement, etc.

### 3) Les problèmes sécuritaires

La dégradation de la situation sécuritaire est très marquée dans cette zone dite des « trois frontières ». **Le premier problème cité est à 49,66% le banditisme, les vols armés et non armés** dont 45,81% pour les hommes et 53,62 % pour les femmes et à 89,80 % pour les PDI, 46,45% au Mali et 67,71% au Niger.

Au Burkina Faso, la présence des milices et des groupes armés et le banditisme sont cités à égalité (39,15%). Le deuxième problème le plus important pour les femmes est à 19,72% la violence au sein de la communauté.

#### a. Les attaques terroristes

Les régions du Nord et du Sahel au Burkina Faso connaissent une dégradation de la situation sécuritaire depuis 2016 avec de nombreuses attaques terroristes, en particulier contre les populations civiles<sup>15</sup> qui font irruption dans les villages ou tendent des embuscades aux convois civils et militaires. Les groupes armés identifiés appartiennent à la mouvance djihadiste comme Ansarul al-islam, le GSIM ou encore l'EIGS ou sont des groupes d'auto-défense comme les Koglweogo et les Rugga au Burkina Faso ou les Dozos et Dan Amassagou au Mali. Sur le terrain cependant, les enquêtés ont perçu une certaine accalmie et le nombre d'attaques aurait diminué au début de la saison pluvieuse, situation qui a permis à certains déplacés de rejoindre leurs villages dont certains déplacés de Youba qui étaient sur un site d'aménagement temporaire proche d'Ouahigouya au Burkina Faso.

Au Mali, la zone de Koro est particulièrement touchée par les attaques de groupes armés :

*Nous gardons encore le traumatisme de leur passage ici il y a moins d'un an. Ils sont venus nous encercler et prendre tous les bétails (vaches, chèvres, chameau, tout). Ils ont assassiné deux hommes. On pouvait les compter par centaines ces gens-là. Pourtant nous ne sommes qu'à une trentaine de km de Koro ville. L'armée est venue mais n'a pas livré bataille car ils ont dit qu'ils n'ont pas reçu d'ordre de tirer. Donc nous, on est livré à nous-mêmes. (Entretien réalisé avec le chef de village de Bargou le 4 août 2020, cercle de Koro).*

<sup>14</sup> Propos d'un travailleur d'une ONG intervenant à Thiou lors de l'entretien du 04/08/2020 à Thiou.

<sup>15</sup> <https://reliefweb.int/report/niger/le-hcr-est-indign-par-les-meurtres-de-100-civils-lors-d-attaques-au-niger-des-centaines>

Cette peur anime presque tous les villages sur la « route du poisson<sup>16</sup> ». Des hommes armés ont fait irruption dans le village de Bargou le lendemain des entretiens menés par les facilitateurs avec les habitants, qui vivent dans la peur et craignent des attaques à tout moment.

*Ici les rumeurs circulent vite. Et quand il y a ces genres de cas, la population tout entière est dans la panique. Cela peut amener des traumatismes chez certains individus. Aussi on apprend qu'un village proche est attaqué, la localité est mouvementée par la peur et chacun à son plan B. C'est-à-dire fuir ou abandonner devient la seule alternative pour d'autres, (Groupe de discussion avec des jeunes réalisé le 13 août 2020 à Oroboye, cercle de Bankass).*

*la plus grande menace est la probable attaque terroriste dans la localité. Puisque personne ne sent sécurisé et chacun se trouve sans défense dans la localité. Donc moindre bruit ou rumeur toute localité est effrayée causant des traumatismes dans certaines couches sociales, (Groupe de discussion avec des hommes réalisé le 12 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass).*

#### *b. Le banditisme*

Dans la région de Mopti, si les populations évoquent en priorité la sécurité physique :

*C'est vraiment le banditisme, les hommes en armes. Souvent nous n'avons pas accès à nos champs à cause des brigands. C'est ce qui nous fatigue beaucoup ici. Maintenant nos jeunes font la patrouille chaque nuit par groupe de 10. Mais cela n'a pas eu l'effet escompté car il faut, à chaque fois, cotiser pour les patrouilleurs or les gens n'ont pas de moyens ici, (Entretien avec le chef de village de Bargou, réalisé le 4 août 2020, cercle de Koro).*

*Nous sommes confrontés à plusieurs menaces : intimidation, agressions physiques, harcèlement, violence arbitraire, abus de pouvoir, des enlèvements ciblés, destruction des biens et des habitations, vols de bétails et des cas de viols de plus en plus fréquents, (Groupe de discussion avec des femmes réalisé le 11 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass).*

#### *c. Les attaques contre les autorités traditionnelles*

*Nous avons constaté que les chefs coutumiers, les marabouts, les personnes riches, les personnes éveillées, les informateurs et les fonctionnaires de l'État, constituent les principales cibles des bandits. Leur objectif est d'éliminer tous les leaders locaux pour contrôler les lieux et imposer leur loi, (Entretien avec un responsable coutumier à Ayorou, réalisé le 09 août 2020).*

Dans le Liptako nigérien, des milliers de personnes sont contraintes de quitter leurs villages d'origine, fuyant la violence des affrontements, les exactions et les menaces des djihadistes. Certains villages d'Ayorou (Wailabon, Inatès), de Diagourou (Bangaré, Bouppo) et du Gorouol (Kossa Tondo bon) se sont pratiquement vidés de toute leur population en raison de la menace terroriste mais aussi, dans certains cas, à cause des représailles des forces armées, qui les accusent de complicité avec l'ennemi.

---

<sup>16</sup> Route qui relie le Burkina au Mali en passant par Koro.

Sont particulièrement visées par les attaques les leaders communautaires, à savoir les personnes qui ont de l'influence sur leurs communautés :

*Ils s'en prennent aux personnes qui de par leur statut jouent un quelconque rôle de représentant de l'État. Ils s'en prennent également aux gens qui sont hostiles à leur volonté en termes de pratiques religieuses. C'est pourquoi, nous vivons dans la peur, la psychose la plus absolue. Il y a quelques mois de cela, ils étaient venus chercher un imam pour l'assassiner, heureusement, ils ne l'avaient pas trouvé à son domicile. Il y a juste deux jours de cela, une personne a été égorgée à son domicile. Nous ne sommes pas en sécurité là où nous sommes, (Propos d'un enquêté du village de Bangaré déplacé à Téra réalisé le 14 août 2020).*

Les combattants djihadistes, selon les enquêtés procèdent différemment en fonction des cas considérés. Souvent par des menaces ou des actes réels de violence, ils obligent les gens à quitter leurs villages.

*Ce jour-là, je lisais le coran quand ils m'ont trouvé. Ils ont pris mes trois téléphones portables. Parmi eux, certains ont proposé qu'on me tue. D'autres par contre ont demandé qu'on me laisse en vie. C'est en ce temps qu'ils ont tiré en l'air plusieurs coups. Ce jour-là, ils ont ordonné aux gens du village sans distinction et sans choix possible de quitter. Ils ont promis que s'ils reviennent les trouver dans le village, ils les tueront tous, (Propos d'un imam de W. et enseignant du primaire, commune d'Ayorou, août 2020).*

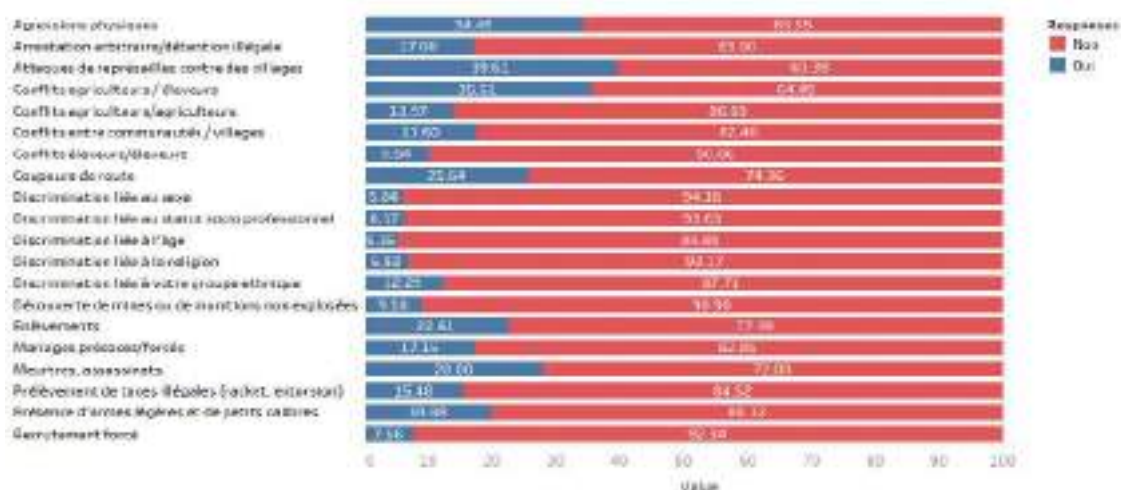
Parfois ils laissent aux populations le choix en leur exigeant d'adopter les pratiques religieuses qu'ils jugent plus authentiques comme par exemple le port du hijab pour les femmes (y compris les petites filles) ou l'interdiction d'assister aux cérémonies et funérailles. Ils ont, en outre, interdit toute forme de regroupement et tout contact de nature non autorisée entre l'homme et la femme. Les hommes sont eux contraints de porter des pantalons courts, se laisser pousser la barbe, abandonner le chapelet en utilisant les doigts, participer aux prières collectives dans les mosquées, assister aux prêches. Ils exigent aussi dans certains cas que les parents laissent leurs enfants intégrer ces groupes.

Ce climat d'insécurité créé au sein des populations une psychose généralisée et conduit de nombreuses personnes ou familles à quitter leurs villages respectifs. Dans la région de Tillabéri, les populations déplacées s'ajoutent aux réfugiés maliens et burkinabés déjà installés dans ou autour des villes nigériennes frontalières.

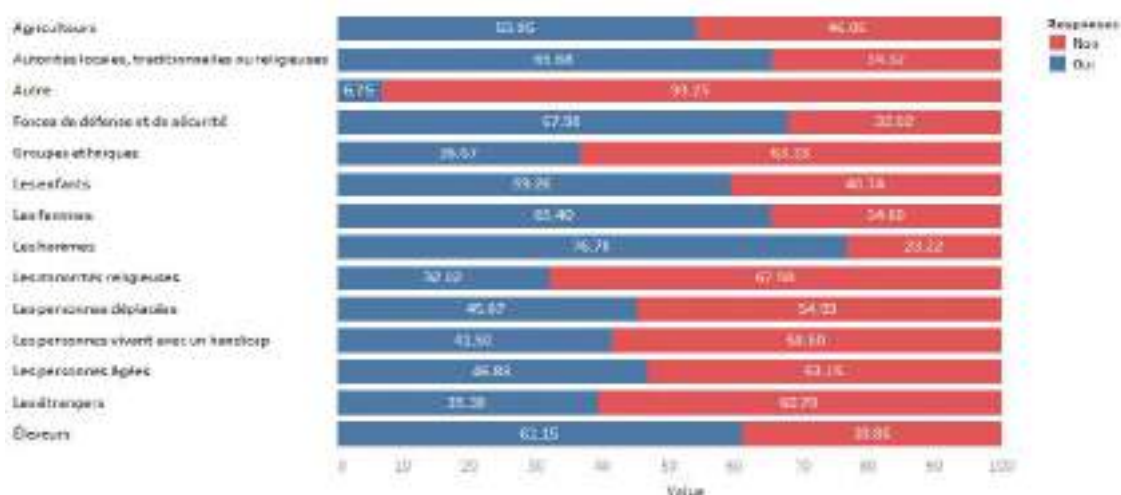
## B. Les facteurs de risques et vulnérabilité

La violence persistante accentue la vulnérabilité des populations et engendre de graves conséquences humanitaires. La mobilisation des organisations nationales et internationales dans la zone est très importante complétant ainsi les mécanismes locaux de protection. L'insécurité conduit de nombreuses communautés à se déplacer dans la zone des trois frontières. Les stratégies de protection humanitaire développées pour y faire face sont à la fois locales et externes.

### A quels types d'actes êtes-vous confrontés :



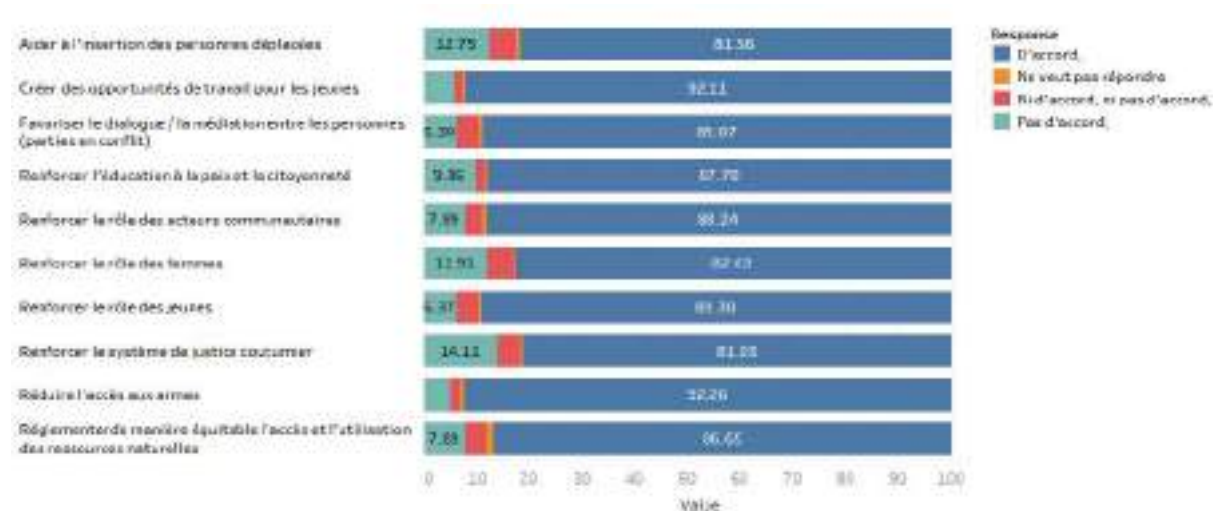
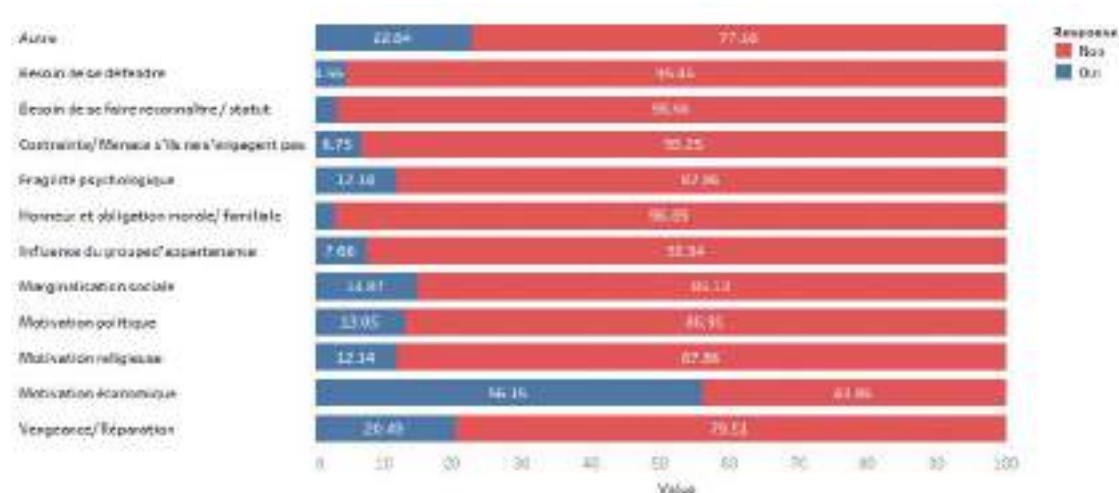
### Quelles sont les principales victimes de violence que vous connaissez ?



Parmi les **principales victimes**, les **enfants** sont cités à 59,26% dont à 91,12% au Mali et à 57,50% dans la région du Sahel ; les femmes sont citées à 65,40% dont 96,70% au Mali et les hommes à 76,78% dont 93,91% au Mali, 85,19% au Burkina Faso. Les autorités traditionnelles sont aussi particulièrement victimes des violences dont 71,43% au Burkina Faso, 50% au Mali et 73,70% au Niger.

## 1) Les facteurs de risques

Concernant l'engagement dans des groupes violents, la motivation économique est la principale motivation des personnes – hommes (58%) et femmes (54,24%) - au Burkina Faso et au Niger tandis qu'au Mali, la plupart des motivations sont mentionnées.



## 2) La pauvreté

Située au cœur de la bande sahélo-saharienne, la région du Liptako nigérien se caractérise par une économie très dépendante de l'agriculture et de l'élevage, principales activités des communautés locales. Les systèmes locaux de production agricole et pastorale sont aujourd'hui très perturbés par la détérioration de la sécurité, avec comme corolaire des mouvements très importants de populations et la multiplication des vols de bétail organisé et entretenu par des groupes armés qui vivent du racket.

Les communautés rurales en paient le prix fort, puisqu'elles perdent constamment une part de leur capital bétail. Les pertes d'animaux se comptent en milliers de têtes : « Rien qu'entre août et novembre 2019, ce sont des milliers de têtes de bovins et de petits ruminants qui sont emportés par les bandits dans le département de Bankilaré et nous ont été signalés », (Entretien avec une autorité préfectorale de Bankilaré réalisé le 13 août 2020).

Les moyens d'existence des populations sont également touchés à travers de nombreuses attaques survenues sur les marchés locaux. Les attaques sur les marchés visent à mettre à terre une économie locale d'échanges et à en réduire la fréquentation. Les communes, symboles de l'État local, se trouvent ainsi amputées d'un pan entier de leurs ressources dont l'essentiel provient des taxes sur les marchés. Les marchés sont désormais très peu fréquentés et, lorsqu'ils le sont, le temps d'animation de ces lieux communautaires d'échanges, est considérablement réduit. Dans certains villages, des marchés hebdomadaires ont été fermés. Cette situation augmente la vulnérabilité économique et alimentaire de la population et se traduit par une baisse des revenus des ménages.

A cette situation de précarité des populations locales, s'ajoutent les conséquences de la mise en place, par le gouvernement, de mesures sécuritaires restrictives, à savoir l'état d'urgence, l'interdiction de l'usage des motos et la fermeture de certaines stations-service. Dans les localités touchées par l'insécurité, il est loisible de constater que la mise en œuvre de ces mesures sécuritaires étatiques a contribué à asphyxier l'économie et à mettre au chômage, un nombre important de personnes dont l'essentiel des revenus est lié au fonctionnement des marchés. Il s'agit notamment des conducteurs de motos-taxi, des mécaniciens de motos, des vendeurs de pièces détachées, des pompistes, des gestionnaires de station, etc. Cette situation de pauvreté et de misère rend les populations peu résilientes et constitue sans conteste un facteur de risque non négligeable :

*La pauvreté, aggravée par des sécheresses répétitives, constitue le principal facteur de risque, ayant favorisé l'installation de l'insécurité dans l'ensemble du département de Bankilaré. (Entretien avec une autorité préfectorale de Bankilaré, réalisé le 13 août 2020).*

En ce sens, les récits et les informations recueillis présentent la pauvreté structurelle comme étant l'un des facteurs décisifs, favorable à la propension et à l'enracinement de l'insécurité. Pour les populations enquêtées, la pauvreté donne aux groupes djihadistes la possibilité de gagner du terrain et de prospérer. Ces derniers profitent du niveau de pauvreté et de misère de la population pour essayer de les convaincre à rejoindre leur rang, en leur proposant de l'argent en contrepartie de leur engagement ou en leur promettant de les sortir de leur pauvreté. Cette idée, majoritairement partagée par des personnes enquêtées, est bien étayée ici par les propos de cet enquêté à Ayorou :

*Aujourd'hui, tout celui qui réfléchit a compris les vraies motivations des terroristes. Ce sont des bandits, des voyous, des trafiquants et des criminels qui utilisent la religion comme alibis pour cacher leur vrai visage et tromper les gens. La vérité, c'est qu'ils ont de l'argent sale tiré du trafic ou du vol et ils profitent de la pauvreté de la population pour tromper certaines personnes. Tous les gens qui sont avec eux ou qui sont devenus leurs complices, ce n'est pas à cause de la religion, c'est à cause de l'argent qu'ils leur proposent. Et ce n'est pas permis à tout le monde d'avoir le courage de résister face à l'argent. Imaginez, la réaction d'un pauvre, dans cette brousse, à qui, on propose quatre cent mille (400.000) FCFA et une moto. Il lui faut avoir beaucoup de courage et une foi inébranlable en Dieu pour refuser une telle offre. Donc, pour moi, le problème c'est la pauvreté, (A.A., entretien réalisé à Ayorou le 9 août 2020).*

Dans un contexte économique caractérisé par le chômage et l'inactivité après les travaux champêtres, l'« offre » des groupes terroristes apparaît comme nouvelle manne à saisir. En effet, après les récoltes les populations rurales manquent d'activités pendant au moins 8 mois. Les migrations vers les pays

voisins qui constituaient des soupapes pour les jeunes sont bouleversées par l'insécurité et les instabilités politiques dans les principaux pays d'émigration.

### **3) Faibles opportunités d'emplois pour les jeunes**

La crise socioéconomique, aggravée par l'insécurité, affecte surtout les jeunes qui se retrouvent dans une situation de précarité économique. Les opportunités d'emploi pour les jeunes ont parfois disparu dans les zones les plus exposées. La pratique des activités agropastorales, le petit commerce et le transport (mototaxis notamment), qui occupent traditionnellement les jeunes, est aujourd'hui perturbée, aussi bien par la recrudescence de la violence, que par les mesures sécuritaires restrictives décrétées par l'État. Les conséquences de l'insécurité se traduisent aussi par une raréfaction des opportunités de travail pour les jeunes. Les organisations de la société civile, organisations d'urgence ou humanitaires qui offraient localement aux jeunes du travail occasionnel (et des services) évitent elles aussi les zones d'insécurité et se replient souvent dans les chefs-lieux de département ou de commune ou les capitales :

*L'insécurité a mis beaucoup de jeunes au chômage. Et l'interdiction d'utiliser les motos a aggravé leur situation car beaucoup d'entre eux se sont retrouvés sans travail et sans aucune source de revenus pour subvenir à leurs besoins, (Entretien avec une restauratrice à Ayorou le 07 août 2020).*

Les jeunes se sentent par ailleurs abandonnés par l'État et la combinaison de ces facteurs accroît la vulnérabilité économique et psychologique des jeunes et les expose aux risques d'enrôlement par des groupes armés en particulier les plus radicaux. Le renforcement de la résilience des communautés s'impose, de même que la lutte contre le chômage des jeunes.

Par ailleurs dans la commune de Dessa au Niger, les travaux de construction du barrage Kandadji ont initialement suscité beaucoup d'espoir tant chez les jeunes que chez la population en général. En effet, beaucoup ont fondé l'espoir que le démarrage des différents chantiers du barrage de Kandadji, offrirait des opportunités de travail et permettrait de résorber le problème du chômage, ne serait-ce que temporairement. Force est de constater qu'au stade actuel, il n'en est rien ce qui donne à la population un sentiment de marginalisation et d'injustice d'autant plus que, d'après les informateurs, les responsables du recrutement amènent des ouvriers d'ailleurs pour travailler sur les différents chantiers du barrage. Une situation qui engendre de la frustration chez les populations concernées.

D'ailleurs, il est ressorti dans les discours que les groupes armés non étatiques misent sur les faiblesses de l'État pour essayer de gagner la confiance de la population. C'est pourquoi pour les enquêtés, c'est l'État même qui crée les conditions de renforcement des groupes armés non étatiques. Tant que l'État ne crée pas les conditions pour offrir des perspectives pour occuper les jeunes, ils resteront vulnérables et exposés à l'enrôlement de ces groupes criminels ou à verser dans des activités illicites.

*Pour moi, la pauvreté, le manque de travail, la délinquance, la consommation des drogues et l'ignorance constituent la racine de tous les maux. Et c'est ça qui est à la base de l'insécurité, à mon sens car qu'est ce qui peut amener quelqu'un à mettre sa vie en danger s'il a un travail qui lui permet de subvenir à ses besoins. En tout cas moi, je n'en vois pas (entretien avec un jeune originaire de Famalé vivant à Dessa réalisé le 24 septembre 2020).*



#### **4) La prolifération et l'accès facile aux armes illicites**

*Aujourd'hui, les armes illicites circulent dans notre zone comme de la cigarette, (entretien avec un leader jeune à Ayorou, réalisé le 09 août 2020)<sup>17</sup>.*

La circulation massive des armes et les conditions faciles d'acquisition suscitent de profondes inquiétudes chez les communautés.

*Aujourd'hui n'importe qui veut, peut acquérir une arme. Il suffit de se rendre au Mali, là-bas on en vend partout. C'est pourquoi il y a de plus en plus de petits bandits qui braquent ou attaquent à domicile les commerçants. C'est ça le problème aujourd'hui. En brousse dès que vous voyez un éleveur, soyez sûr qu'il a son arme cachée dans les buissons, (entretien avec un responsable coutumier de Koutougou Haoussa, réalisé à Ayorou le 09 août 2020).*

#### **5) Des tensions intercommunautaires**

A partir des données d'enquête, on peut constater que les groupes armés non étatiques (GANE) qui opèrent dans la zone se servent d'un réseau de complices, recrutés au sein même des communautés locales, qui leur servent de relais, d'éclaireurs et d'informateurs pour conduire leurs opérations. Il est dit avec insistance que la principale force des groupes armés non étatiques reste les complicités internes sur lesquelles ils reposent pour disposer des informations les plus précises sur leurs cibles et mener leurs attaques. Le recrutement de ces complices est facilité aussi par les jalousies et des rivalités intracommunautaires.

L'exacerbation des rivalités internes donne la possibilité aux GANE de gagner du terrain à travers des relais et informateurs qui leur sont favorables. Cette situation a donné lieu à une psychose généralisée au sein de la population qui s'étonne devant l'ampleur et le niveau d'infiltration des villages par les GANE, qui semblent « avoir des yeux et des oreilles » partout :

*Un jour, j'ai reçu un appel de la part d'un inconnu qui me demande de donner deux millions. J'ai répondu que je n'ai pas deux millions. Il a ensuite rappelé, cette fois pour me menacer si je ne donnais pas la somme demandée. J'ai encore répondu qu'il va peut-être me tuer mais que je ne peux donner ce que je n'ai pas. Suite à cet appel, j'ai voyagé pour aller à Niamey. A mon retour, dans la nuit, ils ont attaqué mon domicile. Je suis polygame, lorsqu'ils sont arrivés, ils se sont directement dirigés dans la maison où je passais la nuit. Ce qui n'était pas une coïncidence. Ils ont certainement un informateur qui me connaît assez bien, (Entretien avec un jeune réalisé à Sanguilé le 23 septembre 2020).*

Au Mali, dans la zone de Koro, les conflits entre agriculteurs et éleveurs mais aussi entre agriculteurs eux-mêmes sont rapportés. La ville de Bankass a été particulièrement touchée par des déplacements de populations :

*Il y a eu effectivement des familles déplacées de Bankass pour d'autres localités. C'est surtout le quartier de Fountanké où habitaient beaucoup de Peulh qui avait*

---

<sup>17</sup> Originaire du village de Tedebe (ancien Koutougou Haoussa)

*subi une grande fréquence de déplacement. Les membres de la plupart de ces familles ont quitté la ville de Bankass par peur de représailles ou d'amalgame à cause du conflit..... Ces familles se sentaient menacées à Bankass à cause de leur appartenance ethnique, (Groupe de discussion avec des femmes réalisé le 11 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass)*

Le départ des familles de Bankass n'est pas occasionné ni par des menaces ni par des tensions mais pour des mesures de précaution et de sécurité :

*Il n'y a pas eu de conflit à l'intérieur de la ville de Bankass mais les échos venaient des communes environnantes. Les peulhs ont abandonné la ville pour ne pas être la cible des groupes d'autodéfense tandis que certains dogons et des fonctionnaires ont quitté pour des mesures de prévention contre les attaques djihadistes (...) il y a eu également des déplacements des dogons et des fonctionnaires de Bankass vers d'autres localités. Ce sont des familles originaires d'autres localités. Les principales destinations sont Bandiagara, Mopti, Ségou et Bamako, (Groupe de discussion avec des femmes réalisé le 11 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass).*

Aussi l'étude révèle que les déplacés qui sont venus à Bankass pour se protéger ont tenté de retourner dans leurs localités :

*Il y a eu le déplacement du village tout entier de Sinetomo dans la commune de Baye vers la ville de Bankass. Après quelque moment de résidence, ils sont tous retournés dans leur village après quelques accalmies. Cependant, les bandits armés ont chassé à nouveau les habitants de ce village dans la localité pour Bankass. Actuellement beaucoup de villages se trouvent dans cette situation de refoulés après avoir tenté de rejoindre leur village. Il s'agit des villages de Gorou de la commune de Baye, Wéla de la commune de Tori, etc. (Groupe de discussion avec des hommes réalisé le 12 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass).*

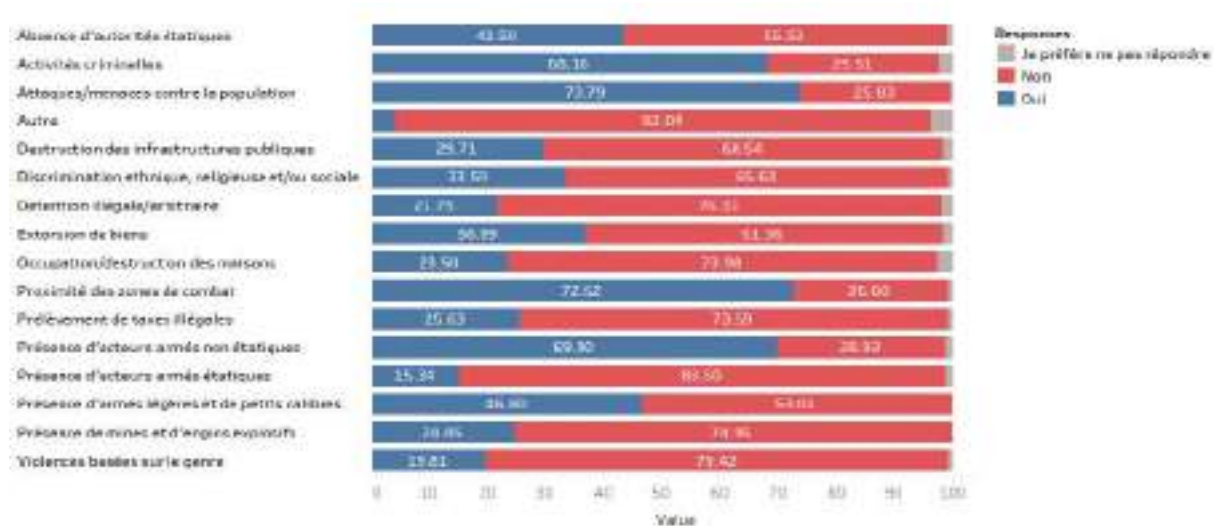
*Je te dis franchement que certains déplacés veulent rentrer dans leurs localités dès aujourd'hui s'ils trouvent l'occasion. Mais le problème est que la situation devient de pire en pire dans les communes voisines. Il n'y'a pas question de pratiquer l'agriculture ni effectuer le pâturage dans la brousse à cause de la présence des groupes armés dans la localité, (Groupe de discussion avec des jeunes réalisé le 13 août 2020 à Oroboye, cercle de Bankass).*

*à ma connaissance, il y avait des familles et personnes de certains villages comme Gorou, Séssirina, Koupangou qui étaient retournés dans leur localité avec toutes leurs familles après quelques séjours à Bankass font à nouveau leur retour. Mais ces mêmes villages se sont repliés à Bankass à cause des menaces imminentes et de la destruction totale de leur village pour une seconde fois. Depuis ce retour forcé, les déplacés sont actuellement à Bankass dans des conditions très déplorable. Cependant d'autres familles ont rejoint les grandes villes comme Mopti et Bamako », (Groupe de discussion avec des hommes réalisé le 12 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass).*

## C. Les perceptions de la sécurité

Les enquêtés affirment pouvoir circuler librement à l'extérieur de leurs communautés (50,53% dont 54,07% au Burkina Faso, 51,27% au Mali) et 60,62% se dit en sécurité. Au Niger, 55,21% des enquêtés disent ne pas pouvoir circuler librement à l'extérieur de leurs communautés.

Quand les enquêtés ne se sentent pas en sécurité, les raisons sont les suivantes dont en particulier la proximité des zones de combat, les attaques et menaces contre la population, les activités criminelles et la présence d'acteurs armés étatiques.



Face à l'insécurité, les populations adaptent leurs comportements. En majorité, les enquêtés disent avoir arrêté certaines de leurs activités puis changé ou limité leurs déplacements puis s'être déplacé vers des communes plus sécurisées : 100% des nomades enquêtés, 88,83% des PDI et 87,76% des retournés disent avoir arrêté leurs activités ; chez les migrants, la proportion est de 50/50. Cela concerne 75,56% des enquêtés au Burkina Faso, 82,49% au Mali et 55,47% au Niger.

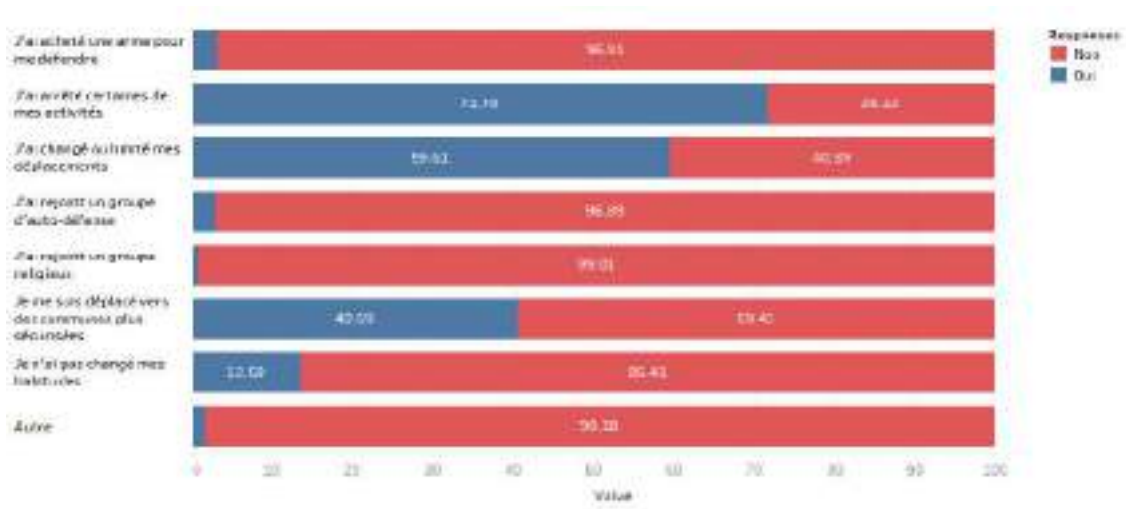
59,61% des personnes interrogées ont changé et limité leurs déplacements et cela concerne toutes les régions enquêtées et :

- Migrant : 66,67%
- Nomade : 100%
- PDI : 62,13%
- Retournés : 57,14%
- Réfugiés : 55,56%
- Résidents : 57,27%

40,59% des populations enquêtées se sont déplacées vers des communes plus sécurisées dont :

- PDIs : 76,63%
- Retournés : 65,31%
- Réfugiés : 77,78%
- Burkina Faso : 54,63% (dont région du Nord : 81% des enquêtés)
- Mali : 66,75%
- Niger : 71,61%

Il convient de noter qu'une infime partie des enquêtés dit avoir rejoint un groupe d'auto-défense.



## IV. Les mécanismes locaux et les réponses de protection humanitaire

Le comité permanent inter agences (IASC) définit la protection comme « *toutes les activités visant à obtenir le respect des droits humains, conformément aux textes de droit et à l'esprit des différents corps de lois, en particulier les Droits de l'Homme, le Droit International Humanitaire et le Droit des réfugiés* »<sup>18</sup>. Les acteurs humanitaires doivent garantir que les droits des personnes affectées « *conformément au droit international des droits de l'Homme sont respectés, protégés et se réalisent sans discrimination* »<sup>19</sup>. Par mécanismes locaux, nous comprenons les moyens informels, par lesquels les communautés protègent les populations, les propriétés et les services. Ces mécanismes sont construits sur des normes locales. Dans les zones affectées par des conflits, les mécanismes existants s'adaptent ou se transforment, ce qui peut aussi entraîner non seulement une redéfinition des normes locales mais aussi de l'identité des communautés.

Cette insécurité et son corolaire, l'arrivée et l'installation des réfugiés puis des déplacés dans la zone des trois frontières, nous placent dans un contexte humanitaire multiforme. Les stratégies de protection sont à la fois locales et externes. D'un côté, les mécanismes locaux sont souvent perçus comme des moyens effectifs de limiter ou réduire la violence. Les effets peuvent cependant avoir des effets négatifs, en particulier selon les groupes de populations considérés. D'un autre côté, les mécanismes de protection humanitaire doivent également s'assurer que les réponses apportées ne reproduisent pas de discrimination, d'abus ou de violence et ne nuisent pas aux communautés. L'objet de cette étude est ainsi d'identifier les différents mécanismes locaux et les réponses extérieures de protection humanitaire, les documenter, les croiser pour notamment voir en quoi ils peuvent être complémentaires ou non les uns avec les autres. Comprendre l'impact des mécanismes de protection est ainsi crucial pour réduire les effets négatifs et renforcer les effets positifs.

Si la protection des populations relève de la responsabilité première des États, une multiplicité d'acteurs mènent des activités de protection que ce soit l'État, les acteurs communautaires, les acteurs locaux, les ONG nationales et internationales ou des forces de défense et de sécurité.

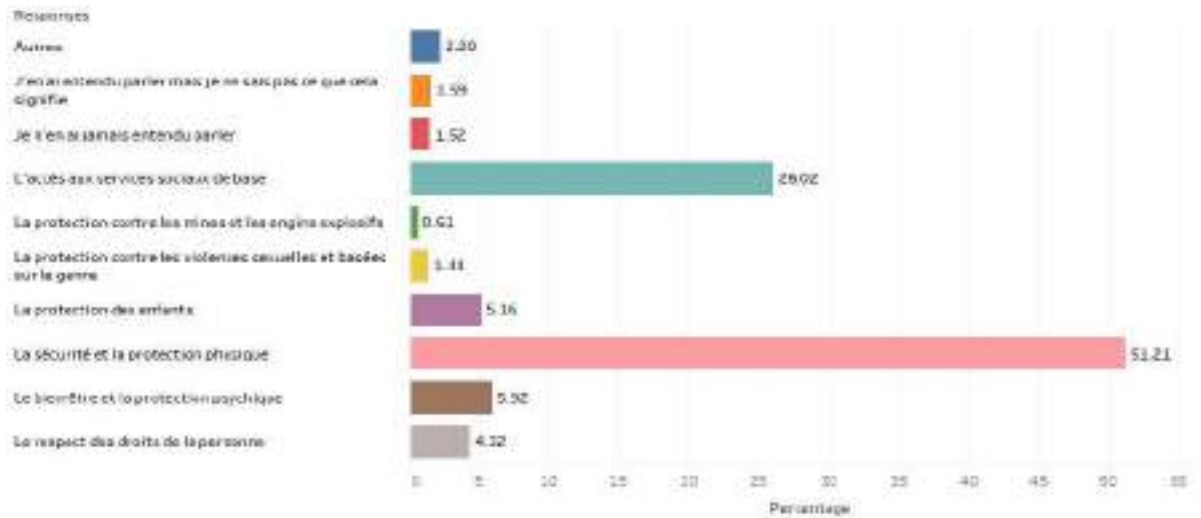
La situation d'insécurité implique pour les populations d'adapter leurs habitudes de vie. Un certain nombre d'acteurs apportent des secours d'urgence et de réhabilitation aux personnes qui fuient les violences et les conflits.

---

<sup>18</sup> IASC Politique de protection des personnes déplacées 1999.

<sup>19</sup> [https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/07/0106\\_operational\\_guidelines\\_nd\\_french.pdf](https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/07/0106_operational_guidelines_nd_french.pdf)

### Que signifie pour vous la « protection »



## A. Les mécanismes locaux de protection

Les mécanismes locaux de protection humanitaire comprennent ici l'ensemble des actions, individuelle ou collective localement entreprises à la fois par les réfugiés et les déplacés mais aussi par les populations et autorités locales hôtes au profit des réfugiés et déplacés. Les réponses de protection humanitaire sont apportées par une diversité d'acteurs, extérieurs aux communautés locales, qu'il s'agisse de l'État central, de ses démembrements ou de ses partenaires techniques et financiers (PTF).

La pluralité des mécanismes de protection tient à la variété du contexte sécuritaire d'un site à l'autre mais également à la position stratégique des différentes catégories d'acteurs définissant chacune une conduite particulière de protection. En effet, sur la base de leurs statuts socioprofessionnel, culturel, économique et politique, entre autres, les acteurs, en vue de se protéger, recourent à une multitude de stratégies.

A partir du discours de populations rencontrées, on peut isoler et analyser plusieurs types de mécanismes locaux de protection en vigueur dans les localités couvertes par cette étude. Ces mécanismes se déclinent en fonction de la catégorie de populations touchées par l'insécurité d'une part les populations directement victimes de l'insécurité et de la violence et d'autre part, les populations et autorités des zones d'accueil des réfugiés et des populations déplacées.

**En cas d'incident, les personnes enquêtées le rapportent en priorité à la famille (49,81%)** dont 63,33% des femmes, 36,68% des hommes, 58,63% des enquêtés au Burkina Faso, 50,25% au Mali. Les enquêtés rapportent ensuite aux leaders communautaires (29,89%), en particulier au Niger (41,93%). Selon les enquêtés, 72,69% des femmes et 69,58% des jeunes vont le rapporter également en priorité à la famille. Si l'enquêté est un migrant, il préfère rapporter aux forces de défense et de sécurité à 33 % tandis que la famille, les leaders communautaires, les élus locaux et les autorités locales sont à égalité (16,67%).

**Si l'enquêté est un nomade, il préfère aller le rapporter aux leaders communautaires (60%).** On retrouve ce choix dans tous les pays (premier choix la famille) : Burkina Faso (58,63 %), Mali (50,25%), Niger (41,93%). En troisième choix, les hommes préfèrent les élus locaux, les femmes les leaders communautaires, les migrants, les amis et voisins.

Pour 65,48% des personnes enquêtées, des services de protection existent dans leurs localités dont 79,07% au Burkina Faso, 60,41% au Mali et 51,56% au Niger. La grande majorité des personnes pensent que les services de protection sont fournis par l'État puis par les organisations internationales.

Qui s'en occupe ?	Oui	Burkina Faso	Mali	Niger
Services de l'État	72,42%	82,44%	52,10%	75,25%
ONGs locales	29,66%	23,65%	25,63%	47,47%
ONGs internationales	49,71%	51,05%	50%	46,46%
Groupes communautaires	28,62%	13,35%	47,48%	38,89%
Les Nations Unies	6,60%	2,34%	19,33%	0,51%

77,40% des enquêtés disent avoir accès aux services de protection dont 81,64% des hommes et 72,75% des femmes. Quand ils n'ont pas accès aux services, c'est soit parce que la personne dit « ne pas avoir le pouvoir de décider » (21,47%) ou ne pas connaître le service qui existe à 19,63% en particulier les migrants (66,67%) et les nomades ou transhumants (100%). Enfin, la barrière sociale est évoquée par 12,88% des répondants.

Pour 54,93% des enquêtés, un mécanisme étatique ou non étatique chargé de résoudre les tensions/conflits existe surtout au Burkina Faso (66,11%) et au Niger (67,71%). En revanche, la proportion est faible au Mali (27,16%). Quand ils existent, 86,33% des enquêtés pensent que le système permet effectivement d'éviter ou de résoudre les tensions et conflits (Burkina Faso 91,60%, Mali 68,22% et Niger 86,54%).

### 1) Les différents types d'aide humanitaire

**Au cours des 6 mois ayant précédé l'enquête, 29,26% des enquêtés au Burkina Faso, 36,29% au Mali mais 62,24% au Niger ont reçu une aide humanitaire.** Sur 40,97% des enquêtés sur la zone, l'aide a touché 52,58% des PDI et 55,56% des réfugiés. L'aide a consisté en une assistance alimentaire (cash ou coupons en nature) à 75% (nomade 100%, PDI 86,27%, Retournés 79,17%, réfugiés 80% et résidents 57,73%); kits d'articles ménagers et d'hygiène (35,74%), argent (30%), abris (19,07%), eau, hygiène et assainissement (12,41%); AGR (9,81%) et l'accès aux soins (5,93% dont 100% des migrants interrogés).

41,85 % des enquêtés qui ont déclaré avoir reçu une assistance humanitaire se déclarent « satisfaits », 16,48% « plutôt satisfaits » et 25,19% « très satisfaits ». Au Burkina Faso et au Niger les enquêtés sont majoritairement satisfaits respectivement à 51,90% et 43,51% et au Mali ils sont très satisfaits à 31,37%.

### 2) Les mécanismes locaux de protection développés par les victimes directes de l'insécurité

Malgré la situation sécuritaire inédite, les populations résidentes ou déplacées internes développent des mécanismes de résilience.

Les personnes déplacées internes tentent par exemple de reproduire l'organisation villageoise antérieure sur les sites d'aménagement temporaire au Burkina Faso. Par peur des représailles, certaines communautés comme à Thiou préfèrent ne plus fréquenter le marché de la localité<sup>20</sup>. Des populations ont aussi recours aux organisations d'auto-défense.

<sup>20</sup> Entretien avec un travailleur d'une ONG à Thiou. Cette information ressort dans les propos lors du focus groupe avec les jeunes de Thiou à propos de la communauté peule.

D'une manière générale, les personnes déplacées sont accueillies dans les communautés hôtes qui manifestent à leur égard une compassion comme en témoignent les propos suivants :

*Par exemple, il y a des particuliers de la communauté qui ont donné leurs concessions au HCR pour qu'il puisse ériger des abris, j'ai rencontré le chef du village de Wendou un vieux je crois de 90 ans avec qui j'ai eu la chance d'échanger et qui m'a dit qu'il est très à l'aise avec eux. Je n'ai pas entendu de plaintes particulières des PDI qui disent qu'ils ne sont pas acceptés, donc il y a une cohabitation plutôt positive et une tolérance mutuelle entre les différentes communautés. (Entretien réalisé avec un adjoint au Maire de Markoye à Gorom Gorom le 13 août 2020).*

Dans certains sites d'aménagement temporaire au Burkina Faso, des cadres de concertation des personnes déplacées internes sont institués et les conseillers, les chefs de village retrouvent souvent certains de leurs prérogatives :

*Il y a des dispositifs de communication qu'il y a entre les différentes parties et ça aide beaucoup dans les échanges d'information. Il y a des comités des déplacés par exemple, les comités des différentes communautés ; les comités des plaintes qu'on met en place. Ça permet de savoir s'il y a quelque chose qui ne va pas bien, ça remonte et ça nous permet effectivement de les enregistrer, (Entretien réalisé avec un intervenant d'une ONG humanitaire à Gorom Gorom le 07 août 2020).*

Pour minimiser les risques et les menaces, les populations limitent leurs déplacements, en particulier au Mali, contribuant aussi à l'appauvrissement des populations puisque limitant leurs activités économiques :

*La seule solution que tout le monde a adoptée est tout simplement de rester chez soi, d'arrêter de voyager, car on est à chaque fois menacé sérieusement de mort. Quand on meurt dans ces conditions tes propres parents n'oseront pas aller à la recherche de ton corps. C'est pourquoi les gens s'appauvrissent de jour en jour (...) Nous avons beaucoup changé nos habitudes, car on fréquentait beaucoup de foires dans la région. Mais, avec les attaques fréquentes des convois, nous avons sensiblement diminué nos déplacements (Groupe de discussion avec les femmes, réalisé le 7 août 2020 à Mopti).*

*Nous avons limité nos déplacements vers les zones hostiles, nous avons limité notre fréquentation aux foires et aux marchés, nous avons également limité les pratiques agricoles dans les endroits éloignés du village (...) Nous avons laissé nos libertés quotidiennes comme les danses traditionnelles, les cérémonies culturelles, nous avons beaucoup diminué la fréquence des mouvances lors des mariages et des baptêmes (Groupe de discussion avec des femmes réalisé le 11 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass).*

*Nous n'avons pas changé notre habitude quotidienne. Puisque malgré le conflit, nous divaguons à nos occupations même si c'est très timidement. C'est vrai que nous avons la peur au ventre dans les champs de culture mais c'est aussi une question de vie ou de mort. Si nous ne cultivons pas ; qui va s'occuper de notre famille ? On ne peut à chaque fois tendre la main aux donateurs. C'est pour cela que nous interpellons les organisations humanitaires afin de mettre fin à ce conflit que de nous*



*transformer en fainéants (...) je ne soutiens pas les propos de mon prédécesseur ; parce qu'il y a eu belle et bien du changement dans nos habitudes de vie. Dans le temps nos commerçants participaient aux différentes foires et marchés de la localité. Il s'agit des grandes foires des villages de la commune de Baye, de Tori et de Diarrassagou. Les revenus de ces foires ont des impacts sur le développement socio-économique de la localité. Mais actuellement, toutes ces zones sont devenues des sens interdits par l'occupation des groupes djihadistes (Groupe de discussion avec des hommes réalisés le 12 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass).*

Les mécanismes locaux développés par les populations pour se protéger des groupes armés dans les zones d'insécurité étudiées prennent plusieurs formes. En fonction des situations et des acteurs considérés, les formes de stratégie essentiellement déployées par les communautés pour se protéger sont la coopération active, la complicité passive, la discrétion, la résignation, la fuite, les invocations ou *du'a*, l'incitation des jeunes à l'exode pour leur éviter toute forme d'influence des djihadistes.

Pour des raisons souvent antérieures à la crise sécuritaire qui sévit dans les villages, à l'échelle individuelle ou familiale, il y a ceux qui coopèrent avec les groupes armés. En effet, en raison des difficultés économiques liées à la pauvreté, au chômage des jeunes et le manque de perspectives rassurantes, l'oisiveté des saisons non agricoles peut encourager des populations à rejoindre les groupes armés.

Sur le plan religieux, la coexistence de plusieurs courants religieux de l'Islam constitue au Niger une « poudrière » susceptible de glisser vers des tensions interreligieuses. C'est une des clés de lecture de « l'insécurité » dans le nord Tillabéri. Dans la commune rurale de Diagourou (Téra), les divergences religieuses ont été clairement citées comme cause principale de l'insécurité dans plusieurs villages frontaliers avec le Burkina Faso. Ainsi, à Bouppo, un village de Téra où cohabitent deux courants, à savoir les « *Wahhabites* » et la « *Quadiriyya* » avec déjà des conflits plus ou moins latents, les premiers se sont alliés avec les groupes armés islamistes de même obédience pour mieux se positionner tout en assurant leur propre protection. En effet, ils auraient laissé leurs jeunes combattre aux côtés des groupes islamistes et se sont attaqués à leurs adversaires à savoir les adeptes de la *Quadiriyya*, en brûlant leur mosquée et en les chassant finalement du village.

Les complices passifs sont ceux qui reçoivent menaces et chantages des groupes armés. Ils sont sommés d'en être les informateurs dans les villages. Ces « informateurs contraints » ont du mal à quitter le village en raison de la grande taille de leur ménage ou pour des raisons d'ordre social et/ou économiques. Malgré eux, ces derniers se trouvent dans l'obligation de collaborer avec les groupes armés à qui ils fournissent les informations souhaitées pour avoir la vie sauve. La complicité passive contribue à créer un climat de méfiance généralisé dans les villages sous l'emprise des groupes armés.

La discrétion ici, consiste à faire attention à ce qu'on dit ou fait dans l'espace public, à limiter au maximum ses déplacements, à contrôler ses actes, mesurer la portée et les implications possibles de ce qu'on dit. Il s'agit là d'une stratégie qui permet d'éviter d'attirer l'attention d'éventuels complices des groupes armés « tapis » au sein des communautés villageoises. L'arrivée d'un étranger dans le village, fût-elle dans le cadre officiel d'une recherche, est très vite réappropriée par les populations et intégrée dans le processus de discrétion.

La résignation est observée chez les personnes qui, sans être « informateurs », adoptent des comportements et pratiques qui leur permettent de se protéger des groupes armés sans avoir à quitter

leurs villages. Ils acceptent de modeler leurs façons d'être et de faire en adaptant leur mode de vie sociale et spirituelle aux exigences édictées par les islamistes armés.

La fuite concerne les personnes forcées de quitter leurs villages pour se protéger. Celles-ci ont refusé de coopérer, de collaborer, ou de se résigner. Ainsi, certains quittent leurs villages à l'improviste, tandis que d'autres prévoient et planifient leur départ. Les personnes qui se sentent contraintes de quitter leur village font partie de celles qui ont directement été menacées d'assassinat ou d'enlèvement. Ce type de déplacement peut avoir lieu à la suite d'une tentative d'assassinat au cours de laquelle la personne réussit à s'échapper. Dans ce cas, la personne menacée quitte le village sans en informer son entourage. La destination reste dans la plupart des cas anonyme. En quittant, les fugitifs laissent derrière eux les membres de leur famille qui les rejoignent les jours suivants.

En ce qui concerne le déplacement avec préparation, les membres de la famille se concertent généralement et s'accordent sur la nécessité de quitter le village. Dans ce cas-ci, avant le déplacement, la famille à l'avance, commence par acheminer une partie des biens vers la destination choisie. Il y a aussi des cas où les familles pour des raisons assez stratégiques se répartissent en deux groupes. L'un de ces deux groupes, constitués de jeunes, reste en brousse pour s'occuper des animaux. Le second constitué des personnes âgées, des femmes et enfants quittent pour se réfugier ailleurs. Cette stratégie permet de confier la garde des animaux aux jeunes et d'envoyer les membres les plus vulnérables de la famille dans une localité plus sécurisée. Souvent, certaines personnes sont obligées de fuir très loin pour s'installer dans les chefs-lieux de commune, de département, de région, voire à Niamey. L'extrait d'entretien ci-dessous d'une personne déplacée d'Inatès (Ayorou) met en évidence les raisons de choix des destinations :

*Ils m'ont torturé à Inatès. Donc j'ai quitté pour venir m'installer à Ayorou. Actuellement les gens m'ont dit qu'ils sont à ma recherche et je ne sais pour quelle raison sont-ils encore en train de me rechercher. D'ailleurs, il y a de cela trois mois, ils étaient venus tuer la personne chez qui je logeais ici à Ayorou et ont blessé son enfant. Ils l'avaient suivi depuis Inatès pour venir le tuer ici. Ils l'ont tué uniquement, parce qu'il avait été choisi comme chef de village des P... d'Inatès. Maintenant je dois obligatoirement quitter Ayorou pour sauver ma vie, même si j'ignore encore ma destination », (Entretien avec un déplacé d'Inatès, réalisé le 6 août 2020 à Ayorou).*

### **3) Les mécanismes locaux de protection déployés par les autorités des zones d'accueil des réfugiés et déplacés**

Les autorités locales, coutumières, religieuses et communales ont joué un rôle important dans l'accueil et l'installation de réfugiés et des déplacés. En effet, selon les cas, ces autorités, ont permis ou facilité la mise à disposition de mosquées, d'écoles et bien d'autres espaces publics mais aussi des logements et des parcelles appartenant à des bonnes volontés. En outre, ces autorités ont également initié des campagnes de sensibilisation et des séances de prêches qui ont contribué à faciliter les relations entre réfugiés, déplacés et populations d'accueil. Elles ont constitué le premier niveau institutionnel d'appui à ces réfugiés et déplacés en attendant les interventions extérieures, celles de l'État et de ses partenaires techniques et financiers.

La chefferie traditionnelle joue un rôle dans la protection par le recours aux techniques de médiation et de réconciliation, ils ont le pouvoir de décider d'un prêt ou don de terre en cas de conflit foncier par exemple. Les délibérations sont exclusivement réservées aux initiés, souvent les personnes âgées. La

légitimité de la chefferie coutumière est reconnue par la grande majorité des populations des quatre communes enquêtées au Burkina Faso :

*Le chef coutumier est le père de tous les habitants du village. En tant que père, il a l'obligation de s'impliquer dans la gestion des conflits de ses habitants. Les chefs sont saisis pratiquement dans tous les conflits, (Entretien réalisé avec un membre du cadre de dialogue des jeunes pour la paix de Thiou le 7 août 2020)*

La chefferie religieuse joue également un rôle important dans la gestion des conflits locaux en particulier lorsqu'un conflit oppose deux parties d'une même communauté religieuse ou des protagonistes de religions différentes.

*Les leaders religieux sont souvent saisis pour gérer un conflit mais c'est surtout quand les personnes impliquées sont de même religion ; sinon c'est compliqué. Avant c'était même plus facile mais maintenant avec l'insécurité, c'est devenu encore plus compliqué, (Entretien réalisé avec un leader religieux le 14 août 2020 à Ouahigouya).*

Dans les localités enquêtées au Burkina Faso, les hommes de caste – forgerons et cordonniers – ou les griots sont également impliqués dans la gestion des conflits. Ce sont des acteurs essentiels de la régulation sociale et de prévention des conflits.

#### *a. Les mécanismes de résolution des conflits*

Des comités de dialogue et réconciliation existent ou sont mis en place dans des villages pour réduire les tensions et les menaces. Les personnes âgées sont également chargées de dialogue communautaire mais les jeunes s'investissent aussi pour assurer la surveillance des villages et patrouillent dans les zones. La protection est aussi recherchée auprès des comités de défense des villages ou les chasseurs comme dans la zone de Koro au Mali, qui agissent plus rapidement que les forces nationales de défense et de sécurité. Des enquêtés rapportent que des conflits ont été résolus par le dialogue et la médiation mais aussi avec le cousinage à plaisanterie et du dialogue intercommunautaire notamment entre dogons et peuls.

Dans le cercle de Koro au Mali, le dialogue entre communautés a permis d'apaiser la situation, réduire les attaques, permettant de ce fait aux populations de reprendre des activités agricoles et l'élevage. La situation est plus complexe dans les zones frontalières comme Bargou et Bih où la présence des hommes armés est toujours signalée :

#### **Mali : Accord entre les communautés peule et dogon**

Les populations du cercle de Koro ont tenté à plusieurs reprises de trouver un accord pour mettre fin à la crise. Si en 2018, un accord a été signé pour un cessez-le-feu immédiat<sup>21</sup>, deux ans après, le cercle est toujours confronté à l'insécurité, au vol de bétail et au déplacement massif de la population alors que cet accord devait permettre aux paysans de cultiver leurs champs. Selon le chef de village de Bankass, une grande rencontre eut lieu à *Kany Bonzon* localité supposée être le village mère de tous les

<sup>21</sup> Accord de paix entre les communautés Dogon et Peulh du cercle de Koro, le 28 août 2018.

dogons. D'autres témoignages recueillis à *Bargou* et à *Kiri* font état de cet accord mais qui est jugé précaire :

*Les peuls sont venus dans notre village et nous ont dit qu'on peut aller cultiver sans risque. Mais je ne leur fais pas confiance car ils sont toujours armés. Vous voulez la paix, mais vous êtes armés face à nous totalement désarmés. Pour moi, il y a quelque chose de pas clair, (Entretien avec le chef de village de Bargou réalisé le 4 août 2020).*

Un chef de famille de Bargou doute de la sincérité de cette entente.

*Ils (les hommes armés) ne viennent pas ici pour discuter ; c'est nous qui avons envoyé nos gens pour discussion. Ils nous ont dit qu'ils ont accepté. Nous quand-même, avons laissé les armes. Mais quelques mois plus tard, ils sont venus avec des armes à la veille de la saison des pluies. Ce n'est pas un accord ça. Depuis que vous êtes venus avez-vous vu quelqu'un avec des armes. (Entretien avec un chef de famille à Bargou réalisé le 4 août 2020)*

Par contre, le chef de village de Bankass estime que c'est un premier pas. À Koro, les communautés ont repris à se fréquenter et à Bankass, des négociations sont en cours pour rencontrer des membres de la communauté peule pour discuter des mécanismes à mettre en place mais certaines personnes enquêtées pensent qu'une médiation de Bamako serait nécessaire

*Quand deux personnes sont en conflit c'est quelqu'un d'autre qui peut faire la médiation. Parce que les deux protagonistes penseront qu'ils ont tous raison,*

*(Entretien avec le chef de village déplacé de Tôle à Bankass réalisé le 6 août 2020).*

Les conflits peuvent être résolus par la médiation entre les parties ou par des mécanismes traditionnels comme le Toguna ou le cousinage à plaisanterie ou encore

*b. Les mécanismes de protection déployés par les parents des déplacés et les communautés d'accueil*

Les mécanismes de protection peuvent être communautaires ou institutionnels, chaque déplacement provoquant une chaîne de solidarité à tous les niveaux. Des initiatives sont développées au niveau local afin de faire face aux besoins des personnes déplacées et ces mécanismes s'appuient sur une solidarité de type traditionnel. Ainsi, les premiers secours d'urgence sont apportés par les familles et les communautés locales, avant que les services de l'État ou d'autres acteurs ne prennent le relais. Les relations de parenté représentent le premier niveau de protection : la solidarité s'organise envers les personnes déplacées à travers l'accueil dans une famille, la fourniture de nourriture, l'accès à l'eau potable et des vêtements.

*Il y a la solidarité qui s'est organisée autour de ces personnes. Une solidarité agissante des personnes se sont désignées volontaires pour les accueillir, les loger d'autres ont cédé leurs habitats, d'autres apportent de l'eau, de la nourriture, des effets d'habillement, des ustensiles de cuisines ... Ce sont ces apports, cette solidarité qui s'est organisée rapidement autour de ces personnes mais ce n'est pas grand-chose, il faut l'accompagnement de l'État et des partenaires, (Entretien réalisé avec une autorité coutumière de l'Oudalan le 09 août 2020 à Gorom Gorom)*

*Si, il y a des PDI au niveau du département. Généralement ce sont leurs parents donc ce sont de bonnes relations. Beaucoup sont mêmes logés dans des familles d'accueil signe d'une bonne collaboration. Nous n'avons pas encore enregistré de couacs par rapport à cette cohabitation, (Entretien réalisé avec une autorité administrative le 09 août 2020 à Gorom Gorom)*

Dans la région de Mopti, à Sokoura, nombre de déplacés viennent de Bankass, Bandiagara, Doundou et ils arrivent souvent en ayant perdu tous leurs biens.

*A leur arrivée, le chef de village et les habitants se sont mobilisés pour leurs accueillir, leurs chercher des habitations et ils ont collecté des fonds pour eux et après les ONGS aussi leur a aider, jusqu'à présent ils ont besoin d'aide. On est tous fatigué imaginez si les gens ont fui pour venir chez vous ça sera une situation très critique et jusqu'à présent c'est la même situation. (Entretien avec une ménagère réalisé le 12 août 2020 à Sokoura, cercle de Mopti).*

Dans les localités d'accueil, les parents et autres bonnes volontés déploient des filets de solidarité et de protection en faveur des réfugiés et des populations déplacées. Dans les zones d'accueil, certains réfugiés et presque tous les déplacés ont des parents établis depuis plusieurs années et, souvent, bien avant l'avènement de l'insécurité. Ces réseaux de parenté sont très actifs dans l'accueil et l'installation des populations fuyant l'insécurité. Ainsi, les populations des zones d'accueil ont apporté à leurs parents réfugiés ou déplacés leur aide sous diverses formes :

- des charrettes pour acheminer leurs bagages à destination ;
- des maisons non habitées;
- des parcelles non bâties pour qu'ils y construisent des abris;
- des champs de cultures pour ceux qui veulent cultiver ;
- des pirogues à ceux qui sont pêcheurs et qui désirent poursuivre leur activité de pêche.

Dans ce contexte, comme l'ont révélé les entretiens, une forme de solidarité tendant à réhabiliter les PDI est organisée au sein de la population d'accueil. Ainsi, selon les localités, les chefs traditionnels s'organisent pour mettre des champs à disposition des déplacés, aménagent des espaces de pâturages pour d'autres et font aussi des dons de quelques têtes de bétails pour la relance de leurs activités agropastorales.

*De la part des PDI, ils apprécient ces mécanismes de protection parce qu'à ce niveau, elles se sentent vraiment intégrées au sein de la population, au sein du milieu. Il y en a qui ont reçu des terres pour cultiver, des logements, ce qui leur permet de s'intégrer et d'apporter leur contribution au développement, (Entretien réalisé avec une autorité administrative de la province de l'Oudalan, le 08 août 2020 à Gorom Gorom)*

Au-delà de l'appui des parents, les réfugiés et déplacés ont également bénéficié d'un appui de certaines bonnes volontés en attendant l'aide de l'État ou de ses partenaires. Cet appui pour l'essentiel consiste à :

- accepter d'héberger des familles de déplacés de petite taille en leur demandant dans certains cas une petite contribution pour supporter les charges de la location ;
- prêter des champs pour ceux qui veulent cultiver ;
- mettre à leur disposition des parcelles non bâtie pour qu'ils puissent s'y installer.

Les familles accueillent les personnes déplacées de la campagne et les réserves de vivres sont partagées avec les personnes nouvellement venues mais cela pose des problèmes dans le cas de personnes disposant de faibles ressources :

*Par exemple dans ma famille si 17 personnes s'ajoutent à moi c'est un problème. Tu ne peux pas les chasser. Vous serez obligés de partager la nourriture que nous avons pour que tout le monde trouve quelque chose à manger. Le sac vide ne peut se tenir debout, (Entretien avec un chef de village à Bankass réalisé le 6 août 2020).*

*Les réserves de nourriture dans les familles sont insuffisantes. Nous sommes obligés de les partager avec les personnes venues dans le village. Nous avons des problèmes dans ce sens. Même si quelqu'un tombe malade, les frais d'ordonnance posent problème, (Entretien avec un chef de famille à Kiri réalisé le 5 août 2020)*

Ainsi, à Kiri, l'accueil des déplacés par les populations locales se fait sous la coordination du chef de village et de ses conseillers. Les femmes jouent un rôle très actif dans l'accueil des déplacés :

*A chaque vague d'arrivée de déplacés on nous informe afin qu'on aide nos maris à les entretenir car c'est vraiment difficile souvent pour nous. Souvent nous les femmes nos parents et frères nous avons des petits cadeaux qu'on garde pour nous-même. Donc on a mis tout ça dans l'accueil des déplacées (habits, céréales, médicaments, etc., (Entretien avec une leader féminin du village de Kiri réalisé le 5 août 2020).*

Ces mécanismes sont très fragiles au regard de l'ampleur des vagues de déplacés dans les différentes localités. Même dans une ville moyenne comme Bankass, la prise en charge des déplacés est une lourde charge pour les familles. Un chef de village explique que l'aide est cruciale durant les premières heures lorsque les déplacés arrivent souvent épuisés et affamés. Certains villages mettent à disposition des champs de labour dans une perspective d'autonomie des familles déplacées. Les personnes malades sont aussi le plus souvent prises en charge par les centres de santé communautaires.

*Vous-mêmes vous voyez l'état de dénuement dans lequel on se trouve. Si un étranger arrive, on annonce à chaque chef de famille. Souvent même on accueille des femmes et des enfants malades. En tant que président de l'association communautaire de santé (ASACO) je plaide souvent pour qu'on les soigne dans l'urgence. Nous avons aussi une caisse villageoise de cotisation, (Entretien avec le président de l'ASACO de Bargou réalisé le 4 août 2020).*

Les mécanismes traditionnels de protection concernent aussi l'accès à certains services sociaux ou à des démarches administratives d'acquisition de dons alimentaires.

### *c. L'accès à la terre*

Traditionnellement, l'accès aux terres cultivables est soumis au droit coutumier à savoir que c'est le chef de terre qui en définit les modalités d'accès<sup>22</sup>. Le problème réside aujourd'hui dans le nombre de personnes à demander des terres dans les contextes de déplacement. Ces terres sont prêtées aux déplacés dans le village de Kiri :

---

<sup>22</sup> Souvent différent du chef de village.

*Quand nous avons accueilli des familles ici. Elles avaient tout perdu dans leur village à Thiou. Mais le conseil du village a décidé de les aider. Maintenant ces déplacés font l'élevage, l'agriculture et tout ce que les autres font, (Entretien réalisé avec un leader coutumier à Bargou réalisé le 04 août 2020).*

*d. Les appuis apportés par les organisations locales de la société civile*

Les antennes locales des organisations de la société civile, des associations, des groupements, voire des *fadras* des jeunes contribuent également à la gestion des déplacés et réfugiés.

- Les organisations de la jeunesse.

À Ayorou les jeunes, à travers le conseil communal des jeunes, se sont organisés en *un comité central de veille sécuritaire*. Les membres de ce comité organisent des séances de sensibilisation à l'endroit de la population, particulièrement les jeunes. Leurs discours de sensibilisation portent sur la nécessité de dénoncer, sans s'exposer, tout cas ou individu suspect. Les efforts des jeunes sont soutenus par celui des femmes.

- Les groupements féminins.

Les groupements féminins visent surtout à empêcher l'intégration des enfants dans les groupes armés/terroristes. Les femmes veulent jouer un rôle de prévention de l'enrôlement des jeunes dans les groupes terroristes.

**4) Les mécanismes de protection humanitaire : les réponses extérieures**

La persistance de la violence accentue la vulnérabilité des populations et engendre de graves conséquences humanitaires. La région concentre un nombre considérable d'interventions humanitaires, portées par des ONGs, complétant ainsi des mécanismes locaux de protection existants. Ces interventions de protection humanitaire visent principalement à aider les populations concernées à subvenir aux besoins de survie essentiels (nourriture, eau, santé, abris) d'une part, et à assurer leur sécurité à travers des activités de protection, d'autre part.

*a. Les mécanismes formels*

Pour 65,48% des enquêtés, des services de protection existent dans leurs localités:

- Burkina Faso : 79,07 %
  - Nord : 74 %
  - Sahel : 82,06 %
- Mali : 60,41 %
- Niger : 51,56 %

Qui s'en occupe :

- Services de l'État : 72,42 %
- ONG locales : 70,34 %

S'agissant des tribunaux, au Burkina Faso, le tribunal départemental est un dispositif légal rattaché à l'appareil judiciaire.

*Le tribunal départemental n'est saisi que si les tentatives locales de gérer le conflit échouent. Le tribunal départemental est assez loin des populations. On essaie toujours de régler les problèmes à l'interne mais quand tout échoue, on n'a plus le choix, (Entretien réalisé avec une responsable de groupement féminin de Banh à Ouahigouya le 04 août 2020).*

*Chez nous, le tribunal départemental est saisi quand les acteurs du conflit viennent de plusieurs villages ; sinon on saisit notre chef de village et les autres acteurs comme les CVD (conseillers villageois de développement). Mais s'il y a plusieurs acteurs impliqués, on est obligé de saisir une structure qui coiffe toute la localité. (Entretien réalisé avec un membre d'un mécanisme local de prévention, gestion et résolution des conflits à Thiou réalisé le 06 août 2020).*

Des commentaires des interviewés, on retient que le tribunal départemental n'est pas la première structure à laquelle les populations ont recours en cas de conflits. Les acteurs locaux sont d'abord sollicités mais en cas d'échec ou cas en d'élément d'extranéité (impliquant une personne ou un groupe d'un autre village) alors le tribunal départemental est sollicité.

Les conseillers villageois de développement communément (CVD) sont d'authentiques relais des conseillers municipaux<sup>23</sup>. Les CVD, tout en relevant d'un dispositif légal et moderne, s'appuient sur le capital social et/ou culturel. Leur rapport à l'administration se limite essentiellement à un contact avec le maire et les conseillers ont recours aux mécanismes traditionnels de résolution des conflits. Certains enquêtés dénoncent une politisation de certains titulaires de des postes :

*Le CVD est souvent saisi par les parties impliquées dans les conflits. Si c'est un conflit qu'il peut gérer, il le fait mais dans le cas contraire, il conduit les protagonistes vers les personnes indiquées, (Groupe de discussion avec des ressortissants de Kain réalisé le 07 août 2020)*

Le maire est un agent très important dans la résolution des conflits. Il ressort des résultats de l'étude que le maire et les conseillers municipaux jouent un rôle important dans la gestion des conflits. En effet, étant majoritairement du terroir, le maire et ses conseillers disposent des connaissances suffisantes pour parler des difficultés que rencontrent les populations.

*Les conseillers vivaient avec nous dans le village, quand on a un souci avec quelqu'un on va le voir même s'il ne peut pas, il nous conduira vers la personne indiquée. Les conseillers sont censés être là pour tout le monde mais quand tu n'es pas du même parti que lui, le contact peut être difficile (...) Il y a des conflits que les conseillers peuvent résoudre surtout si le conflit n'a rien à voir avec les coutumes. C'est généralement des personnes respectées dans le village. Donc à ce titre-là, ils s'impliquent dans le règlement des conflits (Groupe de discussion avec des ressortissants de Kain réalisé le 07 août 2020)*

---

<sup>23</sup> Mécanisme formel prévu par le Code général des collectivités territoriales, art. 222 et le décret de mise en place 2007-032/PRES/PM/MATD du 22 janvier 2017 dispose en son article 11 que le CVD peut se saisir d'initiative de toutes questions touchant au développement du village et émettre des recommandations circonstanciées, notamment dans les domaines (...) de la préservation de la paix sociale dans le village.



b. *L'État dans la protection humanitaire*

La protection humanitaire est assurée à la fois par des services centraux et les services techniques déconcentrés. Au Burkina Faso, c'est le ministère de la femme, la femme et de la solidarité nationale qui est en charge la question des réfugiés et des personnes déplacés. Il se déploie sur le terrain via ses services techniques comme le secrétariat permanent du Conseil national des secours d'urgences (SP/CONASUR). Ce dernier est présidé dans les provinces administratives par le haut-commissaire de la province. Les autres ministères impliqués sont ceux de l'administration territoriale, de la sécurité, de l'économie et des finances font parties des mécanismes étatiques de protection humanitaire.

L'État au Burkina Faso a pris plusieurs décisions visant à apporter une assistance et une protection humanitaire aux populations victimes d'insécurité dont la vente à prix modéré et des distributions gratuites des vivres au profit des déplacés pour atténuer leur vulnérabilité alimentaire et économique ; la mise en place de comités villageois de paix ou de veille sécuritaire ou encore l'interdiction de la circulation des motos. L'aide institutionnelle est critiquée par les populations qui dénoncent la mauvaise gestion de l'aide par les élus locaux et les représentants de l'État.

Cependant, la gestion de ces mécanismes mis en place par l'État sont souvent critiqués par les populations qui dénoncent la politisation de l'aide ou le détournement des aides.

*Non ces mécanismes ne bénéficient pas beaucoup aux personnes qui en ont plus besoins, parce que les dirigeants font comme ils veulent pour bénéficier ce mécanisme il faut avoir quelqu'un dans ce service qui t'aide à avoir sinon ces mécanismes sont partagés de façon illégale, (Propos d'un participant au groupe de discussion réalisé avec des jeunes à Koro le 14 août 2020).*

Certains déplacés internes enquêtés au Burkina Faso ont dénoncé la gestion de l'aide, parlant de la politisation de celle-ci.

*Il y a un problème d'identification et de recensement puisque nous voyons des gens qui ne sont pas des déplacés mais qui profitent de l'aide. Ils n'ont même pas de déplacés qu'ils hébergent. Ça se comprend puisqu'on laisse le travail aux CVD. Et comme vous savez le travail de CVD est un travail de politique je dis que c'est politisé parce que CVD n'a pas l'approbation de tout le monde. Il est CVD depuis un certain temps et les gens en ont marre. Un autre camp a contesté cela. L'aide revient à ceux qui lui sont parentés ou du même bord politique. Un point d'eau a été fait ici par la Croix Rouge mais il y a une récupération politique. Pour avoir la clé c'est compliqué. Ils disent que c'est grâce au parti au pouvoir qu'on a eu cela, (Entretien avec un leader religieux réalisé le 07 août 2020 à Ouahigouya)<sup>24</sup>.*

Les personnes déplacées internes ne vivant pas sur les sites d'aménagement temporaires se plaignent de leur situation et appellent à une amélioration du processus d'identification ou de recensement des déplacés. Les conditions difficiles de ces personnes déplacées et les frustrations relatives à la perception d'une aide politisée peut occasionner des violences entre déplacés sur les sites ou un basculement de ces gens vers les groupes terroristes.

---

<sup>24</sup> Entretien avec un leader religieux au Nord. La perception de la politisation de l'aide ou de la mauvaise gestion de l'aide est ressorti dans une dizaine d'entretiens.

**Extraits d'un groupe de discussion avec des mères de famille réalisé le 7 août 2020 à Mopti**

**P4** : Ceux qui sont chargés de distribuer ces vivres, font de la discrimination. Ils font appel aux personnes de leur choix. Si tu ne fais pas partie de celles-ci, vieux que ne fasses pas le déplacement, car tu n'auras rien, même si ton nom a inscrit cent fois.

**P5** : Effectivement, tant que tu n'es pas sur leur « propre » liste tu ne bénéficieras aucun appui.

**P1** : Ce n'est pas comme au temps de CARE MALI, où tout se passait bien. Tous ceux qui étaient inscrits sur la liste étaient tour à tour servis. C'était les agents de CARE MALI qui faisaient eux-mêmes la distribution. Mais depuis que les agents recrutés sur place, ont été impliqués là- dedans, c'est devenu autre chose.

**Qui sont ces agents ? Sont-ils de la mairie ou des conseillers du chef de quartier ?**

**P5** : Personne ne sait vraiment. Tantôt, on nous appelle chez le chef de quartier pour inscrire nos noms, tantôt, ça se passe dans une rue. Mais rien de tout cela n'a abouti à quelque chose de concret pour nous.

**P6** : On s'est fait inscrire de nombreuses fois, ce contre paiement de frais d'inscription qu'ils fixent à 200 F, 400F, 500F. J'ai même l'habitude de payer 1000 Frans CFA, une autre fois j'ai payé 2000 pour 4 femmes de notre famille

**P5** : C'est vrai, tant que tu ne débourse pas, on n'inscrit pas ton nom. Au début ils réclamaient 1000 F puis après 200 F. ça n'a rien donné.

**P3** : En certains endroits, ils exigent 100 F par membre de famille pour t'inscrire.

**Vous ne connaissez personne parmi eux ?**

**P3** : Nous, on ne les connaît vraiment pas. Ils viennent à deux et prennent souvent attache chez le chef de quartier. Pendant que l'un se charge de l'inscription, l'autre se charge de collecter les frais d'inscription

**P2** : On ne les connaît pas. Mais nous, on se fait inscrire à chaque fois, sans résultat.

**P6** : En effet on n'a rien obtenu à présent. Même l'autre jour, on faisait un rang pour l'inscription, on a failli se battre pour conserver sa place dans le rang.

**P4** : Ceux qui ont la charge de faire la distribution, font de la discrimination, voire même du racisme. Ils servent uniquement ceux avec qui, ils ont des liens, des affinités

**P6** : On se met tout le temps en rang, mais quand ton tour arrive, on dit tout simplement qu'il ya plus de vivres. Ils ferment leurs véhicules et vous tournent le dos.

**A votre avis, si les aides étaient normalement distribuées, est-ce qu'elles auraient permis d'apaiser les tensions ?**

**P1** : Effectivement, si ça se passait normalement, aucun problème n'existerait entre les gens. Par contre, si ceux qui méritent ces aides n'en reçoivent pas, tandis que d'autres sont régulièrement servis, les tensions ne baisseront jamais

**P3** : Quand on se plaint de l'injustice flagrante pendant ces opérations, cela est mal accueilli par les bénéficiaires qui nous prennent pour des gens égoïstes. Cela n'est pas de nature à baisser les tensions

**P4** : Si tout le monde est traité sur le même pieds d'égalité, qu'il y ait moins de partis pris, les gens s'entendraient mieux

**P5** : Vraiment, ils doivent être justes, cela permettra d'éviter les frustrations entre les habitants. Souvent l'injustice est pratiquée de manière évident, sans gêne aucune. On a l'habitude de servir des gens qui viennent en retard au détriment de ceux qui sont depuis les premières heures.

**c. Les agences, ONG et projets actifs dans la protection humanitaire.**

L'aide humanitaire est aussi apportée aux communautés en déplacement par des organisations internationales. Les ONG sont elles aussi confrontées à la dégradation de la situation sécuritaire, d'inaccessibilité de certaines zones du fait des mines anti personnels, des embuscades, des attaques de convois humanitaires et les enlèvements...etc.

*L'aide humanitaire tend à répondre aux besoins, mais est-ce que ça prend en compte tous les besoins de ces gens ? Non je ne pense pas parce que souvent les informations nous remontent ; c'est vrai que ce que les humanitaires envoient ne peut ni couvrir tous leurs besoins ni répondre à l'ensemble des besoins mais le minimum est assuré*

*et c'est ça l'essentiel, (Entretien avec une autorité administrative réalisé le 14 août à Ouahigouya)*

*Les ONGs aussi venaient beaucoup. Tous ceux-ci travaillaient ici. World Vision, l'État a construit l'école, Care Mali et aussi le Groupe Danois de Déminage (Danish Demining Group – (DDG). Mais maintenant, il ne reste que DDG seulement sur le terrain. Ce qui cause beaucoup de difficultés, (Entretien avec un chef de famille réalisé le 4 août 2020 à Bargou).*

*Depuis le début de la crise, beaucoup d'ONG passent. Il y a eu beaucoup de distribution de vivre. Tellement les gens viennent, le nombre de déplacés augmente tous les jours. Les ONGs que je connais ici ont fait des aides. Il s'agit des ONG comme la croix rouge, CICR, World vision (qui travaille même maintenant). ODS Mali a l'habitude de travailler ici. Ils nous ont expliqué un peu comment ça se passe pour protéger ces enfants. C'est COOPI qui fait ce travail. Ils cherchent des familles d'accueil pour les enfants qui ont perdu leurs parents dans le conflit. Je sais tout cela se fait dans le cadre de la protection humanitaire. Le centre pour le Dialogue Humanitaire (HD) a fait beaucoup de réunions pour sensibiliser la population. Il y a Search for Common Ground et Yam Giribolo Tumo<sup>25</sup> (YAG-TU), (Entretien avec un pasteur de l'église protestante de Bankass, réalisé le 6 août 2020).*

Tous ces partenaires interviennent dans plusieurs domaines comme la santé, l'éducation, la promotion économique au niveau local. Le soutien se fait soit en nature (construction des puits, des lieux de rencontre, faciliter l'accès aux engrais pour l'agriculture) soit en formant les habitants à la couture, en technique de conservation de la forêt, de maraichage, etc.

Il semble que ce soit la coordination de l'aide qui pose un réel problème puisque de nombreux témoignages indiquent que l'information de la disponibilité de l'aide est donnée assez souvent par les mairies ou le conseil de cercle qui travaillent avec les préfets et sous-préfets des localités. Les populations se sentent mises à l'écart de la gestion de l'aide humanitaire. Des cas de détournement de l'aide humanitaire par les autorités locales ont aussi été signalés au Mali.

Dans la région de Mopti, la situation humanitaire s'aggrave de plus en plus avec des déplacements forcés de populations dus aux violences. Le principal constat est que les missions humanitaires se limitent aux villes moyennes et pour acheminer l'aide dans certaines localités comme Kiri, Bargou, Bih, le dispositif s'appuie sur des élus locaux et les préfets. Les populations se plaignent d'être mises à l'écart puisque la réception de l'aide est assurée par les mairies. Selon les témoignages recueillis, l'aide humanitaire n'est pas satisfaisante et les enquêtés pensent qu'elle est détournée à des fins privées :

*Moi-même je fais partie du conseil communal de Koro. Mais les maires détournent l'aide à leur compte. Beaucoup d'entre eux ont construit des villas et acheté des voitures. Moi j'en ai parlé lors d'une réunion au conseil de cercle car ce n'est pas juste. Nous avons appris que des organismes envoient de l'aide mais que les maires ne donnent qu'une infime partie. Si on donnait aux chrétiens, l'aide serait bien distribuée, (Entretien avec le pasteur de l'église catholique de Kiri, réalisé le 5 août 2020).*

---

<sup>25</sup> Yam Giribolo Tumo en langue dogon veut dire association pour la promotion de la Femme.

D'autres témoignages plus graves indiquent que les denrées alimentaires destinées à l'aide humanitaire sont en vente libre dans les magasins de commerçants à Koro.

*A cause de ce conflit, il y a eu beaucoup de flux en termes d'intervention des ONG humanitaires pour la protection. Il existe des humanitaires pour la protection des enfants, des humanitaires pour lutter contre la faim, des humanitaires pour réduire les violences basées sur le genre, des humanitaires pour rehausser le niveau de vie de la population en réduisant les maladies (construction des latrines aux déplacés), des humanitaires secouriste etc. (Groupe de discussion avec des hommes réalisé le 12 août 2020 à Ogotena, cercle de Bankass).*

*Il existe beaucoup d'autres humanitaires qui interviennent pour réduire la souffrance des peuples. Je connais des humanitaires qui réparent les maisons des déplacés tandis que d'autres construisent des maisons sans bois en voûte pour les déplacés. Je connais des humanitaires qui installent des tentes pour les déplacés dans les localités. A travers des humanitaires, beaucoup de déplacés ont bénéficié des dons et des kits ménagers pour leurs familles. (Groupe de discussion avec des jeunes réalisé le 13 août 2020 à Oroboye, cercle de Bankass).*

Les soutiens directs aux populations victimes d'insécurité concernent les distributions de biens alimentaires et non alimentaires (distribution de vivres, distribution de kits vestimentaires- voiles, turbans, pagnes, etc.-, distribution des kits de protection contre le coronavirus - dispositif de lavage de mains, gel, bavettes. Pour les aider à s'installer, les populations reçoivent des kits abris (tôles, nattes, lampes solaires, bâches, bois, fer, bouilloires, assiettes et moustiquaires, tasses, louches, casseroles, marmites. Les populations déplacées sont aidées en termes d'accès aux structures de soin, construction de latrines, réalisation de points d'eau mais aussi par des activités de relèvement à travers des AGR comme l'embouche de petits ruminants ou la distribution de charrettes et pirogues. La crise a cependant diminué le nombre d'AGR. Des opérations de *Cash Transfer* renforcent les distributions de biens matériels. Couvrant ainsi plusieurs domaines, les distributions portent sur les biens de première nécessité ; ils permettent aux populations déplacées de s'installer et de supporter le choc lié à leur déplacement. Les ONGs fournissent également des activités de renforcement des capacités, des formations et sensibilisation sur la paix, la veille sécuritaire et la promotion de la cohésion sociale.

DRC en particulier intervient à travers entre autres :

- des distributions de vivres (mil, l'huile, riz, etc.) ;
- distribution d'ustensiles de cuisines ;
- distribution de kits abris (bidons, bouilloires, couvertures, nattes, balais, tentes, piquets en bois)
- distribution de kits agricoles (semences améliorées, motos pompes, brouettes, formations en culture, etc.) ;
- formation/sensibilisation des communautés sur la veille sécuritaire, l'investigation, la collecte et la transmission des informations stratégiques en matière de sécurité et protection humanitaire

## B. Les interactions entre les mécanismes locaux et les réponses de protection humanitaire

Ce point met l'accent sur les formes d'interactions relevées par les acteurs entre les mécanismes locaux et les réponses extérieures de protection humanitaire. Ces interactions sont divergentes sur certains points et complémentaires sur d'autres aspects.

Quand les enquêtés sont confrontés à des problèmes dans leurs relations avec les organisations humanitaires, les principales raisons sont les suivantes :

**48,10% disent ne pas savoir comment les contacter** dont 42,90% des hommes et 53,47 % des femmes et 57,55 % des enquêtés au Niger ;

**39,38% disent ne pas être consultés dans les prises de décision ;**

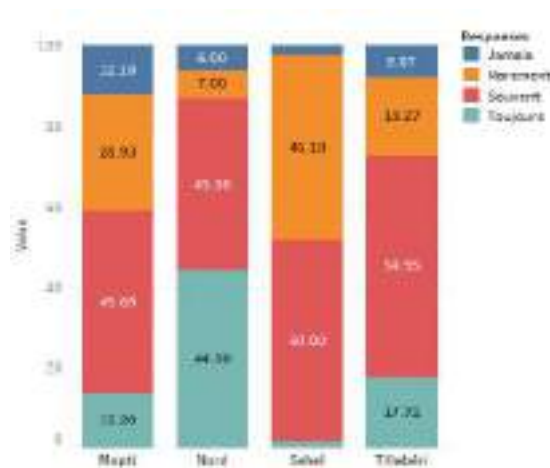
31,41% disent que ce n'est pas dans leurs habitudes d'interagir avec eux ;

26,50% disent que les organisations humanitaires n'organisent pas de réunions/assemblées avec la communauté ou ses dirigeants

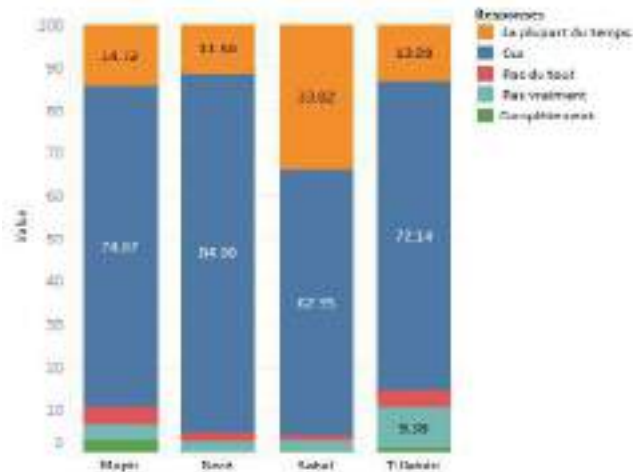
43,32% des enquêtés pensent que les organisations humanitaires interagissent avec les autorités publiques et les élus locaux ; 24,57% directement avec les personnes bénéficiaires et 16,14% avec les autorités traditionnelles.

### 1) La complémentarité entre les mécanismes locaux et les réponses extérieures de protection humanitaire

Pour 49,09% des enquêtés (49,18 des hommes et 49% des femmes), les activités menées dans le cadre de la protection humanitaire répondent aux besoins les plus importants des communautés ; 27,24% « rarement » ; 16,16% « toujours » et 7,51% « jamais ».



Selon 72,23% des enquêtés, les activités de protection respectent les codes culturels locaux dont 74,87% dans la région de Mopti, 84% dans la région du Nord, 62,35% dans la région du Sahel et 72,14% dans la région de Tillabéri. 65,40% des répondants considèrent que la protection humanitaire permet de renforcer les mécanismes locaux de protection existants :



La situation sécuritaire conduit à des transformations des systèmes locaux de prévention des conflits et de protection humanitaire. Les systèmes locaux de prévention des conflits et de protection humanitaire tendent à devenir obsolètes dans les localités du Nord et du Sahel où l'insécurité est très importante et de la méfiance qui s'installe entre les communautés, qui auparavant cohabitaient et partageaient des mécanismes de résolution des conflits. Les groupes terroristes ont une stratégie qui consiste à s'attaquer aux garants de l'ordre social : les religieux, les chefs traditionnels et les élus locaux.

*Ces mécanismes reposent sur les mécanismes traditionnels, parce qu'ils ont les mêmes objectifs d'aider les déplacés et les personnes en difficultés. (...) Les mécanismes traditionnels ou modernes ils ont les mêmes objectifs d'apporter parce qu'ils sont tous protecteurs et aident les personnes en dangers et en difficultés la différence est au niveau comment faire. (...) Il n'y a pas de conflits entre ces mécanismes. Ils sont tous là pour le même but (Groupe de discussion avec des hommes réalisé le 7 août 2020 à Kiri, cercle de Koro).*

Sur la question de la préférence entre la justice traditionnelle et la justice moderne portée par les tribunaux, presque tous les enquêtés préfèrent la justice traditionnelle et disent se référer en cas de problème au chef de village ou au chef religieux avant d'aller vers les juridictions modernes. Comme l'indique un enquêté de l'Oudalan « Ici, on s'adresse d'abord aux premiers responsables religieux avant de recourir aux services administratifs pour porter l'affaire à qui de droit ». De façon concrète, les chefs de villages, les marabouts et les imans ont plus que les commis de l'État le pouvoir d'influencer l'agir des populations de la zone. L'insécurité pousse aussi les autorités traditionnelles et religieuses à fuir les localités, lorsque leurs vies sont menacées<sup>26</sup>.

A 61,99% des enquêtés, les institutions judiciaires sont opérationnelles dans leurs localités dont un tribunal civil (58,14% sauf dans la région de Tillabéri), un tribunal coutumier (56,67%) dont à 91,10% au Niger. Les réponses sont les mêmes pour les hommes et les femmes. Si l'on désagrège selon le statut, le migrant privilégie le tribunal religieux à 50 %, le nomade et le retourné le système coutumier à 80 %, le PDI le système étatique à 47,08 % et enfin le réfugié privilégie à 44,44 % le système étatique ou coutumier

<sup>26</sup> Lors d'un focus groupe, il est ressorti que le chef peul de Thiou a quitté la localité. De même que dans le Sahel, l'Emir du Liptako résiderait à Ouagadougou.

*Quel est selon vous le système de justice le plus impartial ?*

	Impartialité	Hommes	Femmes	Burkina Faso	Mali	Niger
Étatique	38,16%	39,01 %	37,29%	43,70%	35,79%	32,81%
Coutumier	39,30%	38,86%	39,75%	37,78%	37,82%	42,97%
Religieux	18,82%	18,39%	19,26%	14,07%	24,11%	20,05%
Aucun de ceux-là	3,72%	3,74%	3,70%	4,44%	2,28%	4,17%



Code : vert « Pas d'accord » ; rouge « ni d'accord ni désaccord » ; bleu « d'accord » ; orange « ne souhaite pas répondre »

En cas de violation des droits,

*Il faut reconnaître d'abord que la plupart ne savent pas. Déjà, il faut reconnaître que beaucoup ne connaissent pas leurs droits. Il y a des gens qui sont nés, grandit qui n'ont pas eu la chance d'apprendre quels sont leurs droits, quels sont leurs devoirs parce que jusqu'ici, il y a des gens qui pensent que c'est normal de faire marier leurs petites enfants de tel âge<sup>27</sup>, ils ne savent pas que c'est enfreindre aux droits. Pour ceux qui le savent, j'ai vu beaucoup de personnes aller à la préfecture. J'étais chez le préfet la semaine dernière et il y a beaucoup de personnes qui viennent poser des questions x ou y en lien avec leurs droits ou autres. Pour aller chercher soit des médiations, soit des plaintes, (Entretien réalisé avec un leader d'association le 07 août 2020 à Gorom Gorom)*

Si des systèmes locaux de protection existent dans certaines localités, il y a actuellement des zones où tous les représentants de l'État ont fui suite aux menaces sécuritaires. Les acteurs judiciaires ont souvent quitté les zones comme c'est le cas du tribunal de Djibo qui avait suspendu ses activités pour « raison de sécurité » en avril 2018. De même, ces zones sont déconseillées pour les travailleurs de l'humanitaire. En témoignent les propos du responsable DRC de l'antenne du Nord :

*La difficulté d'accès est la première de nos difficultés. Nous avons des problèmes pour accéder à certaines zones. Les populations sont laissées à eux-mêmes. Les gens ne se sentent pas en sécurité pour aller travailler. Personne ne veut y envoyer son*

<sup>27</sup> Il faut noter que dans la région du Sahel le mariage précoce, c'est-à-dire le mariage des mineurs est une pratique très courante.

*staff parce que quelqu'un ne veut pas avoir la mort d'un collègue sur les mains. Par exemple à Winigin<sup>28</sup> il y avait des déplacés, des besoins mais on ne pouvait pas intervenir, (Entretien réalisé avec un intervenant d'une ONG Humanitaire, le 6 août 2020 à Ouahigouya)*

Sur plusieurs aspects les mécanismes locaux et les réponses extérieures de protection humanitaire sont complémentaires. La complémentarité s'observe à plusieurs niveaux :

- en matière de veille sécuritaire axée sur l'importance d'identification et de dénonciation d'individus suspects, les acteurs locaux ont bénéficié de la part des intervenants de beaucoup de formations/sensibilisation sur la conduite à tenir pour minimiser les risques d'exposer les dénonciateurs d'éventuel cas suspects ;
- en matière d'accueil et d'hébergement de réfugiés et/ou de déplacés, les mécanismes locaux sous diverses formes s'activent automatiquement, en attendant l'implication des partenaires et l'activation des réponses extérieures ;
- sur le plan religieux, les prêches et appels des leaders religieux viennent renforcer les efforts des intervenants dans la sensibilisation, la conscientisation, et la résilience des populations à intégrer les groupes dits islamistes, à leur faire allégeance ou à leur servir de complices, entre autres ;
- les structures de la société civile (associations/groupements de femmes et jeunes, etc.) et les autorités locales coutumières, communales et religieuses mènent chacune des actions qui rejoignent celles développées dans le cadre des réponses extérieures apportées aux victimes de cette insécurité.

## ***2) Les éléments de divergence entre les mécanismes locaux et les réponses extérieures de protection humanitaire***

En termes d'éléments de contradiction relevés entre les mécanismes locaux et les réponses extérieures de protection humanitaire nous retenons entre autres que :

- le fait que les maires et les chefs de cantons à Ayorou par exemple ne fassent pas partie du conseil départemental de sécurité est un facteur de dysfonctionnement, de manque d'efficacité et d'efficience de celui-ci ;
- dans le souci de se protéger des groupes armés, les mécanismes locaux développés par les populations comme la complicité passive, la discrétion et la résignation sont de nature à renforcer ces groupes et donc, sont des comportements contraires à la ligne de conduite des interventions extérieures.

---

<sup>28</sup> Winigin est un village situé entre Ouahigouya et Titao.



### 3) Les perceptions des populations sur les mécanismes de protection

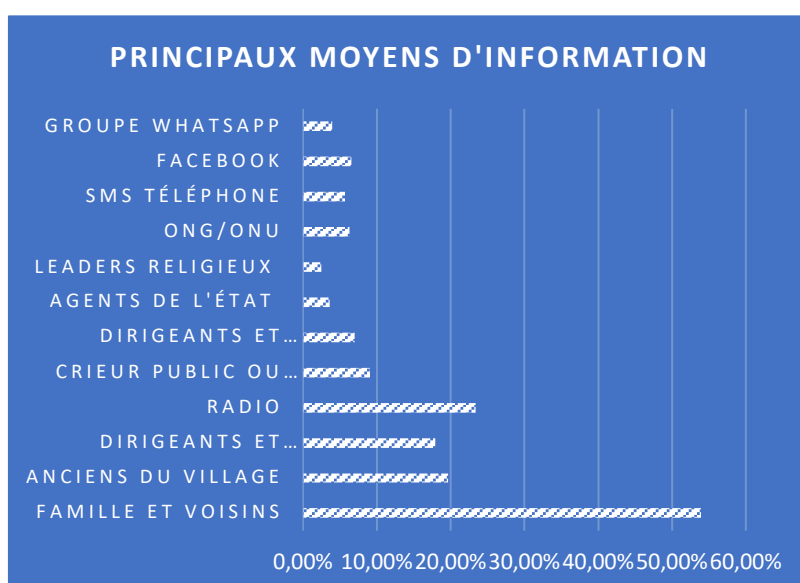
40,74% des enquêtés considèrent ne pas être « très informés » des services de protection à leur disposition dont 43,40% des répondants de la région de Mopti et 45,88% de la région du Sahel ; 27,01% considèrent être « assez bien informés » dont 38,02% des répondants de la région de Tillabéri ; 25,72% disent ne pas être « du tout informés » dont 39% de la région du Nord. Cela concerne en particulier 66,67% des migrants.

*Nous sommes informés à travers les téléphones et la radio locale. (...) Nous avons les informations avec nos frères jeunes chasseurs qui font des va et vient entre les villages et de Koro. (...) L'information se passe aussi au niveau de chef de villages et les familles voisines (...) Oui si les projets viennent ici ils passent obligatoirement par le chef de village et le chef de village nous informe aussi mais souvent nous ne sommes pas concernées c'est avec les hommes seulement. (Groupe de discussion avec des jeunes femmes réalisé à Koro le 12 août 2020)*

- 40,74% des enquêtés considèrent ne pas être assez informés des services de protection à leur disposition
- 66,67 % des migrants disent ne pas être informés du tout
- 44,44 % des réfugiés le sont “assez bien”

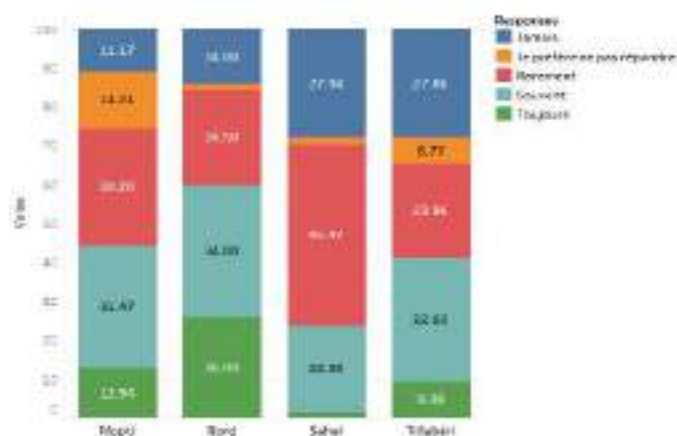
Les principaux moyens d'information sont :

- Famille et voisins : 53,95 %
  - Homme : 44,69 % et Femme : 63,48 %
  - Toutes les régions sauf le Sahel (non à 52,06%)
- Anciens du village : 19,65 %
  - PDI retournés : 73,47 %
- Dirigeants / représentants des déplacés : 17,91 %
- Radio : 23,37 %
  - Nomade/transhumant en déplacement : 80 %
- Crieur public ou informateur du village/quartier : 9,10 %

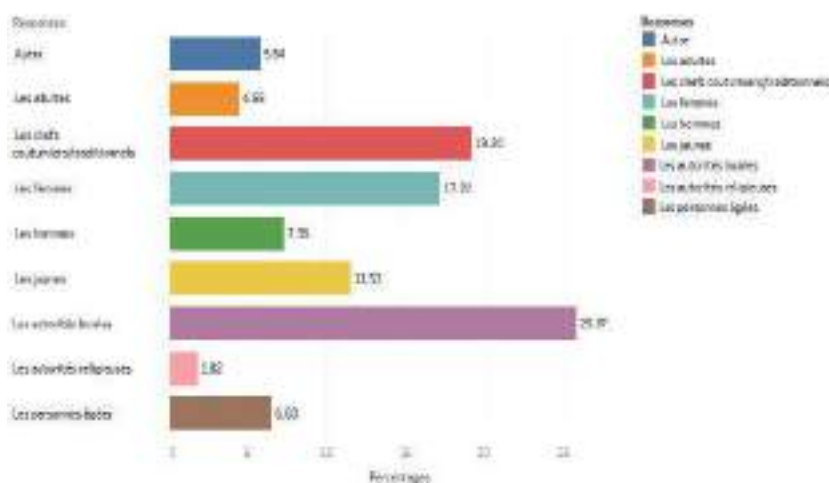


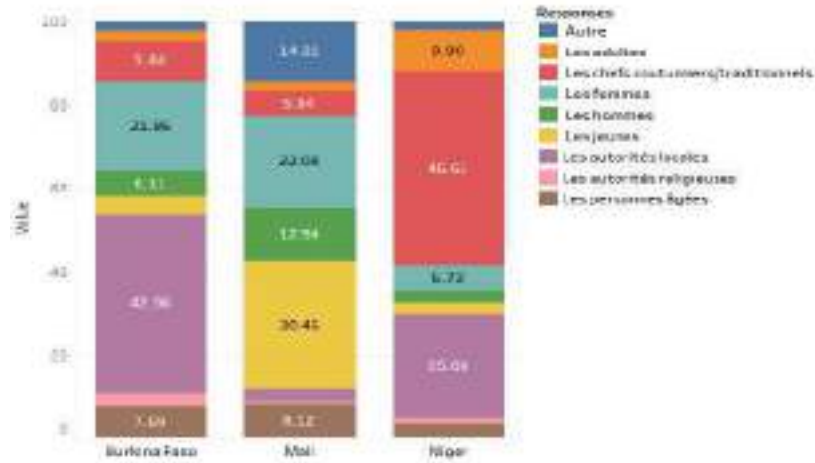
Les nomades et transhumants en déplacement sont 60% à souhaiter de la sensibilisation sur les questions de protection ; 71,43% des PDI et retournés et 55,56% des réfugiés.

31,71% des enquêtés pensent que leur opinion n'est pas assez prise en compte dans la définition des programmes d'aide ; 29,67% pensent qu'elle l'est souvent ; 20,79% jamais et 10,93% toujours.



25,87% des répondants pense que ce sont les autorités locales qui ont le plus d'influence sur la définition des programmes d'aide de protection dont 27,65% des hommes et 24,04% des femmes. Pour les résidents, ce sont les chefs coutumiers qui ont le plus d'influence (25,79%). Si l'on compare les trois pays, la majorité des répondants au Burkina Faso pense que ce sont les autorités locales (42,96%) mais ce sont les jeunes au Mali (30,46%) et les chefs coutumiers au Niger (46,61%).





78,91% des enquêtés dit ne pas savoir comment adresser une suggestion ou une plainte aux agences de protection humanitaire. Quand ils savent où déposer une plainte, 78,52% affirme avoir accès aux mécanismes de plainte. 28,15% des enquêtés préféreraient déposer une plainte auprès des dirigeants/représentants des déplacés ou lors des réunions communautaires pour 14,42% des répondants.

## C. L'impact de la réponse humanitaire

Les impacts des réponses humanitaires sont multiples et multiformes.

### 1) *Les impacts positifs*

Les impacts positifs portent essentiellement sur les aspects suivants :

- Les appuis/aides apportés aux réfugiés et déplacés contribuent fortement à l'amélioration de leurs conditions de vie. Ces appuis/aides humanitaires participent activement à la prévention et la résilience des communautés dans le contexte de crise sécuritaire. Grâce à ces appuis, des communautés ont pu être stabilisées (maintenues) sur des sites officiellement reconnus évitant ainsi des déplacements massifs et non organisés ;
- Les aides humanitaires contribuent à diminuer les tensions entre les réfugiés et autochtones. Les autochtones sont déchargés de certains comportements des réfugiés tels que le vol, les actes criminels, la mendicité. Sans les vivres des humanitaires les prix des denrées alimentaires seraient inaccessibles aux populations déplacées ;
- Les formations/sensibilisations, la création et l'animation des différents comités locaux en charge des questions de lutte contre l'insécurité sont d'une importance capitale dans la réduction de celle-ci.

### 2) *Les impacts négatifs.*

Par les impacts négatifs relevés par les acteurs enquêtés nous pouvons retenir :

L'interdiction de la circulation des motos et réduction des horaires de la circulation des voitures ont engendré de nombreuses contraintes dans les zones affectées. La restriction ou l'interdiction du déplacement des véhicules pèse négativement sur la portée géographique des interventions humanitaires et leur niveau de satisfaction. Cette situation a réduit considérablement le champ d'action des interventions :

*« Selon la consigne en cours, aucun véhicule des humanitaires ne peut sortir sur un rayon de 10 km de la ville d'Ayorou. Cette consigne est donnée suite aux attaques répétitives des camps de la police nationale et de celui de la gendarmerie nationale. Aussi, en cas d'alerte, toutes nos activités au niveau du chef-lieu de la commune sont suspendues jusqu'à ce que l'alerte soit levée » (Entretien avec un agent humanitaire à Ayorou, août 2020).*

Face au contexte sécuritaire qui se dégrade de jour en jour, de nombreux jeunes se sentent obligés de partir en migrations vers les chefs-lieux, puis les capitales et enfin vers les pays de la sous-région comme la RCI.

## D. Annexe

### Questionnaire AHCR-DFID-SIPRI-DRC

#### Programme de recherche humanitaire sur la protection des personnes dans les zones de guerre et de conflit dans la zone du Liptako Gourma

QUESTIONNAIRE				
CONSENTEMENT				
<b>CST</b>	<b>Note au facilitateur</b> : Veuillez informer le candidat :			
	<i>(a) Du sujet et des objectifs de cette étude ; (b) De la façon dont cette recherche va être menée ; (c) du type de données collectées et de comment ces données sont traitées ; (d) des destinataires de cette étude ; (e) du règlement général de l'Union européenne (n°2016/679) sur la protection des données et le droit de personnes ; et du fait (f) de la participation volontaire dans cette étude.</i>			
	<b>Contact</b> :			
	Je déclare avoir été suffisamment informé à propos de l'étude et j'ai eu la possibilité de poser toutes les questions que j'estimais nécessaires à ma compréhension.		<b>Code : 1 = Oui ; 0 = Non</b>	_
	J'accepte de participer à l'étude du projet AHCR-DFID sur le Liptako-Gourma et comprends la manière dont les données me concernant sont traitées, telles que décrites dans cette notice d'information.		<b>Si CST=0 c'est la fin de l'enquête.</b> [Veuillez chercher une autre personne.]	
I. IDENTIFICATION				
ID	ID Enquête	Code facilitateur :  _ _ _	Code du ménage :  _ _ _ _	Numéro questionnaire :  _ _Q_ _ _
1.1	Nom du facilitateur		_____	
1.2	Nom de l'enquêté (confidentiel)		_____	
1.3	Pays		_____	
1.4	Nom de la région		_____	
1.5	Nom du cercle/province/département		_____	
1.6	Nom de la commune/		_____	
1.7	Nom du village/quartier		_____	
1.8	Lieu de résidence		<b>Code : 1 = Urbain ; 2 = Rural</b>	_
1.9	Date de l'enquête		_ _  /  _ _  /  _ _ _ _  (JJ / MM / AAAA)	
1.10	Heure du début / heure de la fin		_ _  :  _ _  -  _ _  :  _ _  (HH : MM - HH : MM)	
1.11	Quelqu'un vous a-t-il directement mis en contact avec la personne enquêtée (maire, chef de village, etc.)		<b>Code : 1 = Oui ; 2 = Non</b>	_
1.12	Sexe de l'enquêté		<b>Code : 1 = Masculin ; 2 = Féminin</b>	_
1.13	Age de l'enquêté		Âge :	
1.14	Statut matrimonial		Code : 1 = Célibataire ; 2 = Marié(e) ; 3 = Séparé(e) ; 4 = Divorcé(e) ; 5 = Veuf/veuve.	
1.15	Nombre d'enfants		_	
1.16	1.16. a	Niveau scolaire complété de l'enquêté (dernier diplôme obtenu)	<b>Code :</b> 1 = Non scolarisé ; 2 = Primaire ; 3 = Moyen (collège) ; 4 = Secondaire (lycée) ; 5 = Supérieur (université) <b>Si 1.16.a = 1 aller à 1.17</b>	_
	1.16. b	Type d'école fréquentée	<b>Code :</b> 1 = École formelle publique ou privée ; 2 = Ecole franco-arabe officielle ; 3 = Confessionnelle : Ecole Coranique/ Biblique ; 4 = Les deux (confessionnelle et formelle).	_
1.17	Quel(le) est votre emploi/activité (socioprofessionnelle) principale ?		<b>Code :</b>	_

			<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Agriculteur ;</li> <li>2. Éleveur ;</li> <li>3. Pêcheur ;</li> <li>4. Commerçant ;</li> <li>5. Employé salarié (non-fonctionnaire) ;</li> <li>6. Fonctionnaire ;</li> <li>7. Artisan ;</li> <li>8. Sans emploi rémunéré ;</li> <li>9. Femme au foyer</li> <li>10. Étudiant</li> <li>11. Autre</li> </ol>	
<b>1.18</b>	<b>1.18.a</b>	Avez-vous un rôle social particulier au sein de votre communauté ?	<b>Code :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> </ol>	_
			<b>Si 1= Oui aller à 1.18 b sinon 1.19</b>	
<b>1.18</b>	<b>1.18.b</b>	Si oui, lequel ? (une réponse possible)	<b>Code :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Leader communautaire</li> <li>2. Chef religieux</li> <li>3. H/F engagé dans un groupe associatif ou communautaire</li> <li>4. Membre d'un groupe de femmes</li> <li>5. Membre d'un groupe de jeunes</li> <li>6. Membre d'une confédération professionnelle</li> <li>7. Autre à préciser _____</li> </ol>	_
<b>1.19</b>		Si vous le souhaitez, pouvez-vous me dire quelle est votre religion ?	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Musulman</li> <li>2) Chrétien</li> <li>3) Religion traditionnelle / animiste</li> <li>4) Autre _____</li> </ol>	
<b>1.20</b>		Si vous le souhaitez, pouvez-vous me dire à quel groupe ethnique vous appartenez ?	_____	

<b>1.21</b>	<b>1.21.a</b>	Statut du ménage / de l'enquêté	<b>Code :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Résident ;</li> <li>2. Nomade/transhumant en déplacement ;</li> <li>3. Personne Déplacée Interne ;</li> <li>4. Réfugié ;</li> <li>5. Demandeur d'asile ;</li> <li>6. Apatride ;</li> <li>7. Refoulé ;</li> <li>8. Migrant.</li> <li>9. Personne Déplacée Interne ou Réfugié Retourné ;</li> </ol>	_
			<b>Si 1.21.a = 1 aller à 1.21.b</b>	
			<b>Si 1.21.a différent de 1, aller à 1.21.c</b>	
	<b>1.21.b</b>	Si vous êtes résident, pourquoi vous y êtes-vous installé ?	<b>Code :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Originaire de la localité ;</li> <li>2. Raison familiale ;</li> <li>3. Travail ;</li> <li>4. Déplacement forcé ;</li> <li>5. Études ;</li> <li>6. Autre.</li> </ol>	_
	<b>1.21.c</b>	Si vous-êtes un déplacé, quel type de déplacement correspond à votre situation ?	<b>Code :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Je suis en déplacement post-incident ;</li> <li>2. Je suis en déplacement de façon préventive ;</li> <li>3. Je suis en déplacement pendulaire ;</li> <li>4. Je me suis déplacé une fois puis je me suis re-déplacé vers une autre communauté ;</li> <li>5. Je me suis déplacé post-incident et je suis de retour ;</li> </ol>	_

			6. Je me suis déplacé de façon préventive et je suis de retour ; 7. Je préfère ne pas répondre.	
--	--	--	--	--

**II. Quels sont les menaces, les risques et les vulnérabilités de la population du Liptako-Gourma ?**

<b>2.1</b>	Parmi les problèmes suivants, lequel est le plus préoccupant pour vous et votre famille ?	<b>Code :</b>  1. Problèmes économiques (chômage, manque de ressources) ; 2. Problèmes de gouvernance (corruption, absence d'État, absence de justice/services sociaux de base) ; 3. Problèmes sécuritaires (violence, présence d'acteurs armés étatiques et non étatiques, banditisme) ; 4. Problèmes sociaux et de protection (accès logement, éducation, santé...) ; 5. Problèmes climatiques/ accès limité aux ressources naturelles (déforestation, inondations/crues, sécheresse/désertification, érosion...) ; 6. Je ne sais pas. 7. Autre (à préciser) __	_
<b>2.2</b>	Pour vous et votre famille , quels sont les problèmes économiques les plus importants ?  Donner 3 choix et les classer par ordre d'importance avec plus important (1) important (2) moins important (3)	<b>Code :</b>  1. Chômage/manque d'opportunité économique ; 2. Mauvaises récoltes ; 3. Accès limité aux terres agricoles ; 4. Accès limité au pâturage ; 5. Accès restreint aux foires et marché ; 6. Rareté des ressources halieutiques ; 7. Surmortalité précoce du bétail ; 8. Autre (à préciser) __	_
<b>2.3</b>	Pour vous et votre famille , quels sont les problèmes de gouvernance les plus importants ?  Donner 3 choix et les classer par ordre d'importance avec plus important (1) important (2) moins important (3)	<b>Code :</b>  1. Accès limité aux services administratifs (Etat civil, mairie...); 2. Accès limité à la justice et aux services de police/ gendarmerie ; 3. Manque d'infrastructures (route, électricité, eau, etc.) ; 4. Accès aux services publics (écoles, hôpital, service social...) 5. Absence des autorités étatiques ; 6. Discrimination ; 7. Corruption ; 8. Injustice sociale/hiérarchique ; 9. Autre (à préciser) __	_
<b>2.4</b>	Pour vous et votre famille, quels sont les problèmes sécuritaires les plus importants ?  Donner 3 choix et les classer par ordre d'importance avec plus important (1) important (2) moins important (3)	<b>Code :</b>  1. Banditisme, vols armés ou non armés ; 2. Violences entre communautés ; 3. Violences au sein de la communauté ; 4. Présence des milices et groupes armés ; 5. Absence des forces de sécurité ; 6. Présence des forces de sécurité ; 7. Présence et cohabitation avec les déplacés ; 8. Présence de mines ou de munitions non-explosées ; 9. Circulation des armes légères et de petits calibres ; 10. Opérations militaires ; 11. Prélèvement de taxes illégales ;	_

		<ul style="list-style-type: none"> <li>12. Présence de trafiquants ;</li> <li>13. Problème de cohabitation avec les déplacés ;</li> <li>14. Problème de cohabitation avec la communauté hôte ;</li> <li>15. Violences basées sur le genre ;</li> <li>16. Autre (à préciser) _</li> </ul>	
<b>2.5</b>	<p>Pour vous et votre famille, quels sont les problèmes liés aux services sociaux de base les plus importants ?</p> <p>Donner 3 choix et les classer par ordre d'importance avec plus important (1) important (2) moins important (3)</p>	<p><b>Code :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Accès limité à un logement ;</li> <li>2. Accès limité aux services d'état civil ;</li> <li>3. Accès limité à l'éducation ;</li> <li>4. Accès limité aux structures de santé ;</li> <li>5. Accès limité au soutien psychosocial ;</li> <li>6. Accès limité à l'eau et à l'alimentation ;</li> <li>7. Autre (à préciser) _____</li> </ul>	__
<b>2.6</b>	<p>Etes-vous, ou un membre de votre famille, confrontés aux actes suivants :</p> <p><b>Code : (pour chaque)</b></p> <p>1 = oui 2 = non</p>	<p><b>Code :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Discrimination liée à l'âge ;</li> <li>2. Discrimination liée au sexe ;</li> <li>3. Discrimination liée au statut socio professionnel ;</li> <li>4. Discrimination liée à la religion ;</li> <li>5. Discrimination liée à votre groupe ethnique ;</li> <li>6. Conflits entre communautés / villages ;</li> <li>7. Conflits agriculteurs/agriculteurs ;</li> <li>8. Conflits agriculteurs / éleveurs ;</li> <li>9. Conflits éleveurs/éleveurs ;</li> <li>10. Coupeurs de route ;</li> <li>11. Agressions physiques ;</li> <li>12. Attaques de représailles contre des villages ;</li> <li>13. Meurtres, assassinats ;</li> <li>14. Vol, pillage ;</li> <li>15. Enlèvements ;</li> <li>16. Violences basées sur le genre ;</li> <li>17. Violences sexuelles ;</li> <li>18. Mariages précoces/forcés ;</li> <li>19. Torture et traitements inhumains ;</li> <li>20. Arrestation arbitraire/détention illégale ;</li> <li>21. Recrutement forcé ;</li> <li>22. Découverte de mines ou de munitions non explosées ;</li> <li>23. Présence d'armes légères et de petits calibres ;</li> <li>24. Prélèvement de taxes illégales (racket, extorsion).</li> </ul>	__
<b>2.7</b>	<p>Qui sont les principales victimes de la violence que vous connaissez ?</p> <p><b>Code : (pour chaque)</b></p> <p>1 = oui 2 = non</p>	<p><b>Code :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Les enfants ;</li> <li>2. Les femmes ;</li> <li>3. Les hommes ;</li> <li>4. Les personnes âgées ;</li> <li>5. Les personnes vivant avec un handicap ;</li> <li>6. Les minorités religieuses</li> <li>7. Groupes ethniques ;</li> <li>8. Les étrangers ;</li> <li>9. Les personnes déplacées ;</li> <li>10. Autorités locales, traditionnelles ou religieuses ;</li> <li>11. Forces de défense et de sécurité ;</li> <li>12. Éleveurs</li> <li>13. Agriculteurs ;</li> <li>14. Autre (à préciser) __</li> </ul>	__
<b>2.8</b>	<p>Que pensez-vous de la présence de réfugiés et déplacés dans votre communauté ?</p>	<p><b>Code :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Il n'y a pas de réfugiés ni de déplacés ;</li> <li>2. Nous sommes contents ;</li> <li>3. Nous sommes inquiets ;</li> <li>4. Nous sommes indifférents ;</li> <li>5. Je préfère ne pas répondre.</li> </ul> <p><b>Si 2.8 = 3 aller à 2.9</b> <b>Sinon aller à 2.10</b></p>	__



<b>2.9</b>	Si vous êtes inquiet, pourquoi ?	<b>Code :</b> 1. Méfiance de la communauté ; 2. Risque de tension liée aux aspects de logement, terre et propriété ; 3. Risque de tensions intercommunautaires ; 4. Pression sur les services sociaux de base (éducation, santé) ; 5. Pression sur les moyens de subsistance ; 6. Ils bénéficient de l'aide et pas nous ; 7. Absence d'opportunités socio-économiques ; 8. Préoccupations pour la santé communautaire ; 9. Autre (à préciser) __ 10. Je préfère ne pas répondre	__
<b>2.10</b>	Pouvez-vous circuler librement à l'extérieur de votre communauté ?	<b>Code :</b> 1. Oui 2. Non 3. Je préfère ne pas répondre	__
<b>2.11</b>	Vous sentez-vous en sécurité ?	<b>Code :</b> 1. Oui 2. Non 3. Je préfère ne pas répondre  <b>Si 2.11 = 2, aller à 2.12 sinon aller à 2.13</b>	__
<b>2.12</b>	Si vous ne vous sentez pas en sécurité, quelles sont les raisons :  <b>Code : (pour chaque)</b> 1 = oui 2 = non	<b>Code :</b> 1. Proximité des zones de combat ; 2. Absence d'autorités étatiques ; 3. Présence d'acteurs armés étatiques ; 4. Présence d'acteurs armés non étatiques ; 5. Destruction des infrastructures publiques ; 6. Occupation/destruction des maisons ; 7. Extorsion de biens ; 8. Détention illégale/arbitraire ; 9. Prélèvement de taxes illégales ; 10. Attaques/menaces contre la population ; 11. Activités criminelles ; 12. Violences basées sur le genre ; 13. Discrimination ethnique, religieuse et/ou sociale ; 14. Présence de mines et d'engins explosifs ; 15. Présence d'armes légères et de petits calibres ; 16. Autre : (à préciser) _ 17. Je préfère ne pas répondre	__

<b>III. Quels sont les mécanismes de protection locale ? Sur quelles normes et règles sociales reposent-ils ?</b>			
<b>3.1</b>	Comment adaptez-vous vos habitudes de vie à la situation d'insécurité ?  <b>Code : (pour chaque réponse)</b> 1 = Oui 2 = Non	<b>Code :</b> 1. J'ai arrêté certaines de mes activités ; 2. J'ai rejoint un groupe d'auto-défense ; 3. J'ai rejoint un groupe religieux ; 4. J'ai acheté une arme pour me défendre ; 5. J'ai changé ou limité mes déplacements ; 6. Mon mari/ épouse/ enfants font certaines de mes activités à ma place. 7. Je me suis déplacé vers des communes plus sécurisées ; 8. Je n'ai pas changé mes habitudes ; 9. Autre (à préciser) _____	__
<b>3.2</b>	Que signifie pour vous la « protection » ?  Donner 3 choix par ordre de priorité	<b>Code :</b> 1. La sécurité et la protection physique ; 2. Le bien-être et la protection psychique ; 3. Le respect des droits de la personne ;	__

		<ul style="list-style-type: none"> <li>4. La protection des enfants ;</li> <li>5. La protection contre les violences sexuelles et basées sur le genre ;</li> <li>6. La protection contre les mines et les engins explosifs ;</li> <li>7. L'accès aux services sociaux de base (comme l'éducation, la santé, l'eau, la justice, l'état civil, les ressources économiques) ;</li> <li>8. J'en ai entendu parler mais je ne sais pas ce que cela signifie ;</li> <li>9. Je n'en ai jamais entendu parler ;</li> <li>10. Autres (à préciser) _____</li> </ul>	
<b>3.3</b>	<p>En cas d'incident de protection, à qui allez-vous le rapporter en priorité ?</p> <p>Donner 3 choix par ordre de priorité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. A la famille</li> <li>2. A des amis ou des voisins</li> <li>3. Leaders communautaires</li> <li>4. Élus locaux (maires et conseillers)</li> <li>5. Autorités locales (gouverneurs, préfets et sous-préfets)</li> <li>6. Forces de défense et de sécurité (armée, gendarmerie, police, garde nationale)</li> <li>7. A une milice ou un groupe armé non-étatique</li> <li>8. A la justice</li> <li>9. Forces internationales/Nations-unies</li> <li>10. Membre du comité de protection communautaire (CLPC)</li> <li>11. Leader religieux</li> <li>12. Travailleur social / ONG Association locale</li> <li>13. A personne, car je ne sais pas à qui m'adresser</li> <li>14. Autre (à préciser) _____</li> <li>15. Je préfère ne pas répondre.</li> </ul>	_
<b>3.3.1</b>	<p>Selon vous, à qui les femmes vont le rapporter en priorité ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. A la famille, amis et voisins</li> <li>2. A une association/organisation de femmes</li> <li>3. A la justice</li> <li>4. A un leader traditionnel ou coutumier</li> <li>5. À une autorité religieuse</li> <li>6. Autre (à préciser) _____</li> </ul>	
<b>3.3.2</b>	<p>Selon vous, à qui les jeunes vont le rapporter en priorité ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. A la famille, amis et voisins</li> <li>2. A une association/organisation de jeunes</li> <li>3. A la justice</li> <li>4. A un leader traditionnel ou coutumier</li> <li>5. À une autorité religieuse</li> <li>6. Autre (à préciser) _____</li> </ul>	
<b>3.4</b>	<p>Est-ce que les institutions judiciaires sont opérationnelles dans votre localité ?</p>	<p><b>Code :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> <li>3. Je ne sais pas</li> <li>4. Je préfère ne pas répondre</li> </ul> <p><b>Si 3.4 = 1 aller à 3.5 sinon aller à 3.6</b></p>	_
<b>3.5</b>	<p>Si oui, lesquelles ?</p>	<p><b>Code :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Tribunal civil</li> <li>2. Tribunal militaire</li> <li>3. Tribunal coutumier</li> <li>4. Je préfère ne pas répondre.</li> </ul>	_
<b>3.6</b>	<p>Selon vous, lequel des systèmes de justice est le plus impartial :</p>	<p><b>Code :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Le système étatique (tribunal) ;</li> <li>2. Le système coutumier ;</li> <li>3. Le système religieux ;</li> <li>4. Aucun de ceux-là.</li> </ul>	_
<b>3.7</b>	<p>Quand vous rencontrez des difficultés pour rapporter des violations, donnez votre degré d'accord avec les affirmations suivantes :</p>	<p><b>Code :</b></p>	_

	<p>1= Pas d'accord, 2= Ni d'accord, ni pas d'accord, 3= D'accord, 4= Ne souhaite pas répondre</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ce n'est pas moi qui peut prendre la décision de rapporter une violation, même si j'en suis la victime ;</li> <li>2. Il n'existe pas d'endroits où rapporter les violations ;</li> <li>3. Les endroits qui existent pour rapporter les violations sont trop éloignés ;</li> <li>4. Les endroits existent mais je manque de moyens financiers pour y avoir recours ;</li> <li>5. Même si les violations sont rapportées rien n'est fait pour punir ceux qui violent les droits ;</li> <li>6. Si on rapporte les violations, on pourrait subir des représailles ;</li> <li>7. Nous ne faisons pas confiance aux autorités ;</li> <li>8. Nous sommes discriminés par la communauté ou nos familles quand on dénonce ;</li> <li>9. Ceux qui commettent ces violations sont des proches et cela se traite en famille ;</li> <li>10. Je ne rencontre pas de difficultés.</li> </ol>	
<b>3.8</b>	Existe-t-il des services de protection dans votre localité ?	<p><b>Code :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> </ol> <p><b>Si 3.8= 2 aller à 3.12</b></p>	__
<b>3.9</b>	Si oui, qui s'en occupe ?	<p><b>Code :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Comité local de protection</li> <li>2. Services de l'État</li> <li>3. ONG locale</li> <li>4. ONG internationale</li> <li>5. Groupes communautaires</li> <li>6. Les Nations Unies</li> <li>7. Autre (à préciser) __</li> </ol>	__
<b>3.10</b>	Y avez-vous accès ?	<p><b>Code :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> <li>3. Je préfère ne pas répondre</li> </ol> <p><b>Si 3.10 = 1 et 3 aller à 3.12</b></p>	__
<b>3.11</b>	Si non pourquoi ?	<p><b>Code :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Barrière sociale</li> <li>2. Je n'ai pas le pouvoir de décider</li> <li>3. Coût trop élevé</li> <li>4. Distance trop grande</li> <li>5. Insécurité sur le trajet / autour du service</li> <li>6. Services de mauvaise qualité</li> <li>7. Discriminations au sein de ces services</li> <li>8. Je ne connais pas les services qui existent</li> <li>9. Autre (à préciser) __</li> </ol>	__
<b>3.12</b>	Existe-t-il un mécanisme étatique ou non étatique chargé de résoudre les tensions/conflits ?	<p><b>Code :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> <li>3. Je ne sais pas</li> </ol> <p><b>Si 3.12 = 2 aller à 3.16</b></p>	__
<b>3.13</b>	Si oui lequel	_____	
<b>3.14</b>	Si oui, le système permet-il effectivement d'éviter ou de résoudre les tensions/conflits ?	<p><b>Code :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> <li>3. Je ne sais pas</li> </ol>	__

		<b>Si 3.14 = 1 et 3 aller à 3.16</b>	
<b>3.15</b>	Si non, pourquoi ?		
<b>3.16</b>	Dans la localité où vous vivez, êtes vous représenté par des membres de votre communauté?	<b>Code :</b> 1. Oui 2. Non 3. Je préfère ne pas répondre	__
<b>3.17</b>	Comment les femmes sont-elles représentées au sein de ces instances communautaires ?	<b>Code :</b> 1. Moins de 1 femme pour 4 représentants 2. Environ 1 femme pour 4 représentants 3. Environ 1 femme pour 3 représentants 4. Environ 1 femme pour 2 représentants 5. Plus de femmes que d'hommes sont représentées (>50%) 6. Je ne sais pas 7. Je préfère ne pas répondre	__
<b>3.18</b>	Comment les jeunes de 15 à 25 ans sont-ils représentés au sein des structures de gestion communautaire (instances communautaires, comité de gestion, etc.)?	<b>Code :</b> 1. Moins de 1 jeune pour 4 représentants 2. Environ 1 jeune pour 4 représentants 3. Environ 1 jeune pour 3 représentants 4. Environ 1 jeune pour 2 représentants 5. Plus de jeunes que de personnes âgées sont représentées (>50%) 6. Je ne sais pas 7. Je préfère ne pas répondre	__

#### IV. Logiques d'engagement et proposition de résolution

<b>4.1</b>	Selon vous, quelles sont les deux raisons principales qui poussent les gens à s'engager dans des conflits ?	<b>Code :</b> 1. Motivation économique ; 2. Motivation politique ; 3. Marginalisation sociale ; 4. Motivation religieuse ; 5. Fragilité psychologique ; 6. Influence du groupe d'appartenance ; 7. Besoin de se faire reconnaître / statut ; 8. Honneur et obligation morale/familiale 9. Vengeance/ Réparation 10. Contrainte/ Menace s'ils ne s'engagent pas 11. Besoin de se défendre ; 12. Autre (à préciser) __	__
<b>4.2</b>	Pour réduire la violence il faut :  Donnez votre degré d'accord avec les affirmations suivantes) :  1= Pas d'accord, 2= Ni d'accord, ni pas d'accord, 3= D'accord, 4= Ne veut pas répondre	<b>Code :</b> 1. Renforcer le système de justice coutumier ; 2. Renforcer l'éducation à la paix et la citoyenneté ; 3. Renforcer le rôle des acteurs communautaires ; 4. Créer des opportunités de travail pour les jeunes ; 5. Réduire l'accès aux armes ; 6. Aider à l'insertion des personnes déplacées ; 7. Renforcer le rôle des femmes ; 8. Renforcer le rôle des jeunes ; 9. Favoriser le dialogue / la médiation entre les personnes (parties en conflit) ; 10. Réglementer de manière équitable l'accès et l'utilisation des ressources naturelles	__

<b>4.3</b>	D'après vous quels acteurs seraient les mieux indiqués pour réduire la violence ?	
------------	---	--

<b>V. Interaction entre les réponses de protection humanitaire et les mécanismes de protection locaux (positifs, neutres ou négatifs) et adéquation de l'assistance proposée avec les besoins</b>			
<b>5.1</b>	Au cours des six derniers mois, avez-vous reçu une assistance humanitaire ?	<b>Code :</b> 1. Oui 2. Non  <b>Si 5.1 = 2 aller à 5.4</b>	_
<b>5.2</b>	Si oui, de quelle nature ?	<b>Code :</b>  1. Assistance légale /juridique 2. Accès aux soins/ Santé 3. Argent 4. Soutien psychosocial/Premiers secours psychologiques 5. Appui à l'épargne et au crédit 6. Assistance alimentaire (Cash, coupons ou en nature) 7. Appui en moyens d'existence (Activités Génératrice Revenus notamment) 8. Kits d'articles ménagers et d'hygiène 9. Abris 10. Eau, hygiène et assainissement 11. Éducation 12. Formation professionnelle 13. Activités de dialogue, réconciliation 14. Autres à préciser : _____	_
<b>5.3</b>	Si vous avez été directement bénéficiaire d'un programme de protection humanitaire, êtes-vous satisfait de l'aide qui vous a été apportée ?	<b>Code :</b>  1. Pas du tout satisfait 2. Pas très satisfait 3. Satisfait 4. Plutôt satisfait 5. Très satisfait 6. Je préfère ne pas répondre	_
<b>5.4</b>	Êtes-vous confrontés à l'un des problèmes suivants pour interagir avec les organisations humanitaires qui interviennent dans votre localité ?  Code :  Oui Non	<b>Code :</b>  1. Nous ne comprenons pas bien ce qu'ils nous disent 2. Ce n'est pas dans nos habitudes d'interagir avec eux 3. Nous avons peur des conséquences si on leur parle 4. Nous ne savons pas comment les contacter 5. Nous ne sommes pas consultés dans les prises de décisions 6. Les organisations ne répondent pas à nos questions/besoins 7. Les organisations n'organisent pas de réunions/assemblees avec la communauté ou ses dirigeants 8. La façon de communiquer n'est pas respectueuse 9. Les organisations humanitaires n'interviennent pas dans notre localité 10. Les organisations humanitaires ne parlent pas à des gens comme moi. 11. Pas de problème particulier	_

		12. Je préfère ne pas répondre <b>Si 5.4.9 = Oui aller à 5.6</b>	
<b>5.5</b>	En général, avec qui interagissent les organisations humanitaires dans votre localité ?	<b>Code :</b>  1. Directement avec les personnes bénéficiaires 2. Avec les autorités publiques / Élus locaux 3. Avec les organisations communautaires 4. Avec les autorités traditionnelles 5. Avec les autorités religieuses 6. Avec les forces de défense et sécurité (gendarme, police, militaires) 7. Avec des groupes armés non étatiques 8. Avec aucun de ceux-là 9. Je ne sais pas	__
<b>5.6</b>	Pensez-vous que les activités menées dans le cadre de la protection humanitaire répondent aux besoins les plus importants de votre communauté ?	<b>Code :</b>  1. Toujours 2. Souvent 3. Rarement 4. Jamais	__
<b>5.7</b>	Pensez-vous que les activités de protection respectent les codes culturels locaux ?	<b>Code :</b>  1. Pas du tout 2. Pas vraiment 3. Oui 4. La plupart du temps 5. Complètement  <b>Si 5.7 = 3, 4 et 5 aller à 5.9</b>	__
<b>5.8</b>	Pourquoi ?		__
<b>5.9</b>	Considérez-vous que les programmes de protection favorisent un groupe social au détriment d'un autre ?	<b>Code :</b>  1. Oui 2. Non 3. Je préfère ne pas répondre  <b>Si 5.9 = 2 et 3 aller à 5.11</b>	__
<b>5.10</b>	Si oui lequel ?		
<b>5.11</b>	Pensez-vous que la protection humanitaire permet de renforcer les mécanismes locaux de protection existants (formels et informels) ?	<b>Code :</b>  1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas 4. Je préfère ne pas répondre	__
<b>5.12</b>	Vous considérez-vous informé des services de protection à votre disposition	<b>Code :</b>  1. Très bien informé 2. Assez bien informé 3. Pas très informé 4. Pas du tout informé	__
<b>5.13</b>	Comment recevez-vous généralement les informations ?  <b>Donner les deux principaux moyens d'information</b>	<b>Code :</b>  1. Anciens du village 2. Famille, voisins 3. Dirigeants/représentants des déplacés 4. Dirigeants/représentants de la communauté d'accueil	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>5. Agent de l'Etat (centre hospitalier, service social,...)</li> <li>6. Leaders religieux</li> <li>7. Gestionnaire/ responsable du camp/site</li> <li>8. ONG/ONU</li> <li>9. Radio</li> <li>10. Panneaux d'affichage</li> <li>11. SMS/message téléphone</li> <li>12. Facebook</li> <li>13. Groupe WhatsApp</li> <li>14. Crieur public ou "informateur" du village/quartier</li> <li>15. Autre (à préciser) ___</li> <li>16. Je préfère ne pas répondre</li> </ul>	__
<b>5.14</b>	Quel type d'information souhaiteriez-vous recevoir ?	<b>Code :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Informations générales sur l'assistance / services disponibles</li> <li>2. Modalités d'accès aux services disponibles (coût, horaires, etc)</li> <li>3. Aide juridique</li> <li>4. Sensibilisation sur les questions de protection (état civil, protection de l'enfance, VBG...)</li> <li>5. Autre (à préciser) ___</li> </ul>	__
<b>5.15</b>	Considérez-vous que les acteurs de protection humanitaire prennent suffisamment en compte votre opinion dans la définition de leurs programmes d'aide ?	<b>Code :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Toujours</li> <li>2. Souvent</li> <li>3. Rarement</li> <li>4. Jamais</li> <li>5. Je préfère ne pas répondre</li> </ul>	__
<b>5.16</b>	Selon vous, quels acteurs ont le plus d'influence pour la définition des programmes d'aide de protection ?	<b>Code :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Les adultes</li> <li>2. Les femmes</li> <li>3. Les jeunes</li> <li>4. Les hommes</li> <li>5. Les personnes âgées</li> <li>6. Les chefs coutumiers/traditionnels</li> <li>7. Les autorités religieuses</li> <li>8. Les autorités locales</li> <li>9. Autre (à préciser) ___</li> </ul>	__
<b>5.17</b>	Savez-vous comment adresser une suggestion ou une plainte aux agences de protection humanitaire ?  <b>Si 5.17 = 2 et 3, aller à 5.19</b>	<b>Code :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> <li>3. Je ne sais pas</li> </ul>	__
<b>5.18</b>	Si oui, avez-vous accès aux mécanismes de dépôt de plainte ?	<b>Code :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> </ul>	__
<b>5.19</b>	Auprès de qui préféreriez-vous déposer une plainte :	<b>Code :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Les dirigeants/représentants des déplacés</li> <li>2. Les dirigeants/représentants de la communauté d'accueil</li> <li>3. Un comité local (communautés hôtes et déplacés)</li> <li>4. Un comité de gestion des plaintes</li> <li>5. Les fonctionnaires du gouvernement</li> <li>6. Boîtes à plaintes/suggestions</li> <li>7. Lors de réunions communautaires</li> <li>8. Les ONG/ONU</li> <li>9. Un numéro vert/ligne téléphonique</li> <li>10. Autre (à préciser) ___</li> <li>11. Je préfère ne pas répondre</li> </ul>	__